

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**Actualité**

**Évaluation :  
un cadrage pour éviter  
les débordements**

**Dossier**

**Quel lycée...  
pour qui ?**

**Fenêtre sur**

**Le revenu universel**

**29 MARS 2017 DE 9H À 17H**  
**LYCÉE LE CORBUSIER - AUBERVILLIERS (93)**

**COLLOQUE NATIONAL**  
**LE LYCÉE**  
**POUR TOUTES ET TOUS**

**AVEC LA PARTICIPATION DE :**

**RENAUD D'ENFERT, PROFESSEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION, UNIVERSITÉ DE PICARDIE**

**TRISTAN POULLAQUEC, SOCIOLOGUE, UNIVERSITÉ DE NANTES**

**DOMINIQUE GILLOT, SÉNATRICE**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : [SECRETAIRESG@SNES.EDU](mailto:SECRETAIRESG@SNES.EDU)**



**#LYCEESNES**





# Édito

## Du bon usage des sondages

Les sondages ne sont pas une science exacte. Or, la chronique récente sur France Inter de l'ineffable Dominique Seux, connu pour son ardeur à défendre le libéralisme, offre un nouvel exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'interprétation des sondages. De quoi s'agit-il ? L'Unsa Éducation présentait mercredi 22 le résultat de la 5<sup>e</sup> édition de son baromètre de l'Éducation, faisant état d'un malaise profond dans l'Éducation nationale et d'un taux de satisfaction vis-à-vis des choix éducatifs de ce quinquennat n'excédant pas 25 %. Et Dominique Seux d'en conclure que les enseignants ne seraient plus préoccupés par la question des moyens. Comme si la demande de création de postes s'opposait au désir farouche de changer le management, au sentiment de perte de sens du métier et au manque de reconnaissance. Cela fait longtemps que le SNES-FSU dénonce le poids de plus en plus grand de la hiérarchie, l'inflation des prescriptions jusqu'à l'injonction et la mise en cause de la liberté pédagogique. Mais ce que font remonter aussi les collègues, ce sont les difficultés liées à la charge de travail, l'explosion des effectifs, notamment en lycée, la trop timide revalorisation salariale. Il est vrai que le SNES-FSU s'appuie sur une représentativité assise sur les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ce qui n'est pas le cas de l'Unsa, peu présente notamment dans le second degré. Quant aux conclusions, elles démentent de façon éclatante notre brillant éditeur : 63 % des enseignants de l'échantillon réclament des créations de postes, une petite majorité, un changement de management et une autonomie des équipes parfaitement compatible avec le caractère national des programmes, des horaires et des diplômes. Quant au mérite, l'approbation massive d'une déconnexion importante de la carrière et de l'évaluation

devrait ébranler les certitudes de Dominique Seux, mais sans doute sélectionne-t-il ses sources...  
**Frédérique Rolet**  
secrétaire générale

**34** Fenêtre sur  
Le revenu universel

**6**

Portrait  
Abdenmour Bidar



**21**

Dossier  
Le lycée :  
quel lycée... pour qui ?

## SOMMAIRE

### 30 jours Rattrapage

• PISA : une enquête controversée

### Portrait

• Abdenmour Bidar

### Actualité

- Évaluation : un cadrage pour éviter les débordements
- Les programmes éducatifs en débat
- Les SES en accusation
- Circulaire remplacement et circulaire de rentrée
- Grève au collège Rambaud de Pamiers
- Pronote, Educ'Horus, Sacoche...
- Réforme des formations en arts appliqués
- Les effectifs à la rentrée 2017
- Avis du CHSCT sur l'EAF
- Domicile-travail : le vélo bientôt indemnisé
- FCA : enfin un projet de cadrage
- Référencement mutuelles
- Aide à domicile

### Éco/social

- Fraude, optimisation ou évasion fiscale
- Scandale des paradis fiscaux
- Économie verte

### Dossier

• Le lycée : quel lycée... pour qui ?

### Métier

- Différenciation pédagogique, conférence du CNESEO
- CAPPEI
- Enseignement des sciences
- Programmes de Seconde en maths et physique

**4**

### Catégories

- Professeurs de chaires supérieures
- Mutations 2017
- Non-titulaires
- Bilan concours réservé

**5**

**6**

### Sur le terrain

- La situation des professeurs de LVER

**8**

### Fenêtre sur

- Le revenu universel

### Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

### Droits et libertés

- Les idées de l'extrême droite
- Port de signes religieux en entreprise

### Dans la classe

- Langue des signes

### Entretien

- Yann Potin et Pierre Singaravélou : histoire mondiale de la France

### International

- Agir syndicalement au niveau européen
- Québec

### Changer d'ère

- Cours payants et soutien scolaire en ligne

**30**

**32**

**34**

**36**

**40**

**41**

**42**

**44**

**46**



© EC-ECHO / Anouk Delafontaine

## Grand bond en arrière

Les spécialistes parlent déjà de « *la pire crise alimentaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale* ». La famine frappe de nouveau à la porte des pays de la corne de l'Afrique. Au lendemain de la crise financière de 2008, les violentes émeutes de la faim, provoquées dans plusieurs pays du Sud par la spéculation sur les denrées alimentaires, avaient déjà exhumé dans les mémoires des images d'un autre temps. Mais c'est aujourd'hui que l'opinion publique internationale prend véritablement conscience de l'ampleur du retour en arrière. Car, comme dans les années 1980, les effets combinés de la sécheresse, des tensions démographiques, ainsi que des conflits ethniques et politiques sont terrifiants : organismes effroyablement déformés par la faim, files d'attente sans fin dans les camps de réfugiés, scènes poignantes d'exode massif... Autant d'images que nous croyions ne plus jamais avoir à endurer. Les chiffres, en raison de leur froideur statistique, choquent peut-être davantage. Selon l'ONU, plus de 20 millions de personnes seraient confrontées à la famine dans la région. Plus de 17 millions ont besoin d'assistance alimentaire au Yémen, plus de 6 millions en Somalie (soit la moitié de la population), 7,5 millions au Soudan, auxquelles il faut ajouter les 3,5 millions de déplacés... Rappelant que l'agriculture était capable de nourrir une population totale de 12 milliards d'habitants, Jean Ziegler déclarait, il y a maintenant plus de douze ans, que chaque être humain qui mourait de faim mourait assassiné. Il ne pouvait pas deviner l'ampleur du crime de masse qui se profile sous nos yeux.

- 4 mars** **Pour des briques**. Lafarge prêt à vendre son ciment pour construire le mur de Trump.
- 6 mars** **Pas qu'la vitesse en hausse**. Nouvelles lignes TGV vers l'Ouest : hausse des prix.
- 7 mars** **Pas de cette oreille**. Petit Ours Brun, Winnie l'ourson, le gouvernement chinois part à la chasse aux animaux qui parlent aux enfants.
- 8 mars** **Paris est tragique**. Le PSG éliminé 6 buts à 1 par le Barça.
- 8 mars** **Dernier clic**. À Roubaix, une maternité qui ferme veut réunir ses 120 000 bébés pour une photo géante !
- 9 mars** **Nouvelle veste**. François Fillon se serait vu offrir pour plusieurs milliers d'euros de costumes.
- 9 mars** **À rendre malade**. La réforme du système de santé américain laisserait 14 millions de personnes sans couverture.
- 10 mars** **La plume s'est envolée**. Pierre Bouteiller, grande voix de la radio, animateur de *Le Masque et la plume*, est décédé.
- 10 mars** **Naufrage bis**. L'épave du Titanic, dévorée par une bactérie, aura disparu dans 20 ans.

- 11 mars** **L'espion vient du chaud**. Pour Kellyanne Conway, conseillère de Donald Trump, les micro-ondes peuvent nous espionner.
- 12 mars** **Scotexit**. Brexit : l'Écosse demande un nouveau référendum d'indépendance.
- 12 mars** **Les temps changent**. Son rêve s'est réalisé. Mélanie, jeune femme handicapée, a présenté la météo à la télé.
- 13 mars** **Le torchon brûle**. Les pompiers dénoncent leurs conditions de travail. Sept syndicats ont appelé à la grève.
- 13 mars** **Sur le grill**. Discriminations à l'embauche : AccorHotels et Courtepaille épinglés par le ministère du Travail.
- 14 mars** **Ça ne tourne plus rond**. Les rugbymen du Stade Français viennent de déposer un « préavis de grève illimitée ».
- 15 mars** **Ça fonctionne**. 70 % des Français « attachés » aux services publics de proximité (police, hôpital, pompiers, école...).
- 16 mars** **Fermer le ban**. Le nouveau « Muslim Ban » de Donald Trump vient déjà d'être recalé par un juge.
- 17 mars** **Pas de score extrême**. Annoncé large vainqueur, le parti nationaliste et xénophobe de Geert Wilders est battu aux Pays-Bas.
- 20 mars** **Elle déchant**. La chanteuse russe interdite d'entrée en Ukraine pour participer au concours de l'Eurovision.
- 22 mars** **Recalé**. Interdiction de distribuer des repas aux migrants : la justice désavoue la maire de Calais.

### BILLET D'HUMEUR

## Quel con !

Affligeant, lamentable, abject ! Il n'y a pas assez de mots pour qualifier les propos du député européen polonais Janusz Korwin-Mikke. En plein débat sur l'égalité salariale hommes-femmes, l'élu d'extrême droite déclarait tout de go que « *Les femmes doivent gagner moins que les hommes, parce qu'elles sont plus faibles, plus petites et moins intelligentes* ». Et d'ajouter « *Dans le classement des Olympiades scientifiques polonaises, quelle était la place de la première femme ? 800°* ».

Lancée juste avant la journée du 8 mars, cette diatribe misogyne et machiste d'un autre âge n'est pas le premier écart de langage du Polonais de 74 ans. Ce monarchiste revendiqué, déclarait, juste avant d'être

élu au Parlement européen en 2014, qu'il fallait « *supprimer le vote des femmes* » et transformer l'hémicycle de Strasbourg en « *bordel* ». Il avait aussi effectué le salut hitlérien en plein débat à Strasbourg et, entre autres dérapages, traité les migrants de « *déchets humains* ».

Ce député aux propos nauséabonds s'est vu infliger les peines les plus lourdes prévues ! Et quelles peines ! Émoluments suspendus pendant trente jours (9 210 euros en moins), activité parlementaire levée durant dix jours, interdiction de représenter le Parlement à l'extérieur pendant un an. Cet énergumène n'a tout simplement pas sa place dans un hémicycle de la démocratie.

**Thierry Pétrault**

# PISA : une enquête controversée

Les résultats de PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2015 ont été publiés en décembre dernier. Ce sixième volet de l'enquête triennale concerne 72 pays dont les 34 membres de l'OCDE.

540 000 élèves

## L'enquête PISA

L'enquête évalue la capacité des élèves à mobiliser leurs connaissances et compétences scolaires dans différentes situations. Le panel est d'environ 540 000 élèves sur les 29 millions d'élèves âgés de 15 ans scolarisés dans les 72 pays participants en 2015. En France, ces élèves peuvent donc être scolarisés en collège, en lycée, général, technologique ou professionnel. L'épreuve informatisée dure deux heures et consiste à répondre à des questions à choix multiples et à des questions ouvertes ainsi qu'à un questionnaire de 35 minutes sur eux-mêmes, leur milieu familial, leur établissement, leurs expériences d'apprentissage. Elle porte sur trois types d'indicateurs, sciences, maths et lecture avec comme dominante en 2015 les sciences. Cette dominante change tous les trois ans. Les objectifs sont de comparer les différents systèmes éducatifs, d'identifier les facteurs de succès, et de suivre l'évolution de l'enseignement dans les pays de l'OCDE et partenaires grâce aux enquêtes successives. ■

## Palmarès 2015

L'édition 2015 de PISA rendue publique le 6 décembre 2016, qui mettait l'accent sur les compétences des adolescents en sciences, place la France dans la moyenne des pays de l'OCDE (493 points) avec un score de 495 points et à la 26<sup>e</sup> place, la même qu'en 2012, loin

Au 26<sup>e</sup> rang

derrière Singapour qui se classe premier avec 556 points. La France ne se situe pas loin de l'Autriche et des États-Unis. La Finlande si souvent citée en modèle

perd 11 points. L'Asie domine largement en représentant sept des dix premiers pays, la deuxième place est occupée par le Japon et la quatrième par Taïwan. ■

## Les résultats de la France en 2015

Si notre pays a son lot d'élèves « très performants » en sciences et « performants » qui représentent 29 % des élèves, il reste un fort taux d'élèves en difficultés : 22 % « dont le niveau en sciences est en deçà du seuil de compétences que tous les élèves devraient atteindre à la fin de leur scolarité obligatoire ».

Légèrement plus qu'en 2006 (21 %) et que la moyenne de l'OCDE (21 % également). Une constante plus alarmante : la France est l'un des pays où le déterminisme social est le plus fort puisque 118 points séparent le résultat de l'enfant le plus favorisé de celui d'origine très modeste et que 40 % des élèves issus d'un milieu défavorisé sont en difficultés contre 5 % en milieu favorisé. Et le système est encore plus discriminant pour les jeunes issus de l'immigration, leur score étant inférieur de 62 points à celui des autres élèves (contre 43 points en moyenne pour l'OCDE). ■

118 points

## Instrumentalisation politique ?

### Choc PISA

Les résultats de ces enquêtes sont utilisés par chaque gouvernement pour justifier le flot incessant de réformes auxquelles sont soumis les enseignants, surtout depuis les résultats de 2006. Sous Nicolas Sarkozy, PISA justifie le recentrage sur les « savoirs fondamentaux ». La loi de refondation de 2013 comme la réforme du collège prennent eux aussi appui sur les résultats PISA. Toutefois, certains « experts » estiment que notre pays n'a pas su tirer les leçons des enquêtes, comme l'Allemagne il y a quinze ans. D'autres voix affirment que les disciplines évaluées sont assez restrictives, et qu'il serait tout aussi légitime d'évaluer la capacité des élèves à acquérir une culture commune ou à développer leur esprit critique. ■



#### D'autres évaluations

► D'autres évaluations internationales existent. **TIMSS** évalue les connaissances en mathématiques et **PIRLS** les compétences en lecture des enfants du niveau CMI. Ces tests présenteraient davantage d'intérêt pédagogique que PISA puisque ces enquêtes sont conçues pour mesurer le niveau disciplinaire en privilégiant les situations de recherche. **TALIS** évalue le métier d'enseignant en étudiant l'environnement professionnel et les conditions de travail.

#### Au-delà des résultats scolaires

► Un rapport sur le « bien-être à l'école », établi à partir des résultats PISA, devrait être publié en avril prochain. Selon Éric Charbonnier, expert éducation de l'OCDE, il établit que la France figure parmi les trois pays où le niveau d'anxiété est le plus élevé avec le Japon et la Corée du Sud. ► En France 80 % des élèves de 15 ans excluent d'exercer une profession scientifique, contre 75 % dans le reste de l'OCDE.

**NORMALIEN, AGRÉGÉ ET DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, ABDENNOUR BIDAR** se définit comme un « méditant engagé ». Il cherche à s'inscrire dans la lignée des penseurs souhaitant réconcilier spiritualité et liberté individuelle.

# Un philosophe en quête de liens

Les ouvrages et travaux ont valu à l'homme une reconnaissance institutionnelle rapide et une trajectoire fulgurante. Pour A. Gresh, Abdennour Bidar occupe la place du « bon musulman », celui qui dit ce que l'Occident a envie d'entendre sur l'islam. Le succès et l'audience rencontrés par Abdennour Bidar tiennent-ils finalement à son conformisme ?

## Au milieu des Arvernes

Abdennour Bidar grandit à Clermont-Ferrand entre « les vignes et la mosquée » comme il l'explique dans son ouvrage *Self islam*. Son héritage puise à différents rameaux : son grand-père d'abord, Jean, vigneron, athée et communiste avec lequel il partage une religion commune pour le « rugby ». Il y a aussi son beau-père, Lahcen, qui pratique un « islam hors norme », le tabligh, « un mouvement piétiste né au Pakistan, apolitique mais partisan d'un islam ultraconservateur ». Il y a enfin sa mère Annie, médecin, convertie avant sa naissance au soufisme et qui lui a « fait réciter, répéter, assimiler le Coran, ainsi qu'à ses trois frères et sœur ». « Je suis l'un des enfants que l'Occident et l'islam ont eus ensemble, bâtards des deux côtés sans doute, mais qui veulent une place dans le monde, et qui portent peut-être en eux-mêmes la civilisation de la réconciliation à venir » écrit Abdennour Bidar. Ces influences multiples, le philosophe en garde la trace jusque dans ses prénoms : Abdennour (le serviteur de lumière) et Pierre. Cet héritage ne va pas sans tensions, ce que Bidar appelle aussi un « écartèlement ». « Plus le temps passait, plus j'avais l'impression très désagréable d'avoir chaque pied dans une barque différente s'écartant l'une de l'autre de façon inquiétante. »

## Formation spirituelle

Abdennour Bidar doit beaucoup à la pensée soufiste, celle des mystiques de l'Islam. Rituellement après le repas, la famille lit le



« Je suis l'un des enfants que l'Occident et l'islam ont eus ensemble, [...] et qui portent peut-être en eux-mêmes la civilisation de la réconciliation à venir »

## EN QUELQUES DATES

- **1971** : naissance à Clermont-Ferrand.
- **1988** : Baccalauréat littéraire.
- **1989-1996** : rejoint une communauté soufie.
- **2004-2012** : professeur de philosophie en classes préparatoires.
- **2013** : membre de l'Observatoire de la laïcité.
- **2016** : inspecteur général de l'Éducation nationale.

Coran, les textes de saints ou de sages comme Ibn Arabi ou Mohamed Iqbal. Les méditations englobent aussi les textes chrétiens, hindouistes. Si les lectures sont multiples la quête, elle, reste la même, ce que les soufis appellent la « *wahdat al wujud* », l'unité de l'existence. Pour les soufis « *Allah est un grand courant de vie, d'énergie, de lumière, qui circule partout à la fois insaisissable et toujours présent* ». Dans cette optique, « *le respect des différentes prescriptions de l'islam n'est pas une fin mais un moyen* ». En classe de Terminale, Abdennour Bidar découvre la philosophie et le mythe de la caverne développé par Platon dans la République. « *Ne peut-on pas imaginer que les hommes soient heureux dans la caverne elle-même ?* » Il comprend « soudain que répondre à Platon sur ce point sera l'affaire de toute sa vie entière. Montrer à l'homme qu'il n'a pas besoin de sortir de la caverne ».

## Études

La trajectoire scolaire d'Abdennour Bidar est un modèle de réussite. Après une enfance dans la banlieue H.L.M. des Vergnes, « *construite comme toutes les sœurs de France loin du centre-ville en situation de relégation territoriale, d'exil social* », le philosophe obtient son baccalauréat et poursuit ses études en classes préparatoires. Ce parcours « *n'a rien de miraculeux* » selon

lui et les difficultés rencontrées par les jeunes de cité ne sont pas « *insurmontables* ». Certes, les handicaps sont nombreux, mais il faut en finir avec la « *pleurnicherie victimaire* ». Pour autant la trajectoire d'Abdennour Bidar n'a pas été sans tensions. Son internat au lycée Henri-IV a été « *une période extrêmement difficile, tant au point de vue affectif que spirituel* ». Son islam devient « *clandestin et furtif* ». À cela s'ajoutent les mauvais résultats scolaires. « *Je me faisais l'effet d'un savant qui arrive dans un pays très lointain où personne ne comprend sa langue et*

## RÉFORMER L'ISLAM

« Penser l'islam dans la modernité, c'est le réformer à l'aide des valeurs qu'elle porte. Trois d'entre elles paraissent décisives : liberté, égalité, fraternité. Ces termes incarnent les principes les plus élevés de la civilisation moderne, susceptibles de la conduire progressivement à une justice et à une paix universelles. La Déclaration universelle des droits de l'homme insiste sur ces trois points dès son premier article (...). Cet humanisme sera mon outil de discrimination de tous les principes de l'islam, comme une souveraine épée de justice pour trancher dans le corps de la tradition entre ses parties vivantes et mortes. On se demandera sans doute, du côté musulman, comment je peux donner une telle autorité à l'humanisme, et de quel droit il viendrait ainsi redéfinir l'islam. C'est qu'à mes yeux ses principes de liberté, égalité, fraternité n'ont pas seulement une valeur sociale mais aussi sacrée. Au-delà de leur application morale et politique, déjà considérable, ils redéfinissent complètement le rapport entre l'homme et Dieu. Avec eux, le destin spirituel de l'humanité bascule dans une nouvelle ère. » *Un islam pour notre temps*, p 43.

sa science. » Il éprouve ainsi du ressentiment. Grâce à Laurence, devenue sa femme et qui s'est convertie depuis à l'islam, il parvient à faire front et réussit le concours d'entrée de l'ENS, concours auquel il renonce pour rejoindre, pendant sept ans, une communauté soufie, expérience qu'il compare aujourd'hui à une dérive sectaire. « J'y ai trouvé une réalité bien différente de la façade. L'intransigeance derrière l'image

d'ouverture. La soumission au lieu de la liberté. »

### Réformer l'islam

Dans ses ouvrages, A. Bidar appelle l'islam à se réformer (cf. encadré). « *L'islam entier souffre bien du même mal : il ne parvient toujours pas à trouver sa place dans la modernité ; il est dramatiquement en retard sur l'histoire du temps présent.* » Cette modernité, c'est celle qu'incarnerait l'Occident à travers, notamment, les droits de l'homme. Du reste, cet islam n'est pas figé et, partout, les pratiques évoluent. A. Bidar plaide pour l'avènement d'un « *islam réellement moderne où chaque croyant choisit librement le contenu de sa démarche spirituelle* ». Ceci lui vaut des critiques notamment celle de vouloir développer un « islam self-service ». A. Bidar parle lui d'un « self islam » ou « islam de l'autonomie ». Pour le philosophe, les musulmans sont atteints de ce que Mohammed Arkoun appelle « la maladie de la raison juridique », qui consiste à faire de tout acte une question d'autorisation, de droit. Il faut que l'islam se convertisse au rationalisme critique et accepte de voir dans le Coran un texte que l'on peut remettre en question. Chaque verset n'a-t-il pas un dos et un ventre ?, rappelle A. Bidar citant le prophète Mohammed. « *Le texte propose,*

*l'homme dispose.* » Le musulman doit être capable de dépasser l'islam comme soumission pour aller vers « l'ihсан », l'excellence. Chacun doit découvrir ses propres besoins spirituels. Cette incapacité de l'islam à se réformer conduit ainsi à des dérives dont le terrorisme, l'islam politique et Daech sont les différents avatars. « *Le monde musulman représente effectivement aujourd'hui le principal foyer de résistance à la modernité.* » Pour A. Bidar, l'Europe peut être la terre de renaissance de l'islam. Ces analyses ont l'inconvénient de conforter l'idée d'une supériorité des valeurs humanistes européennes, dont l'apogée en Europe a coïncidé précisément avec le massacre des populations « indiennes » d'Amérique. Plus largement l'islam est-elle la seule religion à résister à la « modernité » ?

### Une nouvelle spiritualité

Face au matérialisme ambiant, aux différentes crises (écologique, financière, géopolitique) que doit affronter le monde, A. Bidar évoque la nécessité de fonder une nouvelle spiritualité. « *Désormais, il n'y aura plus de progrès humain s'il n'est pas d'abord spirituel.* » Le philosophe souhaite contribuer à établir une « démocratie spirituelle » reposant sur la fraternité entre croyants et non-croyants ainsi que sur la liberté octroyée à chacun de vivre spirituellement sans chefs ou dominations d'aucune sorte. Les attentats de janvier et de novembre 2015 font prendre conscience à Bidar de l'urgence qu'il y a à « fabriquer du commun » autour de trois liens : avec soi-même, avec les autres, avec la nature et l'univers. De plus en plus de personnes sont d'ailleurs en quête de ce renouveau spirituel, qui n'est pas synonyme d'ailleurs d'un retour aux religieux. Ces hommes, le philosophe les appelle « les tisserands ». Pour A. Bidar il faut encourager toutes les initiatives visant à créer du lien, par exemple à travers la création de centres de culture spirituelle ouverts à tous. ■

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE



- *Self islam : histoire d'un islam personnel*, Paris, Seuil, 2006.
- *Un islam pour notre temps*, Paris, Seuil, 2004.
- *Les Tisserands, les liens qui libèrent*, 2016.

## Dix propositions pour créer une France fraternelle

1. Créer un ministère de la Fraternité.
2. Se mobiliser pour casser enfin la logique des ghettos.
3. Organiser les états généraux de la pensée de l'islam en commençant par ouvrir au Collège de France une chaire consacrée à ce thème ou en créant des lieux d'une pensée libre de l'islam.
4. Centrer la morale à l'école sur la culture de la fraternité.
5. Apprendre les élèves à débattre sur les valeurs.
6. Instituer un service civique obligatoire.
7. Changer la culture du monde du travail (service public et secteur privé) en développant le sens collectif, les solidarités horizontales...
8. Retrouver l'esprit des mouvements d'éducation populaire en organisant des forums citoyens, des universités populaires, en définissant comme un droit inaliénable le temps de la vie culturelle et de la vie politique.
9. Relancer le débat sur l'idée d'un revenu citoyen minimal permettant à chacun d'organiser sa vie comme il l'entend.
10. Créer des espaces de fraternité dans les quartiers et communes (fête de la fraternité, maisons de la culture, maisons de l'inter-culture).

## Lexique

► **Soufisme.** Le terme dérive de l'arabe *ṣūfī* qui signifie le mystique. C'est en Irak, centre du pouvoir califal à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, que le soufisme historique prend naissance au IX<sup>e</sup> siècle. Les mystiques prônent la rupture avec le monde, déclaré corrompu et égaré par de mauvais guides. Ils ne sont pas seulement des opposants au pouvoir en place. Il leur importe de prendre le contre-pied des normes sociales en prônant, par exemple, le célibat, le végétarisme, l'éremitisme, l'errance, la mendicité, l'absence d'activité régulière voire le rejet des obligations culturelles telles que la prière commune du vendredi. L'expérience mystique passe par l'introspection, l'éducation de l'âme qui doit se débarrasser de ses mauvais penchants, l'amour de Dieu et surtout l'ascension vers Dieu à travers une série d'étapes. Les soufis font du Coran la base même de leur méditation et de leur expérimentation. Ils se veulent fondamentalement musulmans.

Portrait réalisé par Nicolas Sueur

# ÉVALUATION : UN CADRAGE DES ÉVALUA

**Le ministère a présenté au CTM du 22 mars l'arrêté cadrant l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Cet arrêté précise le déroulement des rendez-vous de carrière et contient les différents modèles de grilles de compte rendu d'évaluation qui s'appliqueront aux personnels. Le ministère a décidé,**

**C**et arrêté cadre les rendez-vous de carrière en détaillant les dispositions du décret statutaire. Ainsi, il est précisé que les per-

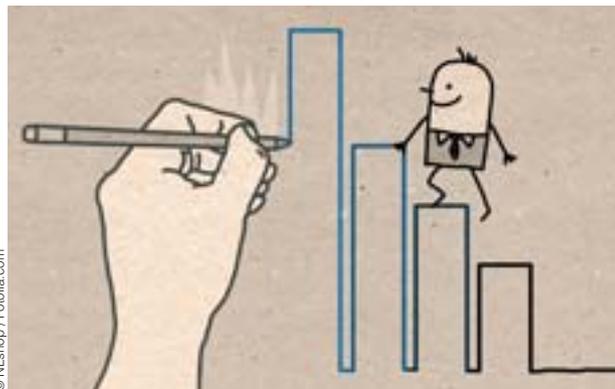
sonnels seront informés, avant la fin de l'année scolaire, de la programmation d'un rendez-vous de carrière l'année suivante. Un mois avant le

ministre) leur sera notifiée dans les quinze premiers jours de la rentrée scolaire suivante.

## Procédure d'appel

Les personnels disposeront alors de 30 jours pour faire appel auprès du recteur (ou du ministre) de cet avis. Le recteur (ou le ministre) aura ensuite 30 jours pour donner une réponse individuelle (une absence de réponse vaut réponse négative). Après notification de cette réponse (ou non-réponse dans les 30 jours), les personnels disposent à nouveau de 30 jours pour faire appel de cette décision devant la CAP compétente. À l'issue de cette procédure, l'appréciation finale sera prise en compte pour prononcer en CAP les avancements d'échelon et l'accès à la hors-classe. Le SNES-FSU acte positivement que le

début de celui-ci, ils recevront les modalités de ce rendez-vous : date de l'inspection et de l'entretien avec l'IPR, date de l'entretien avec le chef d'établissement ou le DCIO (obligatoirement moins de 6 semaines après l'inspection). Une première notification leur donnera 21 jours pour formuler des remarques sur le compte rendu d'évaluation préparé par les évaluateurs. L'appréciation finale du recteur (ou du



© N.Lshop / Fotolia.com

## VŒU

Les représentants des personnels demandent la déconnexion totale de l'évaluation et du déroulement de la carrière, que celle-ci soit centrée sur le cœur des métiers et ait pour objet unique l'amélioration des pratiques professionnelles par l'aide et le conseil, ce que les grilles d'évaluation proposées risquent de ne pas permettre.

En attendant cela et tant qu'un lien subsiste entre l'évaluation et la progression dans la carrière, il convient que les grilles d'évaluation portées en annexe de l'arrêté puissent être traduites par un barème.

Par ailleurs, il convient aussi que soit élaborée une grille d'évaluation spécifique aux DCIO.

**Vote : Pour FSU (6) ; Contre : SNALC (1) ; NPPV : CFTD (1), CGT (1), FO (2), UNSA (4)**

## ENSEIGNANTS

Malgré les demandes réitérées du SNES-FSU, le ministère a refusé de modifier les items du compte rendu d'évaluation des personnels enseignants tels qu'arrêtés lors de la réunion du 13 octobre dernier ([www.snes.edu/Trois-moments-d-evaluation.html](http://www.snes.edu/Trois-moments-d-evaluation.html)). Ce document clarifie et objective les attendus de l'évaluation, les unifie pour l'ensemble des disciplines et maintient l'équilibre existant entre la part de l'évaluation de l'IPR et celle du chef d'établissement (60/40).

Toutefois, le découpage de l'évaluation en items laisse croire que nos métiers pourraient être disséqués, ce qui va à l'encontre de la notion de professeurs-concepteurs qui est la réalité de notre position de cadre de l'État, et que nous défendons. La grille d'évaluation pourrait permettre aux chefs d'établissement d'interférer davantage qu'actuellement dans l'évaluation pédagogique, certains items seraient susceptibles de devenir des outils de management.

Le SNES-FSU revendique une évaluation centrée sur le cœur du métier, respectueuse de la liberté pédagogique.



© J.-C. H.

## HORS DE FRANCE

Les personnels « n'étant pas en situation de se faire inspecter » seront évalués par l'autorité auprès de laquelle ils sont détachés ou mis à disposition. Le MEN a choisi, pour ces personnels, d'adopter une grille spécifique complétée par le supérieur hiérarchique direct. Les items de cette grille peuvent s'appliquer aux personnels qui ont des fonctions administratives (auparavant notés sur 100), mais ils ne correspondent en rien à la situation de ceux qui exercent devant élèves (professeurs, CPE, Psy-EN). Elle crée une rupture d'équité pour ces personnels détachés dans les établissements scolaires (AEFE, MLF...) par rapport à ceux qui exercent les mêmes missions en France. Dès les premières négociations, le SNES-FSU s'est opposé à ce projet : une évaluation relevant exclusivement du chef d'établissement et sans dimension pédagogique n'est pas acceptable ! Ces personnels doivent être évalués comme leurs homologues, selon les mêmes grilles et l'équilibre entre cœur de métier et administratif doit être conservé. Arguant d'un manque de moyens pour organiser les inspections, le MEN choisit néanmoins de passer en force. Les interventions du SNES-FSU ont à ce jour contribué à la mise en place d'une grille 5 bis qui reprend les items évalués par le chef d'établissement dans les autres grilles. Son objectif est de rétablir l'équité et de sécuriser les modalités de cette évaluation. Le SNES poursuit également le dialogue directement avec la DGRH-B2-4, l'AEFE et la MLF.



© DR

# TEURS POUR ÉVITER LES DÉBORDEMENTS

contre l'avis du SNES-FSU, de ne pas soumettre au vote des élus du CTM ce texte. Le SNES-FSU est cependant intervenu sur le contenu des grilles et a déposé un vœu pour porter la voix des personnels. Il poursuit son action pour obtenir des améliorations des grilles.

compte rendu d'évaluation puisse faire l'objet d'observations de la part du personnel concerné et d'un appel en CAP, la situation actuelle ne permettant aucun recours sur la note pédagogique.

## Cinq modèles

Cinq modèles de comptes rendus complètent l'arrêté pour cinq catégories de personnels différentes : enseignants, professeurs documentalistes, CPE, Psy-EN, personnels exerçant hors EPLE (détachés, mis à disposition, affectés à l'université...). À l'exception du dernier modèle (grille 5), qui ne sera complété que par un seul évaluateur, ces modèles sont tous construits sur le même schéma : une partie évaluée par le seul inspecteur,

une par le seul chef d'établissement ou le DCIO et une commune aux deux évaluateurs. Chacun d'eux rédigera ensuite une appréciation littérale suivie d'éventuelles remarques du personnel évalué.

## Appréciation

Le SNES-FSU considère que ces modèles de compte rendu apportent des avancées pour les personnels : maintien et extension de la double évaluation, cadrage national du déroulement de l'évaluation et faiblesse de l'impact sur le déroulé de la carrière. Toutefois, il fait le constat d'un possible renforcement des prérogatives des chefs d'établissement et des outils de management. Il a déposé un vœu, lors du CTM du

22 mars, pour rappeler sa revendication d'une déconnexion de l'évaluation et de la progression de carrière, qui seule aurait permis de transformer réellement l'évaluation en un outil permettant l'aide et le conseil aux personnels, centré sur le cœur des métiers. Cette déconnexion aurait légitimé pleinement l'accompagnement que le ministère veut mettre en place et dont le SNES-FSU craint que la réalisation ne soit sacrifiée sur l'autel des moyens. Le SNES-FSU continue d'intervenir pour obtenir des améliorations du nouveau système. Il sera vigilant quant aux premières applications du nouveau dispositif et à l'évolution de la culture professionnelle des évaluateurs. ■

### CPE

Le SNES-FSU a défendu un dispositif aligné sur celui des enseignants et consacrant l'ambition de la circulaire de missions : un « CPE concepteur de son activité ».

Si la reconnaissance de la double évaluation est une avancée, le projet ministériel reste déséquilibré au profit du chef d'établissement. Pour le SNES-FSU, le nouveau dispositif d'évaluation doit poser une expertise du métier donnant, comme pour les enseignants, tout son rôle à l'IPR, en permettant un regard sur le cœur de la pratique professionnelle qui sorte le CPE du tête-à-tête avec le chef d'établissement. Par ses amendements, le SNES-FSU a milité pour redonner tout son poids à la circulaire de missions qui par ses trois domaines d'intervention reconnaît au métier sa spécificité et au CPE son autonomie. Le SNES-FSU sera dès maintenant vigilant aux côtés de la profession vis-à-vis des modalités d'application et du respect des attendus du métier. Il réaffirme la nécessité de créer une inspection issue du corps.



© Clément Martin

### PSY-EN

Le MEN n'a pas tiré toutes les conséquences de la création d'un corps de psychologues !

L'évaluation des psychologues de l'Éducation nationale proposée par le MEN nécessitait l'ouverture d'un groupe de travail sur la filière hiérarchique et la représentation des questions relevant de la psychologie aux différents échelons du système éducatif.

Il n'a pas été possible de le mettre en place dans les délais fixés. Or, selon les propositions du MEN, dans le premier degré les psychologues seront évalués intégralement par des non-psychologues et dans le second degré par des IEN-IO dont certains ne sont pas issus du corps des CO-Psy et donc non-psychologues (30 % du corps des IEN-IO). Le SNES et la FSU ont dû intervenir pour que les items choisis ne conduisent pas à demander à des non-psychologues d'évaluer la pertinence des actions menées d'un point de vue psychologique, ce qui serait pour le moins paradoxal ! S'agissant des directeurs, les propositions actuelles sont inacceptables puisque le MEN entend apprécier leur activité uniquement du point de vue du management et de la gestion, sans aucune prise en compte de leur activité de psychologue. Le SNES continue d'exiger une évaluation spécifique pour les DCIO.

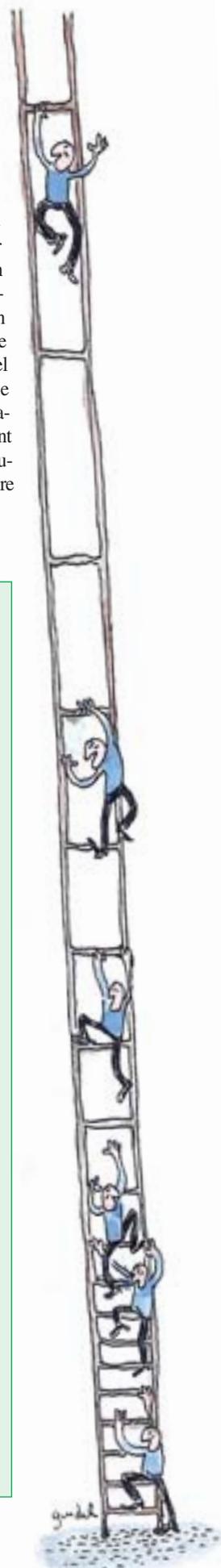
### PROFESSEURS DOCUMENTALISTES



© Clément Martin

Dès l'ouverture des discussions, le SNES-FSU a porté plusieurs exigences pour les professeurs documentalistes. Il s'agissait d'une part de conserver la double évaluation et d'autre part de rappeler que les professeurs documentalistes sont bien des professeurs même s'ils ont également des missions spécifiques.

Par son intervention, le SNES-FSU a ainsi obtenu que la grille soit identique, par son architecture et la reprise de la majorité des items, à celle des autres professeurs ; que la mention des compétences liées au rôle pédagogique et en particulier à la mission d'enseignement du professeur documentaliste soit explicite pour prendre en compte la dimension pédagogique du métier et enfin, que les missions spécifiques (gestionnaire d'un centre de ressources et acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement) soient également prises en compte tout en respectant le tryptique des missions. Les avancées obtenues dans cette grille ne doivent pas pour autant occulter la revendication de la création d'une inspection spécifique détachée de celles des CPE et des chefs d'établissement avec des personnels issus de la discipline. Le SNES-FSU réaffirme ainsi sa revendication, plus que jamais d'actualité et indispensable.



# LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS EN DÉBAT

**Le récent débat opposant les principaux candidats à l'élection présidentielle a fait assez peu de place à l'Éducation. Les quelques formules exprimées ont néanmoins illustré le clivage entre deux conceptions du système éducatif.**

**D**u côté de François Fillon le projet est clairement réactionnaire mettant en avant l'autorité virtuelle, le retour aux fondamentaux, la mise sous tutelle de l'enseignement professionnel dépendant des Régions et des branches professionnelles, l'augmentation du temps de travail des enseignants, les suppressions de postes. Du côté du candidat d'« En marche » règne beaucoup de flou, méthode érigée semble-t-il en système pour tenter de capter des voix de nature diverse. On relèvera l'apologie de l'autonomie et des mesures relevant de l'affichage comme l'interdiction des téléphones portables à l'école et au collège.

## Hamon, Mélenchon

À gauche, les candidats sont conscients des inégalités inhérentes à notre système éducatif, des dégâts causés par les suppressions de postes massives de l'ère Sarkozy dont élèves et personnels payent toujours les conséquences, du besoin de mixité dans nos éta-



© Brad Piet / Fotolia.com

blissements afin de contribuer à former et qualifier l'ensemble des jeunes considérés comme tous éducatifs.

Mais on notera un certain nombre de points différents entre les programmes de Benoît Hamon et de Jean-Luc Mélenchon, notamment la place faite au secondaire. Dans les 40 000 postes proposés par B. Hamon, le second degré est oublié alors même que les effectifs explosent, pas de critique non plus sur les dégâts provoqués par la réforme du

collège, les méthodes de gouvernance. Jean-Luc Mélenchon, dans une lettre adressée aux enseignants, développe de son côté un certain nombre de mesures propres à redonner un élan au système éducatif, en adoptant la proposition de la FSU d'une scolarité portée à 18 ans, en évoquant des recrutements et le recrutement de 60 000 enseignants supplémentaires.

Manifestement, la souffrance au travail amplement manifestée par les personnels du fait des méthodes de management, de la non prise en compte voire la négation de leur expertise, ne lui a pas échappé non plus que le besoin de développer la formation continue et une évaluation centrée sur le conseil.

Reste dans ce programme, comme dans celui de Benoît Hamon, le peu de mentions du lycée, de son articulation avec le supérieur et de la réflexion à mener pour préserver l'unité du secondaire. ■

Frédérique Rolet

# LES SES EN ACCUSATION

**L'Académie des sciences morales et politiques vient de rendre publics un rapport et un avis sur l'enseignement des sciences économiques et sociales. Sur ce rapport plane l'ombre du « parrain » du capitalisme français, Michel Pébereau.**

**L'**ASMP fait partie de l'Institut de France. Sa section 4, Économie politique, statistiques et finances, que préside Michel Pébereau, est un « club » de vieux mâles (moyenne d'âge 78 ans) dont les membres sont cooptés, qui ne compte donc aucune femme (et n'en a jamais compté). Autre particularité, signalée par Philippe Askenazy, alors qu'en 2000, la section était composée de quatre universitaires, deux grands serveurs de l'État et deux patrons du privé, aujourd'hui, le patronat privé y est très majoritaire.

Dans le rapport de l'ASMP, on retrouve les obsessions de Pébereau et de Gattaz (Yvon) : réduire les sciences sociales à l'économie, l'économie à la microéconomie et à la comptabilité, et cette dernière à la gestion du budget de la ménagère. Belle perspective d'épanouissement intellectuel pour les lycéens de demain !

Michel Pébereau a 75 ans. Il pourrait couler une retraite tranquille, assuré qu'il est d'une pension de 800 000 euros annuels servie par la BNP dont il a été le président.

Mais non, Michel Pébereau est un militant,

un « enragé ». Il ne lâche rien. À la manœuvre depuis des années pour transformer l'enseignement de sciences économiques et sociales au lycée en bréviaire du libéralisme, il récidive.

## Mise en agenda politique

Ce qui compte, c'est que Michel Pébereau et ses camarades puissent poursuivre le projet de rectification des esprits énoncé il y a plus de dix ans « *Il serait peut-être bon d'effectuer un travail pédagogique de fond sur nos lycéens, comme cela a été fait par les entreprises depuis vingt ans auprès de leurs salariés, afin de les sensibiliser aux contraintes du libéralisme et d'améliorer leur compétitivité, en adhérant au projet de*



© verthovineits / Fotolia.com

leur entreprise ». Ce qui compte c'est, au moment où des perspectives de changement politique s'annoncent, d'agir sur l'agenda politique. Les évangélistes de l'entreprise et du marché entendent bien influencer une nouvelle refonte des programmes. ■

Gérard Grosse, Thierry Ananou

# REEMPLACEMENT : UNE CIRCULAIRE POUR PLAIRE ?

À l'approche des échéances électorales, alors qu'aucun bilan n'a été fait par le ministère, la ministre vient de publier une circulaire sur le remplacement (circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017).

Cette circulaire a été rédigée suite à un référé de la Cour des comptes qui sort une nouvelle fois de son rôle : ses préconisations deviennent de véritables injonctions. Quant aux fédérations de parents d'élèves qui s'inquiètent légitimement d'absences non remplacées particulièrement dans certaines zones, elles sont intervenues auprès du ministère qui n'a pas répondu aux problèmes de façon pertinente.

## À qui la faute ?

La ministre fait l'impasse sur le manque criant de TZR (titulaires sur zone de remplacement), conséquence de la crise de recrutement que nous connaissons et de l'absence de recrutement à hauteur des besoins. Par ailleurs, la majorité d'entre eux sont affectés à l'année : seuls 30 % en moyenne sont disponibles pour assurer des remplacements de courte et moyenne durée, avec d'importantes disparités selon les académies et les disciplines.

## Une circulaire fourre-tout

La circulaire concerne le remplacement dans le premier degré et dans le second degré, bien que les problématiques soient différentes. En effet, dans la plupart des cas, l'absence d'un professeur en collège ou en lycée n'affectera les élèves d'une classe qu'une à deux heures dans la journée.

Dans le second degré, la circulaire prévoit notamment la réactivation du décret 2005-1035 du 26 août 2005, dit « décret Robien » pour les remplacements au sein de l'établissement. Le dispositif d'information des parents, par la nature des informations qu'il prévoit de communiquer aux parents, est inquiétant. Quant au suivi des absences perlées, il n'est acceptable que s'il a pour objectif d'aider les collègues en difficulté et s'il s'accompagne de moyens, notamment en matière de médecine du travail.

## Des combats à mener

Outre la méthode (la circulaire a été rédigée et publiée à la hâte avec un dialogue social qui n'a été que de façade), le SNES-FSU dénonce la réactivation du dispositif

« Robien » qui a prouvé son inefficacité depuis sa mise en place. Il rappelle son exigence que rien ne soit imposé aux personnels, dont la charge de travail est déjà trop importante. À la demande du SNES-FSU, la circulaire prévoit « la mobilisation des moyens de surveillance, notamment par le recours aux services des assistants d'éducation ». Cette disposition nécessite l'augmentation de ces moyens pour assurer l'encadrement des élèves dans de bonnes conditions lors d'absences ponctuelles.

Le SNES-FSU s'oppose en outre à la décision du ministère de préconiser l'organisation de la formation continue et des jurys d'examen les mercredis après-midi ou pendant les vacances. ■

Thierry Meyssonnier



## CIRCULAIRE DE RENTRÉE : UN PANÉGYRIQUE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Exercice de style annuel, la circulaire de rentrée donne à la communauté éducative le cap à suivre à la rentrée. Elle prend en cette fin de quinquennat les allures d'un bilan égrainant, sans en omettre aucune, les mesures prises ces dernières années pour le plus grand bien des élèves et des personnels.

La lecture suscite l'enthousiasme, ne serait-ce que par la multiplication des effets de couleur et de typographie aimablement placés pour accrocher l'œil du lecteur. Le champ lexical auquel le ministère est maintenant bien rodé nous ravit : tout est « mieux », « meilleur », « repensé », « renforcé », « piloté », « accompagné », « nécessaire », « indispensable », « renouvelé » et bien sûr « numérique » ou « numérisé ». Les enseignants sont « engagés », « déterminés », « attentifs »

jusqu'à une « attention encore plus soutenue », et bien sûr « rigoureusement organisés ». Six expérimentations sont citées, lancées ou généralisées, on ne tentera pas de comptabiliser les expérimentations (lancées, généralisées), les dispositifs, projets et autres partenariats, sans oublier les plans.

À trop vouloir en faire, sans hiérarchiser aucune de ses injonctions, le texte lasse.

Au final, le lecteur averti pourra se contenter du préambule pour l'auto-évaluation de son action par l'équipe ministérielle, et de la conclusion (14 pages plus loin tout de même) pour le cap à tenir l'an prochain. « Rien ne peut servir à tout, mais tout peut très bien ne servir à rien » disait Pierre Dac.

# LE CHOIX IMPOSSIBLE

**Focus sur la préparation de la rentrée au collège Rambaud de Pamiers dans l'Ariège, tant elle est emblématique de l'application jusqu'au-boutiste de la réforme des collèges. Nos collègues de Rambaud se battent en effet pour conserver des dispositifs assurant une certaine mixité sociale.**

Vingt-et-une divisions, 575 élèves (soit en moyenne plus de 27 élèves par division) et près de 40 % de CSP défavorisées, une offre variée de dispositifs, options et sections : UPE2A, ULIS, CHAM, bilangues (jusqu'à près de la moitié des élèves de Sixième), latin, grec, euro, DP3 ainsi qu'une offre diversifiée de langues (anglais, espagnol, allemand, chinois et occitan) ; voici la physionomie du collège Rambaud. En parallèle, des modules en français et en mathématiques permettaient efficacement d'aider les élèves les plus en difficulté.

À la rentrée 2016, l'inspecteur d'académie avait octroyé une enveloppe supplémentaire de 18 heures destinée à « accompagner la mise en place de la réforme ». Des dispositifs ont pu ainsi être maintenus, mais ni les options grec, occitan et DP 3 heures, ni la bilangue et la section européenne espagnol n'ont pu être sauvées (alors que le lycée voisin offre une section bachibac).

## Quand autonomie rime avec austérité

Pour la rentrée 2017, l'inspecteur d'académie dit ne plus disposer de marge de manœuvre. Ce sera 29 heures par division, quels que soient les effectifs, plus les heures statutaires et celles permettant de financer les dispositifs UPE2A et ULIS. Rien de plus. Pour le reste, le financement est incomplet (CHAM, latin) ou inexistant : débrouillez-vous !



La proposition actuelle de répartition programme la suppression d'un poste de lettres classiques, des dispositifs d'aide personnalisée, des dédoublements en SVT, physique-chimie et technologie, le regroupement en langues sur plusieurs niveaux, les effectifs des groupes pouvant aller jusqu'à 30 élèves !

## Méprisés, mais pas découragés

Vote d'opposition en CA, motions, envois de courriers à l'inspection académique de l'Ariège, aux élus, grèves, lettre ouverte aux parents, AG, rassemblements... Les professeurs ne peuvent se résoudre à attendre le mois de juillet pour un hypothétique « cor-

rectif » comme le leur a demandé l'inspecteur d'académie, ni à cesser de « s'agiter » comme le leur a ordonné le député de la circonscription pour qui les moyens sont suffisants. Ils refusent d'avoir à choisir entre offre variée et dispositifs d'aide pour garder un collège où la mixité sociale conserve tout son sens. Ils sont déterminés à poursuivre la mobilisation afin de dénoncer une situation qui met ce collège public en concurrence déloyale avec les deux collèges privés de la ville. À ce jour, bien déterminés à continuer à se faire entendre, les enseignants sont toujours en attente de réponses à leurs courriers envoyés à la rectrice et aux élus régionaux. ■ **Carine Rios**

## EPI, AP, LSU, DNB...

### Le point sur les réformes en collège

Le SNES-FSU vient de publier un document qui sera d'une grande utilité dans les salles des profs. Vu l'avalanche de textes ministériels (collège 2016, nouveaux programmes, évaluation et DNB...) qui s'est abattue sur les collègues, un point sur les réformes en cours au collège s'imposait. Il est en effet nécessaire de lutter contre les fausses vérités qui font florès dans certains établissements, à la plus grande joie de l'administration, évidemment, mais aussi de certaines organisations syndicales enclines à colporter les rumeurs les plus invraisemblables ! L'horaire élève pourrait être limité à 26 heures hebdomadaires ? Le conseil pédagogique serait en mesure de décider du contenu des EPI et de leur répartition ? Des « conseils du socle » seraient nécessaires pour valider les items du LSU ? Autant de fausses vérités qui sont bonnes à dénoncer afin de juger l'existant sur des bases solides et d'être en mesure de le modifier. Ce document de quatre pages se conclut sur la liste des textes réglementaires sur ces questions.



# LSU : PRONOTE, EDUC'HORUS, SACOCHE... LE TRIO INFERNAL

Arrive la fin du deuxième trimestre et son lot de bilans périodiques à remplir. Les logiciels privés et payants utilisés par l'Éducation nationale peinent à remplir le cahier des charges qui leur a été soumis pour faire basculer les bulletins des élèves vers le Livret scolaire unique (LSU).

**P**ronote, utilisé dans 75 % des collèges, propose des éléments de programme qui n'en sont pas et qui s'avèrent être en fait des compétences arbitrairement sélectionnées par l'entreprise Index Éducation alors même qu'il est écrit sur Eduscol que « le positionnement par éléments de type "items", dans une logique de livret de compétences de type LPC, n'est pas possible dans le livret scolaire, conformément à la volonté du législateur (annexe de la loi d'orientation du 8 juillet 2013) ». Or cette logique conduit à produire des bulletins illisibles comme en témoignent les collègues.

« Face à l'absurdité et à l'usine à gaz que représentait l'injonction insidieuse de l'administration de faire figurer les « éléments du programme travaillés » sur les bulletins, une forme de résistance passive s'est mise en place. Elle a consisté soit à cocher systématiquement toutes les cases des microcompétences soit à ne rien faire. Devant des bulletins comportant soit des cases vides à côté de l'appréciation soit une colonne de 30, 50 ou 105 items, l'administration a renoncé à faire apparaître les compétences sur les bulletins envoyés aux familles au deuxième trimestre. »



Statue de Franz Kafka, Jaroslav Róna, Prague, 2003

« Devant des bulletins pour lesquels des collègues avaient « consciencieusement » coché toutes les cases des « éléments du programme travaillé », en réalité une longue liste de compétences dans un langage parfois abscons et sans utilité pour les parents et les élèves, l'administration a interpellé les services de l'inspection académique en demandant que faire avec ce « machin ». Pour l'instant, aucune réponse... »



© Laurent Neyssens / Flickr.com

Dans d'autres établissements, c'est une décision plus radicale qui a été appliquée :

« Devant des bulletins de deux ou trois pages où la colonne « éléments du programme travaillés » tronquait la colonne appréciation, l'administration a d'autorité supprimé tous ces éléments que les collègues avaient inscrit. »

Pour les collègues qui travaillent sur Educ'Horus, il ne s'agit pas d'un problème de principe mais d'un cauchemar puisqu'il faut entrer les éléments de programme travaillés manuellement pour chaque élève. Quant à Sacoche, il s'agit aussi d'y entrer soi-même des compétences mais il ne bascule même pas les résultats qu'il faut transférer manuellement sur le LSU.

Certains logiciels bloquent la bascule si des éléments de programme ne sont pas remplis. Rappelons que le SNES-FSU appelle à ne pas fournir de travail inutile supplémentaire c'est-à-dire remplir *a minima* ces cases, par exemple en copiant collant « voir le cahier de texte numérique ». Au final, des bulletins illisibles qui ne facilitent pas le travail de synthèse comme le remarque ce collègue professeur principal :

« Comment faire une synthèse de pastilles de couleur sachant, en plus, que mes collègues n'écrivent plus les appréciations discipline par discipline mais par champs de compétences transversaux ? »

Au-delà des problèmes techniques c'est bien le sens de notre métier qui est interrogé comme le signifient ces différentes remarques :

« Je dois évaluer tout et tout le temps. Quand est-ce que j'enseigne ? »

« On réduit notre métier à être de simples contrôleurs, à être dans une logique binaire avec nos élèves : « tu produis, je t'évalue. » »

Il faut donc continuer à résister aux injonctions absurdes pour que l'évaluation ne soit pas totalement dénaturée mais reste au service des apprentissages des élèves. ■

Fabienne Sentex



© Olivier Teylaud

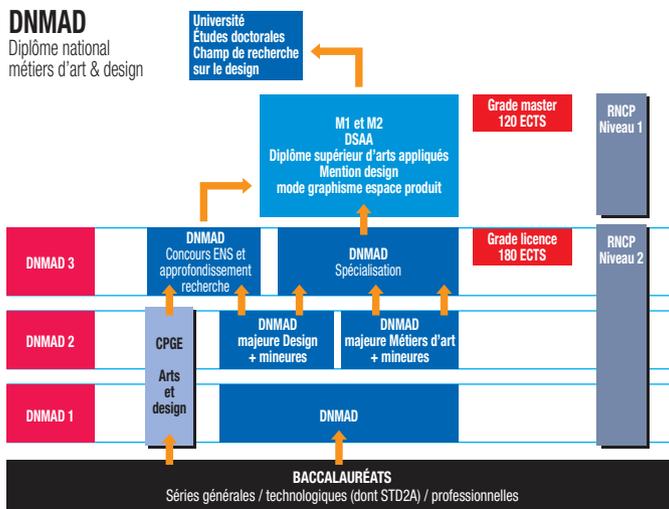
# ARTS APPLIQUÉS : UN PROJET, BEAUCOUP DE QUESTIONS

Dans son projet de reconnaissance des BTS Arts appliqués et des formations supérieures d'arts appliqués par l'Université, le ministère prévoit de transformer les BTS AA et les DMA en un diplôme en trois ans. Ils vaudraient grade de licence, les DSAA grade de master.

Depuis plusieurs années, le ministère souhaite intégrer ces formations dans le système universitaire. Aujourd'hui, les choses semblent se précipiter. Le projet ministériel vise à remplacer les BTS et les DMA par un nouveau diplôme, le Diplôme National des Métiers d'Art et Design, formation en trois ans valant grade de licence. L'application de la réforme est prévue pour la rentrée 2018.

## Une réforme d'ampleur

Les IPR sont en charge de mobiliser les équipes enseignantes dans les lycées car tout est à construire. Il faut aller vite, pour des ouvertures à la rentrée 2018, c'est-à-dire pour janvier 2018 compte tenu des procédures d'orientation. Construire les maquettes du nouveau diplôme, déclinées en semestres, avec l'attribution de crédits ECTS en cours de formation, prévoir les conventions avec les universités pour la reconnaissance du grade de licence, envisager l'intervention d'universitaires dans les formations, prévoir les validations... Le SNES-FSU a rencontré la direction générale de l'Enseignement supérieur le 16 mars. La rencontre a été présentée d'emblée comme une volonté du ministère d'arrêter la « rumeur » dont, pour nous, il porte la responsabilité. Alors que nous sommes bien d'accord pour réformer le cursus arts appliqués afin de per-



Document présentant le projet de réforme (non validée par la DGESIP)

mettre une poursuite d'études, nous avons mis en évidence un certain nombre de difficultés quant à la mise en place de celle proposée : un calendrier de mise en œuvre très serré sans consultation, des injonctions contradictoires aux équipes pédagogique l'absence d'éléments de réflexion et de méthode envisageables pour faire la réingénierie pédagogique, les difficultés d'accréditation, de labellisation, de conventionnement, l'absence de l'avis des professionnels et représentants des employeurs, l'intégration des élèves issues des formations professionnelles, le statut des enseignants, la semestrialisation... Les responsables ministériels, surpris par notre niveau d'information, nous ont fourni peu de réponses : les formations devraient être main-

tenues dans les lycées, dès lors qu'ils se conforment au projet de réforme, les labellisations pour conventionnement pourraient se poursuivre après 2018, mais alors les formations ne seraient ouvertes que l'année suivante.

## Précipitation

Les enseignants actuels devraient pouvoir continuer à enseigner dans ces formations sachant qu'une proportion sera réservée aux enseignants-chercheurs... Enfin le ministère et l'inspection générale affirment que rien n'est acté et que les documents qui circulent n'ont aujourd'hui aucune valeur réglementaire. Ce ne sont que des projets à discuter...

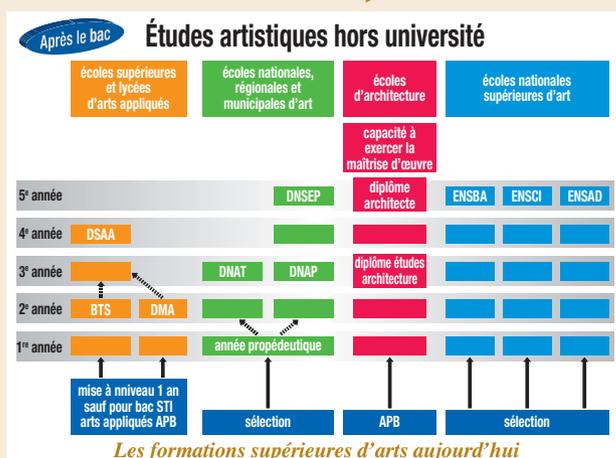
Outre le caractère précipité de ce projet, ses incohérences, les injonctions contradictoires auxquelles sont soumis les collègues, ce projet pourrait, en plus, comporter le risque d'être un modèle pour une réforme de l'ensemble des formations au BTS. Le SNES-FSU réaffirme que les formations professionnelles bac +2 ont un sens en termes d'accès à la qualification pour nombre de jeunes, en termes d'insertion professionnelle, mais également en termes de possibilités de poursuites d'études pour peu que l'on se donne les moyens de développer des licences spécifiques. Ce n'est pas en cassant ce qui fonctionne que l'on progresse ! ■

Thierry Reygades

## Du bac à bac +5 : diversité des filières artistiques

Aujourd'hui les formations supérieures d'arts appliqués correspondent à plusieurs types de formations en plus des formations à l'Université :

- dans les trois Écoles Nationales Supérieures d'Arts et dans les Écoles Municipales Supérieures d'Arts, qui recrutent sur concours, ces formations permettent l'accès à des diplômes de bac +3 à bac +5 ;
- dans les écoles d'arts appliqués et les lycées, qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale, ces filières offrent aux jeunes des formations en BTS Arts appliqués et en Diplômes de métiers d'art en 2 ans et au Diplôme supérieur d'arts appliqués en 4 ans après le bac. Les jeunes, titulaires d'un bac techno STD2A, d'un BMA (Brevet des Métiers d'Art) ou d'un bac pro du secteur, entrent en formation par la procédure APB, ceux titulaires d'un bac général doivent suivre une classe propédeutique de mise à niveau (MANAA). 13 000 étudiants suivent les formations en MANAA, BTS AA et DMA, pour moitié dans le secteur privé sous contrat.



Les formations supérieures d'arts aujourd'hui

# EFFECTIFS D'ÉLÈVES : UNE RENTRÉE 2017 SOUS TENSION

Depuis 2009, les effectifs du second degré ne cessent de croître. À la rentrée 2017, le second degré devrait connaître une explosion de ses effectifs : 50 000 élèves supplémentaires sont attendus, d'après les prévisions de la DEPP<sup>(1)</sup>.

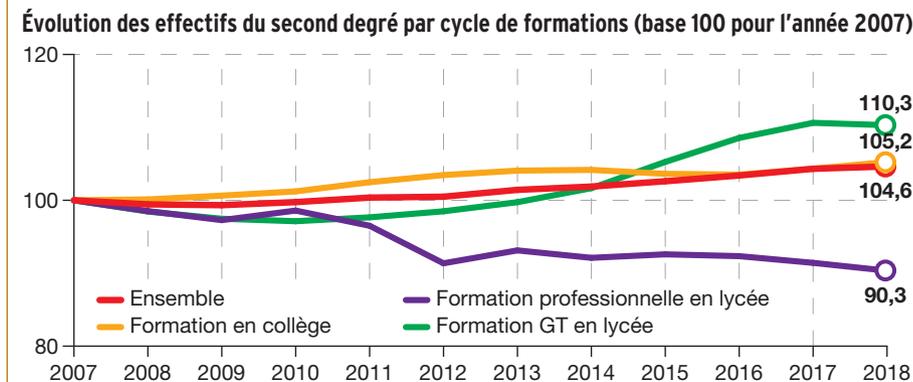
La hausse devrait se concentrer en 2017 sur deux niveaux, en Sixième et en Terminale, et être globalement moins forte en 2018 avec 17 000 élèves supplémentaires. Explication principale avancée par la DEPP, les évolutions démographiques. Mais les évolutions de politiques éducatives, notamment celles liées au redoublement, ont aussi un impact non négligeable.

## Forte hausse en Sixième...

En collège, la hausse prévue est de 26 000 élèves en 2017 par l'arrivée de la génération 2006 (soit 22 000 naissances en 2006 en plus par rapport à 2005, une génération sans équivalent depuis 1981). Les effectifs de Sixième vont donc remonter (+ 18 500 élèves) sous les effets conjugués de la démographie (pour 90 %) et de la baisse des taux de redoublement en CM2 qui se poursuit.

## ...et en Terminale

En lycée général et technologique, la hausse serait de 30 500 en 2017. Elle se concentrerait en Terminale avec + 36 000 élèves grâce à l'arrivée de la génération 2000. À cela s'ajoute l'augmentation des réinscriptions après l'échec au bac, conséquence de la possibilité donnée aux élèves de se réinscrire dans leur lycée et de



**Lecture :** pour l'ensemble des formations, quand 100 élèves étaient dénombrés en 2007, il y en a 103,4 à la rentrée 2016 et 104,6 à l'horizon 2018. En d'autres termes, les effectifs du second degré devraient augmenter de 4,6 % entre 2007 et 2018. **Champ :** France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé y compris hors contrat.

Source : MENESR-DEPP. Note d'information n° 17.04 © DEPP

conserver les notes supérieures ou égales à 10 pour la session suivante. Ce phénomène a fait passer en 2016 les taux de réinscriptions de 76,5 % à 79 % en 2016. La DEPP prévoit une poursuite de cette tendance. En Seconde, une baisse de 6 000 élèves en 2017 pour des raisons démographiques et de transferts (+ 0,5 point) des Troisièmes au détriment de la voie professionnelle sont attendus. Une nouvelle baisse du redoublement de - 2,4 points est attendue.

En lycée professionnel, la baisse des effectifs continuerait, - 6 500 en 2017, la démographie

est une des causes mais la DEPP avance deux autres explications : l'orientation en hausse vers le LGT et les sorties en cours de formation. En conclusion, les moyens supplémentaires accordés au nom de la réforme du collège vont être absorbés par la hausse des effectifs et en lycée les classes vont continuer d'exploser à plus de 35. ■

Fabienne Bellin, Daniel Le Cam

(1) Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, note 17-04, mars 2017.

# EAF : UNE ORGANISATION À REVOIR

Les conditions de correction et d'interrogation de l'épreuve anticipée de français se dégradent un peu plus chaque année. À l'initiative du SNES-FSU, le CHSCTM<sup>(1)</sup> a voté, à l'unanimité le 21 novembre 2016, un vœu visant à améliorer ces conditions de travail. La réponse du ministère est arrivée...

En juillet dernier, alerté par plusieurs collègues dénonçant les dysfonctionnements en cascade et un état d'épuisement certain, le groupe Lettres du SNES-FSU a mené une enquête auprès des enseignants de Lettres faisant passer les épreuves de l'EAF. Si la région parisienne a la palme de la désorganisation, les difficultés touchent toutes les académies. L'avis voté à l'unanimité par le CHSCTM est une reconnaissance de la pénibilité de la tâche et les réponses du ministère montrent qu'il considère enfin le problème.

## Recommandations

S'il confirme que l'organisation des épreuves revient aux rectorats, il fait plusieurs recommandations, qu'il sera utile de rappeler aux Directions des examens et concours (DEC),

comme aux proviseurs des centres d'examen. Ainsi, le ministère recommande, pour l'écrit, de respecter le nombre de dix copies par jour ouvrable. Pour l'oral, il précise que la liste des candidats fournie à l'examineur doit faire mention des tiers-temps. La DEC doit recommander aux proviseurs de prévoir deux examinateurs par salle (pour leur sécurité) et un surveillant « de couloir », notamment pour s'assurer du silence dans les couloirs. Enfin, est confirmé le principe de non-convocation des stagiaires, sauf « graves difficultés en termes de vie », que le rec-

torat devra donc « prouver », le cas échéant. Toutefois le ministère ne répond pas à la demande de ne pas convoquer pour surveiller

l'écrit les collègues qui doivent, pendant ce temps-là, préparer les interrogations orales (lecture des descriptifs, des textes, choix et rédaction des questions). Le SNES-FSU réinterrogera le ministère sur ce point.

Voir : [www.snes.edu/EAF-le-ministere-repond.html](http://www.snes.edu/EAF-le-ministere-repond.html). ■

Magali Espinasse

(1) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel.



© Olivier Teytaud

# DOMICILE-TRAVAIL LE VÉLO BIENTÔT INDEMNISÉ

**Une indemnité pour déplacement à vélo entre son domicile et son lieu de travail sera enfin mise en place pour tous les fonctionnaires.**

Le projet de décret présenté aux organisations syndicales le 20 mars confirme cette décision qui s'appliquera également au vélo à assistance électrique. Il s'agit de la transposition de dispositions déjà en vigueur pour les salariés du privé depuis deux ans et pour les agents des ministères du Développement durable et du Logement depuis l'an dernier. La date d'entrée en application n'a pas encore été précisée mais le dispositif pourrait être opérationnel en septembre 2017.

## 200 euros annuels

Le projet de décret prévoit que sur la base d'une déclaration sur l'honneur dans laquelle l'agent précisera le nombre de jours pour lesquels il s'engage à utiliser un vélo pour se rendre sur son lieu de travail, l'administration rembourse au taux de 0,25 euro par kilomètre mais dans la limite d'un plafond de 200 euros par an. Il faudra au minimum 500 mètres par jour



© Pink Badger / Fotolia.com

et par sens de trajet pour donner lieu à remboursement. Le bénéfice de la prise en charge des frais engagés pour se déplacer à vélo pour les trajets de rabattement vers des arrêts de transport public peut être cumulé avec la

prise en charge des abonnements de transport collectif ou de service public de location de vélo déjà existante, à condition que ces abonnements ne permettent pas d'effectuer les mêmes trajets. ■

**Benoît Teste**

## LE PRINCIPE DE LA PROPORTIONNALITÉ RETENU POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les listes présentées par les organisations syndicales aux prochaines élections professionnelles de décembre 2018 devront comporter un nombre d'hommes et de femmes en même proportion que dans le corps électoral concerné par l'élection. Par exemple, toute liste déposée pour l'élection à la CAPN des professeurs certifiés devra comprendre

64 % de femmes et 36 % d'hommes, à l'image de la composition de ce corps au niveau national. Ce principe sera appliqué pour les élections aux CAP comme aux CT. Cependant, aucune obligation n'est faite de présenter les candidats dans un ordre qui permette *in fine* une composition de l'instance à l'image du corps.

**B. T.**

# FCA : ENFIN UN PROJET DE CADRAGE

**Les projets de décret fixant la définition nationale des conditions d'exercice des personnels intervenant en Formation continue des adultes ne font pas le tour des problèmes.**

Le groupe de travail ministériel sur les métiers des personnels de la Formation continue des adultes débouche enfin sur deux projets de décret portant modification des décrets de 1991 et 1993 et un arrêté fixant les activités des intervenants pour la FCA. Le texte fait référence aux Obligations réglementaires de service (ORS) du corps de recrutement. Ainsi, les « ORS » des personnels titulaires exerçant des activités en GRETA pour des missions de formation continue des adultes sont définies à partir des obligations du corps de recrutement pour les actions en face-à-face pédagogique et affectées d'un coefficient de 0,5 pour les autres interventions sur l'année scolaire. Les « ORS » des non-titulaires sont définies à partir de la durée annuelle de travail effec-

tive de 1 607 heures correspondant à 810 heures pour les activités d'enseignement. Ces textes qui fixent la définition nationale des conditions d'exercice des personnels intervenant en FCA devront être accompagnés d'une réécriture de la circulaire d'application dans les meilleurs délais.

## Circulaire réécrite

Ils devront s'imposer dans tous les GRETA sous le contrôle du Conseil national de suivi et des groupes académiques de suivi. L'ensemble est cependant décevant, notamment la question des obligations de service des Conseillers en formation continue (CFC), comme celle des régimes indemnitaires, revendications portées depuis cinq ans par l'intersyndicale, n'ont pas été complètement



© Olivier Teyssaud

traitées. Ainsi une composante essentielle de la mission de service public de formation continue des adultes est toujours négligée par le gouvernement, il conviendrait d'y remédier dans les plus brefs délais. Le SNES-FSU rappellera cette exigence en tout lieu et à chaque occasion. ■

**Guy Friadt**

# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : LA LOGIQUE DU MARCHÉ

**Le système de référencement qui s'appliquera prochainement se traduira par une nette régression de la protection offerte aux agents. La logique du marché prend le pas sur les solidarités.**

**R**emis en cause par la Commission européenne au nom de la « concurrence libre et non faussée », l'ancien dispositif de subvention aux mutuelles de fonctionnaires avait été invalidé par une décision du Conseil d'État en 2005 au motif que l'aide d'État ne bénéficiait qu'aux seules mutuelles. La loi du 2 février et un décret du 19 septembre 2007 y ont alors substitué un système de référencement permettant aux ministères qui le souhaitent de contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs agents en référençant un ou plusieurs opérateurs.

## Participation modique à l'Éducation nationale

Le référencement consiste pour un ministère à sélectionner parmi les mutuelles ou organismes candidats à ce référencement, sur la base d'un cahier des charges établi par lui, celui à qui il versera pendant sept ans une participation financière de l'ordre, actuellement, de 6 euros par agent par an au ministère de l'Éducation nationale et jusqu'à 120 euros



aux Affaires étrangères. L'adhésion des agents à l'organisme référencé reste facultative.

L'appel à concurrence que le ministère a lancé le 3 décembre 2016 pour la seconde vague de référencement qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet prochain s'appuie sur un cahier des charges qui marque la volonté de ne plus

s'inscrire dans une offre globale et solidaire protectrice pour l'ensemble des agents, actifs et retraités. Il exclut nombre de garanties antérieures, notamment en cas de perte d'autonomie. En limitant le bénéfice du couplage obligatoire santé/prévoyance aux seuls actifs, il exclut *de facto* les retraités de la couverture dépendance, décès et invalidité.

## Jusqu'à trois opérateurs différents

Notre employeur a par ailleurs maintenu son choix de référencer jusqu'à trois opérateurs différents, malgré l'opposition d'une majorité de syndicats représentatifs dont la FSU. Or, seul le référencement d'un seul organisme permet d'empêcher la segmentation de la population couverte et de garantir la mutualisation la plus large des risques. C'est donc la logique du marché qui a pris le pas sur celle des solidarités collectives... pour une participation dérisoire de l'employeur de 1,60 € par an par agent à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017. ■

Monique Daune

# AIDE À DOMICILE, PAS DE PRISE EN CHARGE

**Selon une étude récente, 67 % des Français souhaitent un financement public de la perte d'autonomie. La loi Adaptation de la société au vieillissement n'y répond pas avec un reste à charge important pour les personnes concernées, en établissement ou à domicile.**

**L**e Haut Conseil de l'Âge le confirme : pas question d'une prise en charge solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale, comme le demandent le SNES et la FSU. Il vient, en effet, de constituer une commission spécialisée « sur le recours aux financements privés dans la couverture de la perte d'autonomie » qui est chargée d'étudier le recours aux assurances et les « dispositifs tendant à une utilisation plus fluide de produits d'épargne et la mobilisation du patrimoine immobilier des allocataires ».

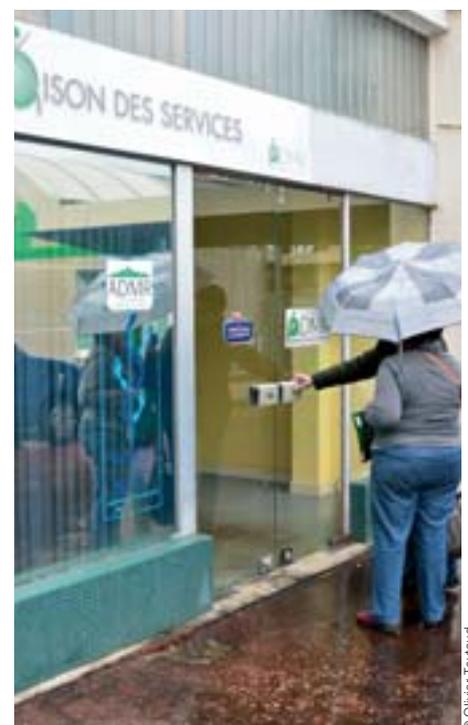
## Services en danger

Le colloque au Sénat, organisé par le sénateur Watrin (groupe Communiste, Républicain et Citoyen), a souligné les conséquences désastreuses de la politique actuelle sur le secteur de l'aide à domicile. Représentants syndicaux des usagers, des personnels, des structures associatives, ont débattu de la situation et réfléchi à des perspectives d'action. Ce sont de véritables appels au secours qui ont été lancés par les associations à but non lucratif, qui sont en très grandes difficultés financières,

étranglées par la concurrence et l'absence de financement. Les personnels (226 000 salariés, peu formés, dont 95 % de femmes et 79 % à temps partiel) vivent stress, épuisement et tensions professionnelles, conditions de travail désastreuses et salaires de misère, tandis que les usagers, dont le pouvoir d'achat s'est dégradé, renoncent à un certain nombre d'heures du fait du reste à charge trop onéreux.

Pourtant la finalité de cet accompagnement est bien le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles des personnes en perte d'autonomie. L'heure est à la création de services publics avec un financement solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale. En attendant, les participants, qui ont apprécié ce rendez-vous historique, ont décidé d'une action autour d'objectifs communs : élever la qualité du service rendu aux usagers, répondre aux besoins de formation, de reconnaissance et de salaire des personnels, permettre aux services concernés d'assurer au mieux leurs missions. ■

Marylène Cahouet



Consommation collaborative

Quel impact sur l'environnement ?

Grâce aux célèbres plateformes de covoiturage ou de vente de biens entre particuliers, tout le monde connaît l'existence de la consommation collaborative. Cette économie en développement comprend aussi les communautés d'acheteurs (ex. : les AMAP), les jardins partagés ou l'habitat participatif... Certaines entreprises communiquent largement sur le potentiel écologique du modèle. Mais cet avantage reste à prouver et selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), ce n'est pas si simple, car l'offre collaborative modifie les pratiques : ainsi le covoiturage longue distance augmente le nombre de déplacements et incite à ne pas prendre le train (en raison des prix prohibitifs fixés par la SNCF). Selon l'ADEME, l'économie collaborative contribue assez peu à la réduction de l'empreinte environnementale des Français et d'autres progrès restent nécessaires comme la prévention des déchets ou l'efficacité énergétique des produits.



Allemagne

Champion du monde

L'Allemagne a enregistré en 2016 un excédent commercial record de 254 milliards d'euros pour un PIB de 3 134 milliards. Ces résultats leur permettent de redevenir le premier exportateur mondial et de réaliser un excédent supérieur à celui de la Chine. Comparativement à son PIB, l'excédent courant (celui qui prend en compte les ventes de service et les revenus tirés des investissements à l'étranger) se chiffrent à 297 milliards, en hausse de 15 % et il approche les 10 % du PIB.

Repères

Les TEF 2017

Comme chaque année, l'INSEE publie ses Tableaux de l'Economie Française, un ouvrage essentiel pour tout-es citoyen-nes. Tous les secteurs de la société sont présents : PIB, immigration et même le nombre de bouteilles d'eau minérale par ménage...

FRAUDE, OPTIMISATION OU ÉVASION FISCALE

La valse des milliards

La fraude fiscale suppose une infraction à la loi (avoir un compte en Suisse sans le déclarer au fisc français). L'optimisation fiscale est l'utilisation de moyens légaux pour payer moins d'impôts.

En réalité, la frontière entre le légal et l'illégal est extrêmement ténue, ce qui donne du travail à une armée d'avocats fiscalistes et c'est à l'administration de prouver qu'il y a abus de droit. Aujourd'hui la tendance est à se protéger derrière une cascade de sociétés écrans, comme l'a révélé le scandale des Panama Papers. Pour éviter des recours juridiques coûteux, l'administration préfère souvent passer une transaction avec le contribuable. L'État reconnaît ainsi le droit des contribuables fortunés à ne payer qu'une partie de l'impôt dû.

David contre Goliath

Avec les multinationales, on change d'échelle, ce qui a fait dire à un expert de l'OCDE : « l'impôt sur les sociétés est devenu une contribution volontaire ». Quant McDonald's ou Amazon font de l'optimisation, ce n'est pas en amateur, c'est avec des centaines de spécialistes employés par des sociétés de conseil qui élaborent des montages sophistiqués. En face, l'administration fiscale joue petit bras, et ce ne sont pas les milliers de suppressions d'emplois au ministère des Finances qui l'aident dans sa tâche. L'évasion fiscale n'a pas de définition juridique. En



général, elle représente l'ensemble des ressources qui font défaut à l'État, soit la somme de la fraude et de l'optimisation.

Les évaluations de l'évasion fiscale sont par nature incertaines et ne cessent d'être réévaluées. En 2013, Solidaires Finances Publiques l'évaluait entre 60 et 80 milliards et la Commission européenne à 1 000 milliards pour l'UE, dont 160 pour la France. La partie dite « internationale » est évaluée entre 40 et 60 milliards par un rapport à l'Assemblée nationale (2015), dont 15 milliards rien que pour l'impôt sur les sociétés, et 17 milliards pour les seuls particuliers. ■ Daniel Rallet

SCANDALE DES PARADIS FISCAUX

Mobilisations nécessaires

Offshore Leaks, Swisileaks, Luxleaks, Panama Papers : autant de scandales révélés par la presse, les lanceurs d'alerte et les ONG. À croire que les États et les institutions internationales se résignent, au mieux aux demi-mesures cosmétiques, au pire à la cécité volontaire.

Cependant, l'émotion créée dans l'opinion par ces révélations ainsi que les pertes sèches pour les caisses des États ont amené ces derniers, ainsi que les institutions internationales (OCDE, Union européenne...), à prendre des mesures contre les paradis fiscaux : échanges automatiques d'information pour lever le secret bancaire, reporting partiel (publication pays par pays des comptes des grandes entreprises). Mais la



faculté qu'a le système financier de contourner les mesures prises, en jouant sur l'opacité de ses montages de plus en plus sophistiqués, limite beaucoup leur efficacité. Surtout, le manque de volonté politique s'explique du fait que l'évasion fiscale est la manifestation d'une stratégie d'évitement de l'impôt par les « élites » et les grandes entreprises qui ont en commun le sentiment d'impunité.

L'importance des sommes en jeu (l'estimation basse de 80 milliards est à mettre en regard des 72 milliards de déficit de la France en 2016) devrait ainsi inciter les acteurs sociaux, notamment les syndicats, à mettre cette question au centre des réflexions sur la réforme fiscale.

Aux actes, citoyens !

Des mobilisations citoyennes sont en cours : après l'initiative des « faucheurs de chaises » lancée par Attac, Bizi, les Amis de la Terre, Solidaires Finances publiques, qui a permis de montrer par des actions symboliques d'emprunt de chaises dans les agences BNP la complicité des banques, Attac organise des actions devant les multinationales réfractaires à l'impôt (Apple, McDonald's, Ikea...) et propose aux organisations une campagne dont le slogan est « rendez l'argent » sur la base d'un rapport consultable sur le site d'Attac. ■ D. R.

# Un million d'emplois pour le climat en France d'ici 2020

La crise climatique est un des plus grands défis posés en ce début de 21<sup>e</sup> siècle. La transition indispensable fera disparaître certains emplois mais d'autres, plus nombreux, devront être créés.

L'urgence est telle que les chefs d'État et de gouvernement du monde entier se sont engagés lors de la COP 21 à tout mettre en œuvre pour contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C et si possible à 1,5 °C maximum. L'accord de Paris est officiellement entré en vigueur en novembre 2016. Les 111 États (et l'Union Européenne) qui l'ont ratifié à l'issue de la COP22 de Marrakech représentent collectivement plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Mais la plupart des États étaient venus « les mains vides » et les processus de financement en sont restés à l'état de promesses.

La France est loin de montrer l'exemple malgré la loi relative à la transition énergétique. Et les dernières propositions de la Commission européenne sont en régression. La dynamique pour la transition écologique reste donc à construire.

## La crise est également sociale

Cette transition suppose de sortir du productivisme, de repenser le système productif et donc le travail et les emplois afférents. Mais dans nos sociétés confrontées à une crise sociale inégalée qui se traduit par un chômage de masse, une forte précarité et des attaques contre les systèmes de protection sociale, les actions en faveur de la lutte contre les changements climatiques ont été trop souvent perçues comme étant contradictoires avec les objectifs de création d'emplois et de justice sociale.

La transition écologique impose de sortir de l'âge des énergies fossiles (il faudra laisser sous terre 80 % des réserves) et fissiles (sortie du nucléaire). Certains secteurs sont donc appelés à disparaître (raffineries, centrales au charbon, nucléaires...). Ceux qui dépendent étroitement de ces énergies perdront aussi des emplois (transport routier, aérien...) ou devront se transformer (industrie

automobile...). Mais d'autres emplois devront nécessairement voir le jour.

Environ 320 000 personnes travaillent déjà en France dans les secteurs des énergies renouvelables, de la rénovation, du recyclage... La dynamique doit s'accroître. Les transitions et reconversions doivent donc être anticipées, accompagnées et financées.

## Concilier emploi et climat, c'est possible

Un rapport rendu public le 12 janvier dernier (<http://emplois-climat.fr>) démontre qu'il est possible de créer 1 million d'emplois climatiques en France d'ici 2020. La proposition s'inscrit dans le cadre de la campagne « One Million Climate Jobs » lancée en 2014 au Royaume-Uni, étendue ensuite à d'autres pays (Canada, Afrique du Sud, Norvège, Portugal, État de New York).

Co-rédigé par plusieurs syndicats (dont la FSU), des associations sociales et environnementales, le rapport soumet au débat public une série de constats et de propositions qui permettraient à la fois d'entrer de plain pied dans la transition écologique pour sauver le climat et d'apporter une réponse au chômage. Pour arriver au solde de 1 million d'emplois nets en 2020, il propose de créer 1,5 million de postes au total pour compenser les pertes dans certains secteurs. Au-delà des emplois directement liés à la transition écologique, il y aurait des emplois visant à répondre aux besoins d'activités de services en lien avec la qualité de vie individuelle et collective.

Les propositions sont déclinées par activités et mises en relation avec les besoins financiers associés (105 Md € par an en rythme de croisière). L'argent pour y parvenir ne manque pas mais la volonté politique fait cruellement défaut.

Les organisations signataires s'engagent donc à mener campagne en organisant des débats autour de propositions qui peuvent encore être discutées, revues ou enrichies.

Le rapport étant relativement volumineux (44 pages), ATTAC vient d'éditer un petit guide (*Un million d'emplois pour le climat*) qui reprend les principaux éléments. Il permet aux citoyennes et aux structures locales de s'approprier rapidement l'essentiel des enjeux et des propositions. C'est un bon outil pédagogique pour lancer la discussion. ■

Monique Daune

## CETA

### Adoption provisoire mais la mobilisation continue

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'accord de libre échange et libre investissement entre l'Union européenne et le Canada le 15 février dernier. Les eurodéputés français ont très largement voté contre (16 seulement sur 74 ont soutenu cet accord). Les manifestations et les pressions exercées par les citoyens ont donc porté leurs fruits. Une partie de l'accord va entrer provisoirement en vigueur dans les mois qui viennent, mais pour être pleinement et définitivement appliqué, il doit être ratifié par les 38 parlements nationaux et régionaux de l'Union. C'est autant de chances de stopper cet accord qui va à l'encontre des principes démocratiques et qui n'est pas compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique. Il faut poursuivre la mobilisation en interpellant les candidats à la députation.



## Néologisme

### La mer qu'on voit danser...

Le terme de « maritimité » tend à s'imposer pour intégrer toutes les activités liées à la mer qui ne se réduisent pas à la pêche ni aux EMR, les énergies maritimes renouvelables... Ces activités pèsent 270 milliards d'euros, 14 % du PIB soit trois fois le poids du secteur automobile. (Source BCG, Boston Consulting Group)

## Effet Trump #1

### Bruit de bottes

Le 28 février, Donald Trump a annoncé au Congrès les prochaines étapes de sa politique. La relance des dépenses militaires, rarement mise en avant durant la campagne a été précisée : + 54 milliards soit une augmentation de 9 %, du jamais vu depuis Reagan. Cette hausse devrait se faire à budget constant et viendrait donc en diminution de l'aide au développement.



**Effet Trump #2**

**La guerre commerciale qui vient ?**

Donald Trump envisage de modifier la fiscalité des entreprises. Le système complexe qui serait mis en place obligerait ces dernières à payer un surcoût sur leurs achats à l'étranger et les inciterait donc à relocaliser leur production aux États-Unis. L'Union Européenne est très inquiète de cette montée du protectionnisme qui serait particulièrement dommageable aux industries du luxe et du vin.

**Consommation**

**L'hyper a du souci à se faire...**

Né à Sainte-Geneviève-des-Bois en 1963, l'hypermarché se meurt... Les grandes enseignes réduisent leurs surfaces et, face au développement du e-commerce, elles envisagent de plus en plus une restructuration autour des moyennes surfaces et une augmentation de leur offre de restauration et de divertissements.

**Inégalité femmes-hommes**

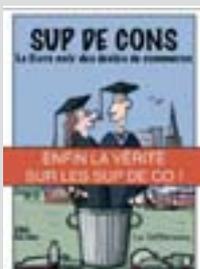
**Les écarts de salaire expliqués ?**

L'OFCE est partie de l'écart de rémunération annuelle nette moyenne de 25,7 % entre les hommes et les femmes. En prenant en compte les effets du temps partiel, soit 9,4 %, ceux de la ségrégation professionnelle, soit 3,5 % et ceux de structure (âge, secteur d'activité...), soit 2,3 %, il reste 10,5 % non expliqué...

**BD**

**L'envers de « sup de co »**

En mai 2017 va paraître un album rafraîchissant qui peint le milieu des écoles supérieures de commerce françaises et ses nombreux travers, entre coûts d'admission très élevés, contenus d'enseignement aléatoires et conformisme comportemental. À noter que le franco-canadien Zeil, l'auteur de cette satire, a été enseignants-chercheurs dans



plusieurs universités nord-américaines, ainsi que dans une « sup de co » française pendant cinq ans.

• Zeil, *Sup de cons. Le livre noir des écoles de commerce*, La différence, 2017.

**REBOND DE LA CRISE DE LA DETTE**

**L'Union Européenne, la BCE, le FMI et la Grèce**

**La Grèce surendettée voit la prochaine échéance de paiement du service de sa dette arriver en juillet. Elle ne possède pas les 7 milliards nécessaires. L'Union Européenne (UE) et la BCE doivent, selon le troisième volet du plan d'aide, les lui fournir. Le FMI - Fonds Monétaire International - est sceptique...**

La Grèce fait un timide retour dans l'actualité. Le gouvernement Tsipras s'est vu obligé par l'Eurogroupe, conduit par le ministre allemand des Finances, Schäuble, de mettre en œuvre une politique drastique d'austérité dans un pays déjà exsangue. L'accord conclu en juillet 2015, après chantages et longues tractations, prévoyait la poursuite des privatisations et de la baisse des dépenses publiques comme de la baisse des salaires et des pensions de retraite avec, au bout, un plan d'aide de 86 milliards de dollars.

**Revoilà la Grèce !**

En juillet, Eurogroupe, BCE et FMI doivent verser 7 milliards d'euros pour permettre à la Grèce de payer les intérêts de sa dette. Autrement dit, cette aide ne sert qu'à payer les créanciers au premier rang desquels il faut compter la BCE (détentrices de 4 des 7 milliards) et les pays de la zone euro.

Ce troisième plan d'aide fixait l'objectif d'un excédent primaire – la différence recettes/dépenses sans tenir compte du poids du service de la dette – de 0,5 % du PIB en 2016 et de 1,75 % en 2017, objectif dépassé puisque les estimations de Bruxelles font état de 2 %. À quel prix ! Le PIB grec de 2016 est inférieur de 25 % à celui de 2010 ; le taux de chômage atteint 23 % et l'investissement des entreprises s'est réduit des trois-quarts depuis 2008 ; la misère, la pauvreté ont progressé tout comme le nombre de candidats à l'exil. La dette publique, dans ces conditions de surendettement, ne peut pas se réduire. Puisque le PIB chute plus vite que n'augmentent les excédents budgétaires, la dette publique, qui se maintient à hauteur de 300 milliards d'euros, s'élève à 180 % de ce même PIB. Une politique imbécile qui affaiblit le pays sans proposer de solution.

**Le FMI en franc-tireur, une première !**

Le FMI, qui sert dans les accords comme conseiller plus que comme prêteur, envisage de se retirer si sa proposition d'annuler la majeure partie de la dette publique grecque n'est pas acceptée.

Pour le moment, le refus de l'UE est total. Elle s'enferme dans le déni de la réalité. Sans doute un effet de la post-vérité trumpienne. Les estimations sont pourtant cruelles : si la Grèce suit les exigences de l'UE, il lui faudra quarante ans pour ramener son taux d'endettement sous le seuil des 100 % du PIB, selon Patrick Artus qui considère l'avenir à l'identique du présent, mais il est vraisemblable que crises financières et récessions à venir rendront ce délai plus long encore ! Les banques européennes – italiennes et espagnoles en tête – sont menacées de faillite. Le montant de



© Loïc Pissel / Flickr.com

leurs créances douteuses dépasse les 14 %. La remontée des taux d'intérêt aggravera ce risque de crise financière qui marquera le retour de la crise de l'euro malgré la naissance de l'Union bancaire qui permet à la BCE de surveiller 600 grandes banques.

Le « Brexit » et la montée des extrêmes droites partout en Europe font la démonstration que cette construction européenne n'est plus légitime aux yeux d'une part croissante des populations, mais l'UE n'en a cure et poursuit sa politique libérale qui approfondit en retour la crise de l'UE. Le contexte nouveau marqué par la volonté de Trump de défendre les seuls intérêts des États-Unis devrait, à l'inverse, se traduire par une réorientation politique de la construction européenne.

La Grèce, petit pays qui se rétrécit, fait la preuve qu'il est temps de changer de politique sinon l'éclatement ne fait pas de doute, soixante ans après la signature du Traité de Rome... ■

**Nicolas Bénéès**

# DOSSIER

## Le lycée

### Quel lycée... *pour qui* ?



Dossier coordonné par Valérie Siphimalani et Thierry Pétrault. Ont participé à la rédaction Sandrine Charrier, Claire Guéville, Philippe Guingand, Amélie Hart-Hutasse, Romain Gény, Olivier Raluy, Thierry Reygades.

**Le SNES-FSU appelle  
de ses vœux un lycée  
pour toutes et tous.  
Comment s'y prendre ?**

**L**es moyens perdus de 2007 à 2012 et jamais retrouvés, la hausse des effectifs et une autonomie consistant avant tout à gérer localement la pénurie mettent en difficulté les personnels comme les lycéens. Les lycées attendaient de la refondation au moins quelques mesures, ne serait-ce que sur les enseignements d'exploration ou les programmes, qui auraient redonné un peu de souffle. Le bilan n'est pas celui espéré : la voie technologique continue son érosion, la voie professionnelle est en difficulté face aux Régions dont le poids sur la carte des formations professionnelles est toujours plus lourd, la voie générale et en particulier la classe de Seconde peinent à faire réussir des cohortes d'élèves très hétérogènes. Il ne suffit pas de chasser le redoublement pour que les lycéens donnent du sens à leur scolarité. Ce dossier, complément au colloque du 29 mars, fait le point sur le lycée, les modèles proposés et le projet du SNES-FSU d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans pour tous les jeunes.

## De réforme en réformes

De l'éclatement *aux recompositions*

Les années récentes ont été marquées, en LEGT, par les effets conjoints de la plus grande autonomie des établissements et de la poussée démographique. Derrière les difficultés engendrées en LEGT se cachent aussi des mutations plus profondes.

En même temps que la réforme Chatel de 2010 se mettait en place, les effectifs lycéens repartaient à la hausse. Les lycées ont donc été confrontés à la nécessité de gérer localement une dotation en moyens bien inférieure aux besoins et de développer leur propre organisation, avec pour résultat un éclatement du cadre national d'enseignement.

## L'explosion des effectifs en LEGT

La forte hausse des effectifs (+ 8,7 % entre 2010 et 2015) se traduit par une augmentation rapide de la taille des classes, institutionnalisée par la mécanique des dotations à la structure. Les rectorats ont imposé la règle du seuil de 35 élèves par division (voire au-delà dans certaines académies) pour abonder en moyens une ouverture de classe. Désormais, presque 35 % des classes de Seconde ont un effectif supérieur ou égal à 35, contre 20 % en 2009. L'évolution est particulièrement spectaculaire dans la voie technologique, où la logique des enseignements de tronc commun et transversaux a permis d'imposer des effectifs pléthoriques.

## Bricolages locaux

Les conditions de travail en Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) sont donc critiques, d'autant plus que les dédoublements, remplacés depuis 2010 par la notion plus vague « d'effectifs réduits », sont moins nombreux. L'enveloppe horaire globale prévue à cet effet a été progressivement siphonnée pour sauver les options facultatives



À croire que l'État a renoncé à l'ambition de préparer tous les élèves à une poursuite d'études

voire même des enseignements obligatoires. Dans un tel contexte, comment assurer un suivi pédagogique de qualité ? L'accompagnement personnalisé ne permet pas de répondre à cette exigence. Pire, la prise en charge des élèves en difficulté au sein de la classe est devenue mission impossible. Au nom de l'autonomie érigée en panacée universelle, chaque lycée est donc prié de trouver des solutions locales à un problème pourtant plus général, d'où l'éclatement des conditions d'accueil des élèves. À croire que

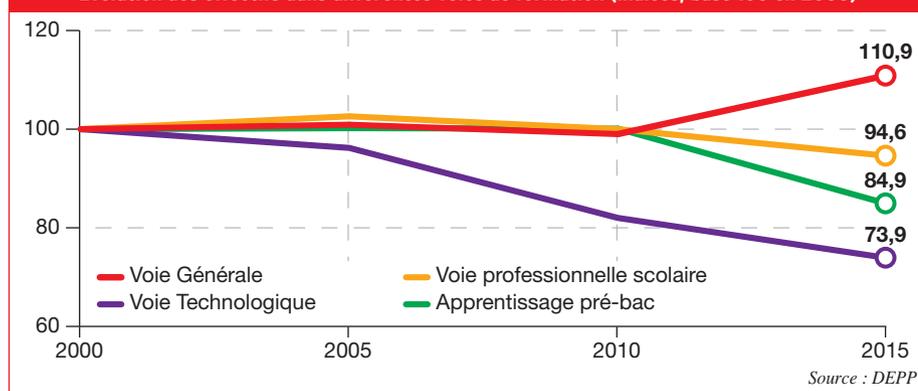
l'État a renoncé à l'ambition de préparer tous les élèves à une poursuite d'études.

## Des mutations plus profondes

Si les effectifs explosent en LEGT, c'est aussi parce qu'ils diminuent dans la voie professionnelle (- 5,3 % entre 2010 et 2015). Et les rectorats font pression dans ce sens : il faut dire qu'un lycéen professionnel « coûte », chaque année, 9 % de plus qu'un lycéen GT. L'apprentissage, promu par des Régions qui veulent s'imposer comme acteur éducatif majeur, concurrence les LP jusque « sur leur terrain » (« parcours et publics mixés »). La voie technologique, quant à elle, se remet difficilement de la réforme récente, et voit ses effectifs chuter de 10 % en 5 ans. La volonté de construire un « continuum bac - 3/bac +3 » débouche en outre sur des mesures très dirigistes concernant l'orientation post-bac dans chacune des voies (« les bacs pro en BTS », etc.).

Derrière l'éclatement, il y a donc aussi de la recomposition au nom d'une vision dualisée du système éducatif : d'un côté la voie générale, de l'autre, l'apprentissage. Tout ceci au risque d'un renforcement du tri social et par là des inégalités dans le système scolaire. ■

Évolution des effectifs dans différentes voies de formation (indices, base 100 en 2000)



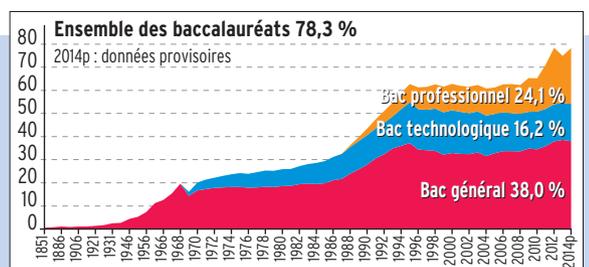
## Le lycée en chiffres

4 200

On dénombre 4 200 lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté, dont 1 500 lycées professionnels pour 2 264 600 lycéens dont 665 800 lycéens professionnels

## Proportion de bacheliers dans une génération (1851-2014) en %

Lecture : sur 100 personnes d'une génération fictive qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés à la session 2014, 78,3 obtiendraient le baccalauréat. **Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2000, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte.



## Contenus et savoirs

# Pour une culture commune et des poursuites d'études

Des disciplines dominantes et d'autres en écho, dans chaque série, doivent permettre de construire une culture commune pour toutes et tous.

Pour le SNES-FSU, il est urgent de repenser les programmes avec l'objectif de permettre davantage de liens entre les disciplines et d'accorder une place plus importante aux cultures technologique, professionnelle, artistique, en revoyant les contenus et en prenant en compte les nouveaux champs de savoirs.

Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition d'une culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens. Construire une culture commune inscrite dans l'obligation scolaire prolongée à 18 ans, c'est donner du temps à la construction des savoirs, sous des formes diversifiées au lycée.

Il est nécessaire que les enseignements obligatoires du lycée soient construits autour des

disciplines présentes au collège, complétés par des enseignements également obligatoires travaillant les problèmes économiques et sociaux et les champs technologiques de la production de biens et de services, et des options.

### Ne pas enfermer les jeunes

L'ensemble des disciplines doit permettre de construire et de s'approprier une culture commune par diverses approches et pratiques pédagogiques. Ces savoirs et compé-

tences spécifiques à chaque discipline doivent être pour partie transférables sur l'ensemble des champs disciplinaires, technologiques, professionnels et permettent de ne pas enfermer les jeunes dans des espaces étriqués et hermétiques.

La mise en place de passerelles doit être effective d'une voie à l'autre sans exception et financée pour permettre un accompagnement sérieux des élèves et leur permettre de changer d'orientation sans perdre de temps. ■

### Des enseignements disciplinaires affaiblis !

Les horaires hebdomadaires des enseignements disciplinaires ont baissé avec la réforme de 2010. Le volume horaire des enseignements technologiques a été réduit au quart de ce qu'il était et celui des SES à la moitié en Seconde, disciplines remplacées par des enseignements d'exploration aux contenus peu ou mal identifiés. D'une façon générale, les enseignements qui marquaient la spécialisation d'une série ont tous été rabotés. C'est particulièrement le cas des sciences dans la série S ou du français et de la littérature en L. À la place, l'accompagnement personnalisé devait en théorie satisfaire les besoins en soutien, approfondissement, orientation ou démarche de projet, mais conçu comme dispositif indépendant des disciplines voire transversal.

## Les parcours

# Où sont les jeunes ?

En France, en 2014, le taux de scolarisation des jeunes entre 3 et 17 ans était supérieur à 90 % (quasiment 100 % entre 4 et 15 ans).

Entre 15 et 17 ans les jeunes sont très majoritairement scolarisés par l'Éducation nationale. À 17 ans, 42 % sont inscrits en Terminale générale ou technologique, près d'un quart (23 %) préparent un baccalauréat professionnel sous statut scolaire, 8 % ne sont plus scolarisés.e.s.

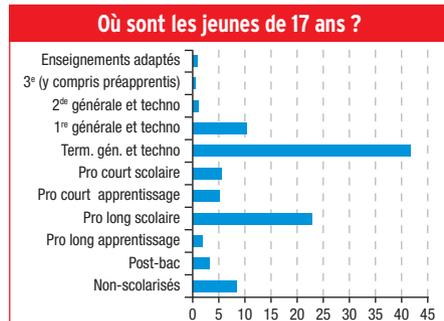
On entre au lycée de plus en plus tôt... et on le quitte aussi de plus en plus jeune. C'est l'effet le plus spectaculaire de la baisse des taux de redoublement dès le primaire, confirmée ensuite au collège. Ces dix dernières années, ceux-ci ont été divisés par deux, de 6,2 % à 3 % en fin Troisième et de 14,7 % à 6,7 % en fin de Seconde. Le décret du 18 novembre 2014, qui fait du redoublement l'exception, a couronné une tendance lourde.

Ainsi, à l'issue d'une Seconde générale et technologique, la voie technologique, en particulier la série STMG, concentre les élèves les plus en difficultés, faute de solution alter-

native ou de places suffisantes dans la voie professionnelle.

L'inégale répartition des élèves entre les différentes séries générales et technologiques témoigne d'une hiérarchie implicite des formations nourrie par les représentations sociales : en 2015, la majorité des élèves de Terminale sont en série scientifique (S), un quart sont en série sciences économiques et sociales (ES), un cinquième dans les séries technologiques des services (STMG, ST2S...), moins de 10 % dans les séries technologiques de production (STI2D, STL...). La plupart de ces bacheliers poursuivront des études supérieures, alors qu'un bachelier professionnel sur deux envisage de le faire sans avoir la certitude d'y parvenir. ■

### Où sont les jeunes de 17 ans ?



Situation des jeunes de 17 ans en %

Source : DEPP

## 98 000

C'est le nombre de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme.

(Enquête DEPP, novembre 2016)

## Série S

Il a fallu attendre 1902 pour que soit créé un bac scientifique, cependant les mathématiques ne jouissent d'une reconnaissance supérieure à celle des lettres que depuis les années 1960. La filière S confirme aujourd'hui son attractivité : un candidat sur deux au baccalauréat général est inscrit en série scientifique.

## 400 000

C'est le nombre total d'apprentis en France en 2014.

## Record en 2016

Avec 88,5 % des candidats admis après les épreuves de rattrapages. Cette session a permis à 632 700 candidats de devenir bacheliers.

## Ailleurs en Europe

# Dans les systèmes éducatifs européens

Dans leur diversité institutionnelle, les systèmes européens connaissent des phénomènes communs, comme la massification. Celle des lycées ou équivalents, engagée dès les années 1960 en Scandinavie, a été plus tardive dans la plupart des pays méditerranéens.

On observe une nette différence entre les pays ayant choisi un tronc commun sans filière au moins jusqu'à la fin du collège (pays méditerranéens, Europe de l'Est, Scandinavie) et ceux qui optent pour une orientation précoce (Allemagne, Autriche, Lituanie, Pays-Bas). La diversification des voies et/ou des séries au niveau du lycée (c'est-à-dire, selon les pays, à partir de 14, 15 ou 16 ans) est un phénomène général.

## Une vision nordique

Ainsi, si le système éducatif finlandais se fonde sur une école primaire polyvalente de neuf années obligatoires, après l'avoir quittée à l'âge de 15 ou 16 ans, ceux et celles qui désirent continuer leurs études ont le choix entre l'école secondaire supérieure et l'école professionnelle. On retrouve ce même choix en Norvège à la fin du collège. Et en Suède l'équivalent du lycée, d'une durée de trois ans, est accessible à tous les élèves provenant de l'enseignement obligatoire (de 6 à 15 ans). Il comporte 23 filières, en théorie non hiérarchisées. En Espagne les lycéens ont le choix entre trois filières (arts, sciences et technologie, humanités et sciences sociales), qui comportent des enseignements communs et des

enseignements spécifiques. Le mode d'évaluation pour l'examen du *bachillerato* laisse une grande part au contrôle continu, et est précisé par chaque communauté autonome. On retrouve aussi cette diversification en Italie : après l'enseignement secondaire du premier degré (correspondant à notre collège) d'une durée de trois ans, le second degré comporte trois voies : lycées, instituts

techniques, instituts professionnels. Les études secondaires générales, technologiques et professionnelles durent cinq ans et s'achèvent par l'obtention d'un diplôme d'État. En Angleterre, les lycéens passent les « A-levels » (niveaux avancés), équivalent du bac entre l'âge de 16 et 18 ans. Pendant deux années, il s'agit de choisir au minimum trois matières. Les mathématiques et les

sciences sont majoritairement choisies même si elles ne sont pas obligatoires. Cette forme de spécialisation précoce, proche de la logique modulaire, détermine largement l'orientation des futurs étudiants vers l'enseignement supérieur. ■

*Du Nord au Sud, les modèles et les visions sont assez différents*



© Clément Martin

## La tendance en France

# Vers le lycée polyvalent ?

Depuis quelques années la tendance va à la multiplication des fusions d'établissements. Ainsi, on compte aujourd'hui 659 LPO, soit 43 % des lycées généraux et technologiques, contre 38 % en 2013.

Comment interpréter cette tendance ? Le LPO serait la structure la plus favorable à la réussite des élèves avance l'Inspection générale dans un rapport de 2014. C'est aussi un outil au service de la mutualisation des moyens et des locaux pour se traduire à court terme par des réductions de personnels.

Le LPO regroupe théoriquement en son sein des formations relevant des trois voies, générale, technologique, professionnelle, et réunirait donc les conditions pour optimiser les moyens (principalement techniques), faciliter la fluidité des parcours (passerelles), et surtout favoriser la mixité sociale.

## Mixité sociale ?

On sait en effet que les publics des lycées général, technologique et professionnel sont socialement typés. On trouve peu d'élèves issus des classes supérieures dans la voie professionnelle, et à l'inverse les enfants de



© Clément Martin

*Le lycée polyvalent regroupe des formations relevant des trois grandes voies*

classes populaires sont toujours sous-représentés dans la voie générale – la voie technologique ayant une composition sociale plus équilibrée. Mettre dans un même éta-

blissement des formations des trois voies assurerait un certain « mélange » des élèves d'origines sociales différentes.

Pourtant, il ne suffit pas de mettre dans le même établissement des élèves d'origines diverses pour que la « coexistence » se traduise par de réelles relations sociales égalitaires et pacifiées. La cohabitation peut tout aussi bien être source de tensions ou tout simplement d'ignorance réciproque. À cet égard, la géographie des lieux est souvent éloquent. Les différentes formations peuvent être assignées à des bâtiments différents, parfois fort éloignés. Les différents espaces de rencontre (cour de récréation, restaurant scolaire, CDI...) peuvent être très finement structurés et empêcher les contacts entre élèves de voies différentes. En tout état de cause, il y a urgence à penser une architecture et un fonctionnement des lycées qui permette d'assurer une offre de formation la plus diversifiée possible, des passerelles et de la mixité sociale et scolaire. ■

## Divergences syndicales

# Le lycée modulaire comme solution ?

Proposé par plusieurs organisations syndicales et autres groupes de réflexion, le lycée modulaire propose un lycée « à dominante » avec un baccalauréat en contrôle continu.

Des positions syndicales du SE-UNSA ou du SGEN-CFDT, aux « préconisations » de Terra Nova ou de France Stratégie, le lycée « modulaire » est présenté comme la réforme qui permettrait de faire fonctionner le lycée de manière plus efficace.

Pour le SE-UNSA, par exemple, le lycéen construit son parcours en choisissant des « unités de formation » parmi quatre grandes familles (Lettres, humanités, arts ; Sciences de la société ; Sciences ; Technologies), et donne une « dominante » à son baccalauréat en prenant au moins 50 % des modules dans la même famille.

### Déjà entendu

Pour Terra Nova, le cycle terminal s'organise en quatre semestres, pendant lesquels chaque élève choisit sept unités d'enseignement de 4 heures chacune. Les arguments pour justifier cette organisation sont connus, car déjà entendus au moment du projet de réforme Darcos, en 2008 : une plus grande souplesse pour l'orientation (contre des séries vues trop étanches) ; une meilleure individualisation du parcours de formation (pour favoriser la réussite scolaire).



© Papitchaya / Fotolia.fr

**Un système individualisé où chacun doit construire son parcours**

tème des séries, mais ils le seraient encore plus face à un système individualisé où chacun doit construire son parcours.

Arguments toujours aussi fragiles, cependant. D'abord, faire réussir les élèves en les amenant à abandonner les disciplines dans lesquelles ils ont des difficultés, est-ce vraiment avoir une ambition de démocratisation ? Mais surtout, le lycée modulaire suppose que les élèves fassent des choix bien plus nombreux que dans le système des séries. Or c'est justement lors de ces choix que certaines inégalités sociales sont les plus déterminantes. Les élèves de classes populaires sont parfois perdus face au sys-

D'autres élèves bénéficieraient au contraire de « débits d'inités ».

La « modularisation » n'est donc pas une organisation favorable à la démocratisation du lycée. Mais d'après France Stratégie, elle entraînerait une conséquence logique : « le baccalauréat deviendrait alors une certification intermédiaire : il serait validé en contrôle continu avec la possibilité de maintenir des épreuves finales sur un nombre limité de matières ». On fait difficilement plus clair. Et inquiétant. ■

## Un droit au lycée pour toutes et tous

Pour le SNES-FSU, il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de diplôme et de qualification.

Il s'agit également de donner les outils d'émancipation grâce à l'accès à une culture commune permettant d'éclairer le monde et de permettre à chacun une insertion citoyenne, sociale et professionnelle réussie.



© Olivier Teytaud

Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.

### Un parcours de réussite

Pour la réussite de tous, le lycée doit être construit de façon cohérente et progressive permettant de dépasser la barrière de la scolarité obligatoire, où chaque enseignant, concepteur de son métier, puise dans un cadre national les orientations qu'il donne à l'enseignement de sa discipline en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des enseignements et des actions pédagogiques développées dans les classes.

Mais il est également nécessaire que chaque jeune puisse y trouver un parcours de réus-

site, validé par le baccalauréat, lui permettant une insertion professionnelle réussie et/ou des poursuites d'études supérieures. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, en proposant une diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies, générale, technologique et professionnelle, et ses séries permettant l'acquisition d'une culture commune générale, technologique et professionnelle.

Il est possible, et nécessaire, de lutter contre les hiérarchies entre les formations et les déterminismes sociaux si on conçoit des formations exigeantes pour toutes les voies et les séries : l'abandon de la qualité de certains parcours de formation contribue à exacerber les inégalités et les ségrégations. Mais le second degré ne peut, à lui seul, effacer les inégalités sociales : pour le SNES-FSU la démocratisation de l'accès au baccalauréat passe également par un fort mouvement de transformation sociale entraînant bien au-delà du seul système éducatif. ■

**Concevoir des formations exigeantes pour toutes les voies et les séries**



## « Les classes populaires ne maîtrisent pas toujours les règles du jeu »

**Joanie Cayouette Remblière** est sociologue, chargée de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED). Dans son livre *L'école qui classe*, elle a analysé les dossiers scolaires de 530 enfants entrés en 2001 et en 2002 au collège et près de 8 000 bulletins trimestriels, et tire des conclusions sur la source des inégalités et leur persistance dans les apprentissages et l'accès aux filières.

**L'US Mag : En quoi les élèves de classes populaires qui arrivent en Seconde GT sont-ils souvent, d'après vous, désorientés et déstabilisés ?**

**Joanie Cayouette Remblière :**

J'analyse les transitions du primaire au collège, puis de la Troisième à la Seconde GT en mobilisant les concepts de désorientation et déstabilisation. Par désorientation, j'entends le fait que les élèves sont confrontés à un saut quantitatif et qualitatif des exigences auxquelles ils sont inégalement préparés par leur socialisation familiale et scolaire. Au collège, certains élèves des classes populaires parviennent à des positions honorables grâce à un travail sérieux : ils mémorisent les cours, font des fiches, cherchent à grappiller des points... Au lycée, les mathématiques deviennent plus complexes, l'écrit supplante l'oral, et les élèves deviennent anonymes aux yeux de leurs enseignants. Par conséquent, leur bonne volonté et leur mode de fonctionnement ne suffisent plus. À cela s'articule une

déstabilisation, autrement dit une modification brutale de la position relative de l'élève au sein de sa classe. Les élèves des classes populaires qui rejoignent le lycée GT étaient souvent moyens au collège. Or, les élèves faibles ne les suivent pas et désormais, ce sont eux les plus faibles. C'est ainsi que se trouve reconstituée au sein du lycée GT toute la gamme des notes et des verdicts scolaires qui existaient au collège, alors même que les élèves les plus faibles ont été écartés. Cette déstabilisation n'est pas sans conséquence : cette modification brutale de leur position relative a à la fois des effets motivationnels, symboliques et pratiques, la position scolaire de l'élève conditionnant souvent ses interactions avec les enseignants.

**L'US Mag : Vous évoquez le phénomène d'« accrochage scolaire » d'élèves fragiles au lycée : comment comprendre ce comportement ?**

**J. C. R. :** Depuis la seconde explosion scolaire des années 1980, la place qu'occupe l'école dans la vie sociale et professionnelle des individus s'est considérablement accrue, et les classes populaires en ont désormais largement conscience. Elles investissent massivement l'en-

jeu scolaire sans pour autant en maîtriser les règles du jeu. C'est ainsi que, malgré cette conversion des parents de classes populaires à

l'école, les performances scolaires de leurs enfants ne se sont pas améliorées. Cette contradiction produit parfois chez les élèves l'envie de rester dans une filière plus valorisée que ce que les acquis scolaires permettent, du point de vue de l'institution scolaire : certains élèves de Troisième relativement faibles ne se voient pas ailleurs qu'au lycée GT ; d'autres, malgré de faibles notes en Seconde, demandent à poursuivre en S. Par ailleurs, les politiques dites de démocratisation scolaire incitent les collèges et les lycées à augmenter les taux de passage dans les filières les plus valorisées et à limiter les recours en commission d'appel. C'est ainsi que nombre d'élèves poursuivent dans des filières au sein desquelles leurs enseignants leur prédisent un échec. Or, leurs notes fussent-elles faibles, leur échec n'est pas toujours avéré. Par exemple, dans une fraction de classe (que je nomme l'élite ouvrière), les garçons que j'étudie sont presque tous dans une situation d'accrochage scolaire à

partir de la Seconde GT. Et pourtant, suite à une mobilisation très courte et très intense peu de temps avant le passage du bac, l'ensemble des 17 garçons de ce groupe obtient un baccalauréat général ou technologique !

**L'US Mag : Le bac est-il « donné à tout le monde », même à des élèves qui « ne travaillent pas » ?**

**J. C. R. :** La réalité des élèves que j'étudie est plus complexe. Parmi les 530 élèves entrés en Sixième en 2001 ou en 2002, seuls 60 % obtiennent le bac, ce qui correspond presque au taux moyen des élèves de ces générations (les taux d'accès au bac ont ensuite augmenté à partir de 2011). Les cas que j'ai observés montrent une diversité des manières d'obte-

nir son bac : dans cette diversité, le fait de « survivre » au lycée en position de dilettante voire de perturbateur puis de se « défoncer » (comme le dit un enquêté) quelque temps avant le passage de l'examen est une possibilité pas si rare. ■



## Entre cour et cours

# Au lycée, une petite société

**Scolariser ensemble pour faire société ensemble... Le lycée est, pour ses élèves, une des vitrines de la République et de la démocratie. Comment organiser le quotidien de l'établissement pour permettre d'y expérimenter la vie en société ?**

Les tensions traversant le lycée sont celles de la société dans son ensemble : pression des élèves, des parents, et d'une partie de l'institution à la personnalisation et à l'individualisation de la prise en charge pédagogique, et dans le même temps exhortation à la citoyenneté, et donc au collectif. Articuler ces deux logiques nécessite parfois des arbitrages entre le bien commun et l'attention qu'il est possible de porter à chacun-e. Ceci dans un lieu où les relations sont par essence asymétriques : l'élève n'est pas l'égal des personnels, et il faut parvenir à maintenir un certain ordre scolaire permettant l'étude.

### Dés... illusions !

L'« acte II de la vie lycéenne » n'a accouché en 2016 que d'une modeste circulaire, sans plus de moyen si ce n'est une réactivation des fonds lycéens. Elle ne remet pas plus en cause les pratiques de gouvernance locale. Elle pourrait bien ainsi contribuer aux désillusions qui hantent la vie lycéenne depuis si longtemps. Par exemple, en confiant l'exclusivité de la représentation lycéenne en CA aux membres du CVL, le risque du cumul de responsabilités par un nombre réduit encore plus détaché de la masse des lycéens a été amplifié. À force de vouloir plaquer un schéma représentatif semblable à celui des adultes, le ministère s'est exposé à en reproduire les travers les plus graves, sans parler d'un mode d'élection ubuesque.

### Concéder de la liberté

Les freins à la pratique de la citoyenneté sont divers. Les équipes de vie scolaire manquent de temps et de moyens pour animer la vie lycéenne. Concevoir des pratiques pédagogiques en lien avec la pratique de la citoyenneté ne s'improvise pas

### Perte de sens

Les équipes pluriprofessionnelles constatent une hausse significative des demandes des élèves : nombreux passages à la vie scolaire, à l'infirmerie, davantage de sollicitation des Psy-ÉN et des assistantes sociales, augmentation des difficultés relationnelles dans les internats. Les lycéens y expriment leurs angoisses face à des situations personnelles qui ne leur permettent plus d'être disponibles aux apprentissages. La précarité sociale, des situations familiales douloureuses, quelquefois aussi des pressions familiales à la réussite, s'ajoutent à des difficultés d'ordre scolaire que les lycéens ne parviennent plus à surmonter. L'échappatoire est parfois de se déconnecter de ce qui se passe dans la classe – jusqu'à l'absentéisme – ou bien au contraire d'y montrer une attitude agressive. Les équipes pluriprofessionnelles et pédagogiques s'attellent alors à redonner du sens à la scolarité et à la présence au lycée : remobiliser les jeunes dans leur vie sociale et scolaire, discuter avec les familles, et s'il le faut travailler avec eux un projet de réorientation. Force est de constater pour les élèves, comme c'est le cas pour les personnels, une plus grande porosité entre les sphères privée et scolaire, qui ne facilite pas la concentration sur la formation.



© Clément Martin

***D'autres choix sont indispensables si l'on veut inscrire le renouveau de la vie lycéenne dans une perspective globale de démocratisation du fonctionnement des établissements***

non plus. La « transmission des valeurs de la République », prévue notamment avec l'introduction de l'Enseignement moral et civique depuis 2015, reste trop circonscrite au seul cadre de l'enseignement.

Enfin, s'il est proposé aux élèves de s'exprimer et de donner des avis, alors il faut que ces avis puissent déboucher sur une mise en œuvre. Rien de pire que de susciter des initiatives pour les refuser ensuite.

Quelle liberté d'action, quel esprit critique laisser au lycéen-citoyen dans l'établissement, quelle perte d'autorité sur le lycéen-élève la communauté éducative est-elle prête à concéder ? Dans un contexte où les personnels sont soumis eux-mêmes à

une somme croissante d'injonctions et de prescriptions, il peut leur sembler paradoxal de se préoccuper de l'exercice, par les élèves, de leur citoyenneté, avec ses devoirs mais surtout les droits afférents. Il n'est pourtant pas possible de prétendre former des citoyens par la théorie seulement, sans les mettre en situation de s'exercer à la vie démocratique au sein de l'établissement. Il y a là un champ de réflexion à investir. ■



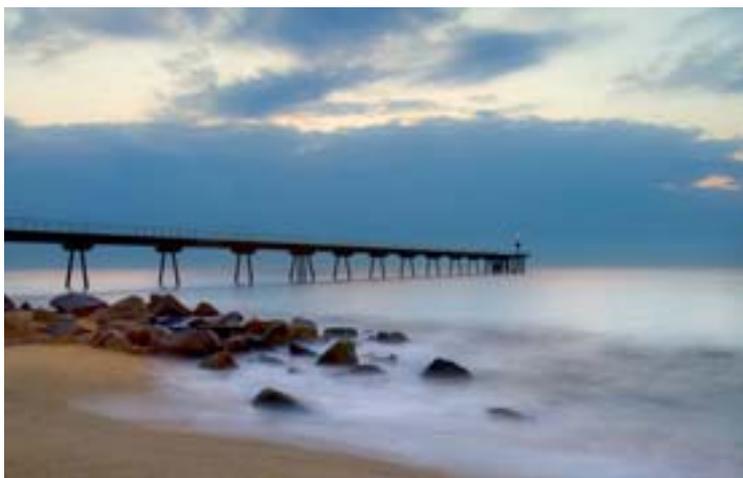
© Olivier Teytaud

***Il faut que les avis des lycéens puissent déboucher sur une mise en œuvre***

**DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE.** La différenciation est souvent invoquée pour répondre aux problèmes d'inégalités et permettre la réussite de tous les jeunes. Des chercheurs ont dressé un bilan des avancées sur le sujet lors de la conférence du Cnesco, qui a eu lieu les 7 et 8 mars à Paris.

# Différencier : pourquoi, comment ?

**S**abine Kahn a montré comment les meilleures intentions peuvent creuser les écarts et a évoqué les dérives potentielles des activités de projet<sup>(1)</sup>. Ainsi, une différenciation « naturalisante » tend à stigmatiser les moins bons, qui restent cantonnés dans des tâches de plus bas niveau. Elle a donc défendu – rejoignant les travaux de B. Rey – la nécessité d'une médiation entre les univers culturels, d'une explicitation des attendus et surtout la nécessité d'une confrontation récurrente de tous les élèves à la complexité.



© Antolin Hernández / Flickr.com

## Confronter les élèves à la complexité

A. Tricot (psychologie cognitive) a présenté les recherches menées sur les dispositifs pédagogiques (la façon de présenter, de poser un exercice). Ceux-ci ont souvent une forme ludique ou séduisante, mais rendent ainsi opaque la finalité même de l'apprentissage visé. Les élèves les plus faibles vont dépen-

ser plus d'effort à interpréter le dispositif qu'à travailler le « nœud » du problème. Différencier c'est donc, en toute connaissance de cause, adapter les formulations selon les profils d'élèves, tout en conservant les mêmes objectifs de savoir.

Quant à laisser l'élève choisir le dispositif qui lui conviendrait le mieux (utilisation techniquement possible avec le numérique), les expériences menées sont sans appel : plus l'élève est

en difficulté, moins il prend les décisions pertinentes en terme de recherche d'aides. C'est donc à l'enseignant que doit revenir le choix des adaptations différenciées lorsqu'elles peuvent s'avérer efficaces.

À l'issue de ces deux journées, le décalage profond entre certaines préconisations institutionnelles et les connaissances scientifiques a été souligné (B. Galand), invitant à la plus grande prudence quant au lien entre différenciation pédagogique et réussite de tous. La synthèse du jury, rendue publique fin mars, doit être lar-

gement diffusée dans la communauté éducative<sup>(2)</sup>. Souhaitons qu'elle reflète l'esprit de cette conférence et qu'elle permette aux professionnels d'accéder facilement à ces travaux, et à l'institution des préconisations éclairées. ■

**Alice Cardoso, Sandrine Charrier**

(1) *Pédagogie différenciée*. Éd. De Boeck – « Le point sur... » 2010.

(2) Voir site [www.CNESCO.fr](http://www.CNESCO.fr)

**ÉDUCATION « INCLUSIVE » (CAPPEI).** La mise en place de la Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) se fait dans un temps très court. Attention aux délais pour les candidatures.

# Comment postuler ?

**L**a préparation au CAPPEI se fait en alternance : le départ en formation est conditionné par l'obtention d'un des postes proposés par le recteur d'académie. Chaque poste mis au mouvement sera spécifiquement identifié comme relevant du premier ou du second degré en fonction de sa spécificité (nature de l'implantation ou du dispositif, profil des élèves accueillis).

## Candidater

Les collègues intéressés doivent se manifester lors des journées d'informations organisées dans les départements. Ils postulent ensuite selon les modalités académiques. S'ils obtiennent un poste, ils y seront affectés à titre provisoire pour la durée de la préparation de la certification. Ce système a l'avantage de geler leur poste fixe

pendant au moins un an, et donc de sécuriser le départ en formation : il est toujours possible de retrouver son poste si par exemple on se découvre déçu par l'enseignement spécialisé.

Du retard a été pris quant au calendrier, calqué sur celui pratiqué habituellement pour le premier degré. Les fonctionnements départementaux étant très divers, il s'ensuit des consignes variées, voire pas de consigne du tout. Pour les candidats issus du second degré, prenez attache d'urgence avec le rectorat et, impérativement, votre section académique du SNES-FSU. Pour les candidats déjà titulaires du 2CA-SH, le mouvement devrait se dérouler comme d'habitude, et une commission d'accès au CAPPEI mise en place courant 2017-2018. ■

**Valérie Sipahimalani, Christophe Barbillat**



Oliver Teytaud

**SCIENCES.** Les députés ont adopté le 21 février une résolution sur les sciences et le progrès dans la République, invitant notamment le gouvernement à renforcer l'enseignement des sciences. Un point d'appui pour développer une culture commune scientifique et technologique que le SNES-FSU appelle de ses vœux.

## La bonne résolution de l'Assemblée Nationale

Cette résolution qui encourage à adopter des mesures concernant les sciences et la technologie, pour le bon fonctionnement de notre démocratie et la formation de citoyens éclairés et responsables, a été portée par des députés de l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques (OPECST), ayant pour mission d'« éclairer l'action du Parlement en matière scientifique et technologique », en recueillant des informations, en mettant en place des programmes d'études et en procédant à des évaluations. Ils suggèrent en particulier le renforcement de l'initiation aux sciences dès l'école élémentaire et soulignent l'importance de la démarche scientifique tout en s'inquiétant de la qualité de ces enseignements dans le secondaire. La résolution encourage l'interaction entre les disciplines dès le lycée. Elle « invite en particulier le gouvernement



à étoffer la partie du programme de philosophie consacrée aux sciences et à l'épistémologie au lycée et dans l'enseignement supérieur... ».

### Pour un renforcement des sciences

Ces préconisations entrent en résonance avec les propositions du SNES-FSU concernant la place des sciences, de l'histoire des sciences, de l'épistémologie, dans le cadre d'horaires suffisants, de programmes repensés et de conditions d'enseignement permettant des pratiques pédagogiques diversifiées en groupes réduits. La réforme Chatel du lycée et la réforme du collège ont en effet mis à mal ces enseignements.

Le colloque du SNES-FSU « Un lycée pour toutes et tous », le 29 mars, permettra de débattre de toutes ces questions, notamment dans le cadre de la table ronde « Quelle formation scientifique pour tous les jeunes ? » ■

Anne-Sophie Legrand

**PROGRAMMES DE SECONDE.** À la rentrée 2017, les programmes actuels de Seconde générale en physique-chimie et mathématiques seront aménagés pour s'adapter à ceux du cycle 4.

## Aménagements en vue

Cette adaptation se transforme en un exercice complexe puisque les élèves n'auront pas travaillé en Troisième l'intégralité du nouveau programme du cycle 4. Le SNES-FSU a fait part de ses remarques et propositions au ministère. En physique-chimie, les propositions de modifications du programme de Seconde sont marginales. Toutefois, l'ajout de la « production d'une tension alternative » ne s'inscrit pas dans les thèmes traités en seconde actuellement, arrive de façon très artificielle, et a conduit à éliminer quelques points qui seront regrettés par les collègues, tels que la chromatographie et la structure de l'univers. Le SNES-FSU propose plutôt un aménagement des programmes du cycle 4 : la production d'une tension alternative pourrait être reportée au collège en éliminant l'étude du son ou de la lumière en tant que phénomènes ondulatoires.

### Des notions disparaissent

En mathématiques, nombre de notions auparavant étudiées en Troisième ne font plus

partie du programme actuel du cycle 4. Ainsi, les aménagements proposés en Seconde portent sur les identités remarquables, les systèmes d'équations, et la part de la programmation augmentée. La notion de fonction fait partie des attendus du cycle 4, ainsi qu'une approche expérimentale des transformations géométriques, mais pas leurs propriétés. Les fonctions homothétiques et opérations avec les radicaux disparaissent totalement. Ce « bricolage » ne favorisera pas la réalisation des objectifs du programme de lycée déjà difficilement atteignables.

Les programmes de SVT de Seconde ne sont pas concernés par un éventuel réaménagement. De nombreuses redites risquent de se produire en Seconde au nom de la spirauté



des programmes du cycle 4. Le SNES-FSU a rappelé que le problème provenait de l'écriture des programmes du cycle 4, et qu'il était indispensable de les revoir à brève échéance, comme la charte des programmes le permet. Une analyse plus approfondie des projets d'aménagements est en ligne sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines-30658](http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines-30658), rubriques mathématiques et sciences physiques. ■

A.-S. L., Jean-François Clair

**PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES.** Le SNES-FSU se bat depuis des mois pour que le protocole PPCR bénéficie également aux professeurs de chaires supérieures.

## Acter les avancées et garder le cap

Dans la Fonction publique, la quasi-totalité des corps A+ n'a bénéficié d'aucune revalorisation, le gouvernement estimant leur rémunération suffisante. Ç'aurait dû être le cas du corps des chaires supérieures, mais la pression du SNES-FSU en lien avec les associations a contraint le ministère à présenter un projet de revalorisation.

### Des avancées, un désaccord

Ce projet présente des avancées pour la carrière des professeurs de chaires supérieures : rythme unique d'avancement, ajout de points d'indice aux différents échelons, accès à la hors échelle B. Le point essentiel de désaccord porte sur la modalité d'accès à cette échelle B : les collègues de chaires supérieures souhaitant l'obtenir en fin de carrière pourront, à leur demande, accéder directement à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés plutôt que d'en bénéficier au sein même de leur corps. Le dispositif imaginé par le ministère entraîne une revalorisation modulée à raison du nombre d'heures supplémentaires effectuées, avec un gain très substantiel (309 € net par mois) pour la future pension de retraite.



Pour le SNES-FSU, il serait irresponsable de ne pas acter les avancées que porte ce projet. Une large consultation organisée auprès des collègues exerçant en CPGE a validé cette stratégie. Dans le même temps, cette consultation permet de porter la voix des personnels et de dire au ministère que les professeurs de chaires supérieures ne se satisfont pas du dispositif retenu pour l'accès à l'échelle B. Les textes ministériels sont présentés au CTM

(Comité technique ministériel) du 22 mars. Le SNES-FSU a déposé des amendements pour l'accès à la HEB par la création d'un 7<sup>e</sup> échelon dans le corps des professeurs de chaires supérieures. Maintenant que les avancées de carrière sont actées, le SNES-FSU poursuit le combat syndical, en lien avec les associations, pour obtenir l'accès à la HEB au sein même du corps des professeurs de chaires supérieures. ■

**Julien Luis, Christophe Schneider**

**MUTATIONS 2017.** Maintenant que la phase inter du mouvement est terminée, place à la phase intra ! Le SNES-FSU est à vos côtés pour vous conseiller dans la formulation de vos vœux.

## Vers la phase intra

Le calendrier et les modalités diffèrent d'une académie à l'autre. Il est donc indispensable de contacter la section académique du SNES-FSU et les élu-es SNES-FSU de l'académie dans laquelle vous participez à l'intra. Ainsi, vous obtiendrez les meilleurs conseils pour élaborer votre stratégie en vue de la formulation de vos vœux.

Le SNES-FSU national met à votre disposition, sur son site internet, [www.snes.edu](http://www.snes.edu), un certain nombre d'outils pour vous aider. Vous les trouverez dans la rubrique [www.snes.edu/Mouvement-intra-2017.html](http://www.snes.edu/Mouvement-intra-2017.html). Afin d'avoir des conseils plus précis sur le mouvement intra, il est recommandé de visiter le site internet SNES de l'académie dans laquelle vous participez au mouvement. Vous trouverez les coordonnées de l'ensemble de nos sections sur notre site, à l'adresse suivante : [www.snes.edu/-Sections-academiques-et-Hors-de-France-.html](http://www.snes.edu/-Sections-academiques-et-Hors-de-France-.html).

### Encore des bugs ?

Alors que la saisie des vœux a commencé dans la plupart des académies, certains par-

ticipants ont eu la désagréable surprise de constater que le serveur SIAM connaît quelques dysfonctionnements. Il est parfois impossible de se connecter ou de valider sa demande. Il arrive même à certains candidats ayant participé à l'inter de ne pouvoir accéder au serveur de l'académie dans laquelle ils ont été mutés : ils se retrouvent sur le serveur de l'académie qui leur avait été communiquée lors de la diffusion du projet, mais qui, au final, n'est pas l'académie de mutation. Si vous rencontrez la moindre difficulté lors de la saisie, contactez au plus tôt la section académique du SNES-FSU afin qu'elle puisse intervenir auprès de l'administration.

### La confirmation de demande et la fiche de suivi

Il arrive que certains éléments du barème ne soient pas pris en compte par SIAM et n'apparaissent pas sur le barème qui s'affiche. Il vous faudra apporter les corrections nécessaires en rouge sur la confirmation écrite avant de la renvoyer au rectorat accompagnée des pièces justificatives. Envoyez à la section académique du SNES une copie de ce dossier



**Préparation du mouvement intra-académique : les commissaires paritaires du SNES-FSU conseillent les collègues candidats à une mutation.**

(confirmation, éventuellement corrigée, et pièces), accompagnée de la fiche de suivi (téléchargeable sur notre site : [www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-pour-les-mouvements-Intra-et-TZR-2017.html](http://www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-pour-les-mouvements-Intra-et-TZR-2017.html)). La fiche de suivi permettra notamment aux élu-es de vérifier les informations enregistrées par l'administration et de faire rectifier des erreurs ou des oublis. ■

**Thierry Meyssonier**

**RECRUTEMENTS.** C'est devenu l'un des marronniers de chaque rentrée scolaire : y aura-t-il un professeur devant chaque classe à la rentrée ? Combien de temps tiendra-t-il ?

# Cherche contractuel désespérément

**E**n 2016, le rectorat de Versailles a fait preuve d'une redoutable imagination pour apporter une réponse positive à cette question et masquer, tant bien que mal, les effets d'une crise de recrutement qui perdure. Aux traditionnelles annonces à Pôle Emploi, s'est ajouté, cette année, le recours aux services des ambassades hispanophones (Espagne, mais aussi Uruguay) pour trouver des professeurs d'espagnol. Certains maires se sont aussi sentis pousser des ailes en matière d'initiatives saugrenues : le maire d'Asnières a ainsi proposé de recenser, via un formulaire en ligne, les professeurs absents. Bricolage et système D, ou quand l'Éducation nationale devient une annexe d'une grande enseigne du bricolage...

Pour la rentrée 2017, le rectorat de Versailles a déjà tout prévu et repousse encore plus loin les limites de son imagination déjà



© Clément Martin

Il s'agira pour le rectorat de travailler à « un élargissement des viviers de recrutement auprès des partenaires existants comme Pôle Emploi ou l'APEC, mais aussi d'autres viviers, de développer les recherches par des opérations de communication plus conformes avec notre époque (sic), de développer des actions de partenariat, mais aussi de suivre en temps réel le nombre de personnes en cours de recrutement » (réponse apportée lors du CTA suite à une question du SNES-FSU).

débordante. Un nouveau poste a d'ailleurs été créé à la DPE pour ce faire.

## Management ou rustine ?

Ses missions ? Du *sourcing* et du *reporting*. Derrière ce vocable emprunté aux méthodes de gestion des ressources humaines dans le privé se cachent des techniques bien rodées.

La section académique a dénoncé ce qui s'apparente à une forme de sous-traitance du recrutement et qui ne résout en rien la crise de recrutement. Plutôt qu'un énième expédient, d'autres mesures s'imposent comme la mise en place de prérecrutements et la revalorisation de nos métiers, des salaires et des conditions de travail. ■

Sophie Vénétitay

**BILAN CONCOURS RÉSERVÉ.** Cette année encore, les résultats catastrophiques du recrutement réservé révèlent l'insuffisance du dispositif Sauvadet et des mesures prises pour pallier ses carences.

# Endiguer la crise du recrutement réservé !

**M**ême s'il reste encore quatre disciplines dont on ne connaît pas encore les résultats d'admission, le bilan sera encore négatif pour cette année 2017, empêchant la majorité des non-titulaires d'être titularisée. Au total, ce seront donc au moins 1 208 postes qui resteront non pourvus au concours ou examen réservé pour 2 250 offerts, soit 53,69 % des postes.

## Postes non pourvus

Interpellé par le SNES-FSU, les réponses de la direction des Concours au ministère confirment notre analyse. Le SNES-FSU n'a cessé d'exiger, depuis 2012, notamment dans les groupes de travail « Bilan Sauvadet » et auprès de la DGRH, une réécriture de la loi Sauvadet et une amélioration de la préparation aux épreuves du concours réservé. En effet, le ministère avance que les postes sont à hauteur du nombre de candidats ayant les conditions requises, mais admet avoir radié 800 candidats pour non-éligibilité. Beaucoup d'inscrits ne déposent pas de dos-

sier d'admissibilité. Les présidents de jury eux-mêmes expliquent la difficulté à pourvoir tous les postes par l'insuffisance de la préparation aux épreuves, faute de moyens alloués à cette formation !



Issu des négociations menées par le SNES et la FSU pour améliorer les conditions d'emploi et de rémunération des agents non titulaires, l'arrêté du 29 août 2016 impose désormais que l'évaluation profes-

sionnelle porte aussi sur les besoins en formation de l'agent en rapport avec... ses projets de préparation aux concours !

Le SNES-FSU continue d'agir pour que des formations aux concours soient organisées, que les personnels en CDI ou les plus anciens bénéficient de dispositions particulières pour être titularisés. Pour l'ensemble des contractuels, il revendique l'accès aux concours réservés sur un seul critère : quatre ans d'ancienneté, à la date de clôture des inscriptions. ■

Jocelyne François,  
Alain Billate

# La situation des professeurs de LVER



© Pict. rider/Fotolia

**C'EST AVANT TOUT L'AMOUR DE LA DISCIPLINE** qui motive la plupart des étudiants à choisir la carrière enseignante. C'est particulièrement le cas des professeurs de Langues vivantes étrangères ou régionales (LVER), animés par une passion pour la langue qu'ils ont choisie, ainsi que par la culture liée à cette langue. Au-delà d'études souvent longues, ils ont presque tous vécu plusieurs mois à l'étranger pour parfaire leur pratique de la langue, approfondir leur connaissance de la culture et des habitudes de vie des populations locales. Faire partager cette passion à leurs élèves est un point commun à tous ces professeurs, quels que soient la langue et le niveau enseignés. Mais malheureusement, les professeurs n'ont pas que leur passion en commun, ils partagent aussi une profonde souffrance au travail.

## Méprisés, maltraités, mais combattifs

**M**alaise dans la salle des professeurs : la période de la DHG est difficile pour tout le monde, mais pour les enseignants de langues vivantes, elle révèle de nombreuses tensions. Pour les langues dites à faible diffusion, comme l'allemand en collège, par exemple, c'est souvent l'occasion de subir la culpabilisation du chef d'établissement (CE) et l'annonce du regroupement de niveaux différents dans un même cours l'année suivante, sous prétexte de maintenir un nombre d'élèves propice à

créer une dynamique de groupe (*sic*), et pour « rentabiliser » les heures consommées. Pour les autres, c'est l'assurance d'effectifs pléthoriques, sans que cela ne donne lieu à moyens supplémentaires. En lycée, la globalisation des horaires (une même enveloppe pour LV 1 et 2, 5 h 30 en Seconde, puis 4 h 30) entraîne une mise en concurrence des enseignants qui estiment chacun, de façon légitime, que la demi-heure en supplément leur revient de droit. Les équipes vivent difficilement cette situation et se

déchirent pour se répartir une dotation de toute façon insuffisante. Symptomatique, l'académie de Paris : pour un professeur de LV, il est moins difficile d'obtenir une mutation en lycée qu'en collège...

### Conditions de travail et d'études dégradées

Pour tout professeur, et davantage encore en LV, la question des effectifs est fondamentale : un nombre élevé d'élèves ne permet pas une pratique langagière suffisante. En collège, alors que les élèves sont quasi débutants, faire entrer plus de 30 élèves dans les apprentissages relève de la gageure ; en lycée, des effectifs pléthoriques (au-delà de 35 par classe) rendent particulièrement acrobatiques la pratique de l'oral et la préparation aux épreuves du bac. Les enseignants entraînent pourtant leurs élèves, et puisqu'ils ne disposent pas du temps nécessaire en classe, ils les évaluent oralement à l'aide d'enregistrements. Quel que soit le niveau, il leur faut courir

### Langues à faible diffusion et régionales : sacrifiées

L'allemand, le portugais, l'arabe, l'italien... sont des disciplines fragilisées ; les enseignants doivent « aller chercher » les élèves et « vendre » leur LV pour en assurer la pérennité. Ils ont aussi à subir des conditions de travail très dégradées

(emplois du temps, regroupements d'élèves de différents niveaux...). Les langues régionales ont subi une nouvelle dégradation depuis la réforme du collège : sorties du tronc commun des enseignements, elles deviennent désormais

« enseignement de complément » et sont maintenues selon le bon vouloir des CE, financées sur les heures marge, donc précaires. Toutes ces LVER font aussi l'objet d'EPI qui permettent difficilement de travailler des notions linguistiques.

après le temps : alors que les chercheurs s'accordent à dire que le temps d'exposition est fondamental pour s'imprégner d'une langue, les horaires disciplinaires sont de plus en plus réduits. S'ensuit une course quotidienne pour boucler le programme, préparer l'épreuve terminale et évaluer les élèves (en Terminale, deux épreuves orales doivent avoir lieu au cours de l'année). L'institution, consciente des difficultés engendrées par les réformes successives, tente d'y répondre à coup d'injonctions : c'est l'occasion pour certains IPR d'imposer des pratiques pédagogiques discutables ou incertaines quant à leurs effets. Certains prônent l'approche en classe inversée (un moyen d'externaliser le cours qu'on ne peut plus dispenser en classe, faute de temps, au risque de creuser encore les inégalités entre élèves), d'autres vantent l'organisation de la classe en îlots bonifiés. Le principe qui sous-tend ces injonctions n'est pas nouveau : il consiste à mettre en place des dispositifs qui permettent d'amortir l'absence de moyens, à les vanter comme modernes pour les imposer. Ils peuvent empêcher de s'interroger sur d'autres ressources didactiques possibles ou sur ce qui fait obstacle aux apprentissages.

### Enseignants concepteurs : garder la main sur le métier

Tous les enseignants s'accordent à dire que sous l'effet des réformes, leur charge de travail augmente avec l'ancienneté... Pour les uns, la réduction des horaires signifie une ou deux classes supplémentaires, pour les autres c'est un complément de service dans un autre établissement. Il faut aussi compter avec des réunions d'équipes, pour s'approprier des programmes de cycles et établir des progressions. Les enseignants tentent malgré tout de faire vivre leur liberté pédagogique, et de garder la main sur la conception de leurs cours. Mais les obstacles sont nombreux : un même programme « inter langues » pour toutes les

## TÉMOIGNAGE



### Isabelle Cheviet, professeure d'espagnol au collège de Brochon (21)

© DR

Pour les professeurs d'espagnol en collège nul besoin d'aller chercher les élèves, ils sont en effet nombreux à choisir cette langue car ils ont en général un *a priori* positif. L'inconvénient est bien entendu l'effectif très souvent pléthorique des groupes. La grande difficulté pour le professeur consiste à faire participer et faire avancer chaque élève. La motivation est présente, en général au début et la première année se passe généralement sans problèmes majeurs. Les difficultés surgissent par la suite et au fur et à mesure que la motivation décroît pour certains élèves. Il n'est pas aisé, quelle que soit la disposition utilisée en classe (îlots, autobus), de faire participer oralement et de faire acquérir spontanément des automatismes à tout le monde, y compris ceux en grande difficulté scolaire ou ayant un projet d'accueil personnalisé.

Avec la réforme du collège, le temps d'exposition à la langue a diminué, passant de 3 heures hebdomadaires à 2 h 30. C'est véritablement insuffisant surtout lorsque dans cet horaire est inclus de l'accompagnement personnalisé ou un Enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) !

Dans ce contexte les élèves ne mémorisent souvent pas bien et il faut sans cesse remettre sur le tapis ce qui a été vu précédemment avec en corollaire cette sensation que l'on n'avance pas et que l'on prépare mal les élèves pour le lycée car les nouveaux programmes sont lourds au regard du peu de temps hebdomadaire dont on dispose. Tout ceci contribue grandement à augmenter le stress.

Avec 2 h 30 hebdomadaires bon nombre de professeurs d'espagnol, n'osant pas refuser, se sont vus imposer des services à 20 heures... soit 8 classes avec des effectifs qui avoisinent les 30 élèves... dans ces conditions comment ne pas passer un temps fou à corriger, notamment les exercices de baladodiffusion par exemple... Comment faire pour refuser un service à 20 heures quand on est seul dans son établissement ou quand l'administration vous répète inlassablement qu'il n'y a personne pour faire les heures que vous laisserez ? Le nombre de professeurs d'espagnol étant largement insuffisant par rapport aux besoins...

La charge de travail est importante, le *burn out* guette certains. Beaucoup de professeurs d'espagnol en collège ont la sensation du travail mal fait...

disciplines a pour conséquence de minorer les aspects linguistiques et culturels. Il y a peu de repères dans les programmes (ce qui laisse place aux inégalités) et, en collège, les enseignants doivent jongler entre socle, programmes et CECRL qui, s'ils sont identiques parfois sur certains points, ne le sont pas en tous, ce qui oblige les enseignants à jongler entre trois prescriptions. Les enseignants subissent de plein fouet une perte de sens de leur mission, qui vient s'ajouter à la pénibilité accrue de leur tâche. Le découragement est donc souvent de mise. Il existe pourtant des solutions simples pour permettre un enseignement de qualité des LVER : le SNES-FSU développe, avec la profession, des revendications accessibles qui changeraient radicalement la donne : des horaires d'en-

seignement corrects (3 heures hebdomadaires minimum), des effectifs réduits qui permettent des pratiques langagières orales, des examens terminaux nationaux à valeur européenne (et donc la fin des certifications privées), une véritable politique de diversification des LVER. Les enseignants de LVER font vivre leur discipline malgré tous les obstacles, ils organisent des voyages et des échanges pour en faire vivre la dimension culturelle et garder intacte la motivation de leurs élèves. Quant à la motivation des enseignants, malmenés et parfois méprisés, il serait bon que l'institution s'en préoccupe pour permettre la poursuite de cet enseignement de qualité. ■

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

## TÉMOIGNAGE



### Georges Thai, professeur d'anglais au lycée Jean-Jaurès de Reims (51)

© DR

Depuis quelques années, les professeurs d'anglais (de langues en général) en lycée doivent faire face à une importante surcharge de travail, notamment en raison de l'introduction d'Épreuves en cours d'année (ECA) pour le baccalauréat. L'organisation de ces épreuves, deux fois dans l'année, entraîne de nombreuses perturbations dans les cours dont les horaires sont déjà réduits à la portion congrue (2 heures en Terminale). Comment pouvons-nous préparer nos élèves à des épreuves multiples alors que le peu d'heures dont nous disposons permet à peine d'assurer le minimum ?

Dans mon lycée, nous sommes 8 professeurs d'anglais, 4 d'espagnol, 4 d'allemand, 1 de russe, 1 de portugais et 1 de chinois. Nous avons tous constaté une dégradation de nos conditions de travail et une multiplication de tâches n'ayant pas toujours de rapport direct avec notre mission première, assurer nos cours.

D'autre part, dans les lycées disposant d'une section européenne (anglais ou

espagnol), la pression est forte pour que les enseignants participent aux certifications mises en place avec des organismes privés. Il est d'ailleurs étonnant qu'une mise en place nationale soit possible pour une telle évaluation alors que les épreuves du baccalauréat ne bénéficient d'aucun cadrage précis.

Il est à noter que nous avons parfois des difficultés à rendre compatibles deux formes d'évaluation dont les logiques ne sont pas du tout les mêmes. Comment concilier de façon cohérente une évaluation par niveaux de compétences langagières et une notation sur 20 ?

Dans de telles conditions, il est difficile de travailler correctement toutes les activités langagières et cette situation est très frustrante pour les professeurs et les élèves. De plus, les horaires étant réduits, le nombre de groupes par enseignant a sensiblement augmenté, et par conséquent le nombre d'évaluations et de copies également. Comment alors dispenser un enseignement satisfaisant et efficace ?

# Le revenu universel



© Chris / Fotolia.com

**LE PRINCIPE D'UN REVENU UNIVERSEL**, de base ou d'existence, est une idée déjà très ancienne : elle est apparue dans les écrits de Thomas More au XVI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, elle s'invite dans la campagne électorale et fait débat.

## Pourquoi une telle médiatisation ?

Cette idée a été depuis portée par de nombreuses personnalités et des collectifs se sont créés pour en défendre l'intérêt et la mise en œuvre, à l'instar du Mouvement français pour un revenu de base depuis 2013 (MFRB). Dans la période la plus récente, les débats de la présidentielle ont largement favorisé la dynamique éditoriale et médiatique, avec notamment la proposition du candidat B. Hamon. Mais les travaux parlementaires français de l'année 2016 (rapport Sirugue en avril et Percheron en octobre) ont largement préparé le terrain, tout comme les projets ou expériences menés à l'étranger.

### Des motivations très diverses

Sur le principe, il s'agit de donner à chaque individu de sa naissance à sa mort un revenu qui lui permettrait de vivre « décemment ». Mais les différentes appellations reflètent des projets qui ne sont pas équivalents. Dans sa version la plus « pure », le revenu universel consiste en un montant égal, versé à tous les membres de la société, sans conditions de ressources ni contrepartie (en travail par exemple) et sur une base individuelle. La mise en place d'un revenu ayant toutes ces caractéristiques est peu crédible, du moins à moyen terme, en raison du coût mais aussi des bouleversements qu'elle induirait sur la fiscalité et sur les pratiques et représen-

tations sociales. Il faudrait par exemple admettre que les plus riches (dont la célèbre Mme Bettencourt) touchent eux-aussi ce revenu universel... ou reprendre sous forme d'impôt ce qui est accordé, ce qui peut paraître un peu curieux... ou admettre que certains décident de ne pas travailler du

tout ou soient, pour une raison sociale, éloignés de l'emploi...

### Des motivations très diverses

L'intensité et la complexité des débats sont liées à la diversité des approches et des motivations.

### ZOOM SUR LE MAQUIS DES MINIMA SOCIAUX

Il existe aujourd'hui en France dix minima sociaux répondant à au moins autant de situations différentes :

- le revenu de solidarité active (RSA) ;
- l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- l'allocation transitoire d'attente (ATE) ;
- l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA) ;
- l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ;
- l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- l'allocation veuvage (AV) ;
- le revenu de solidarité d'outre-mer (RSO) ;
- la prime transitoire de solidarité (PTS) ;
- l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ancien minium vieillesse).

Ces minima sont attribués à des personnes qui ne sont pas – ou très insuffisamment – couvertes par le système d'assurances sociales mis en place progressivement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et fortement lié à l'emploi. Ils sont non-contributifs (ne dépendent pas d'une participation antérieure ou parallèle au financement par cotisation, contrairement au principe d'assurance), et sont accordés en raison de situations économiques, sociales et/ou personnelles précisément définies. Une logique d'assistance est ainsi développée, parallèlement à la logique d'assurances sociales.

Il y a actuellement au total environ quatre millions d'allocataires de ces minima, mais ceux-ci ne permettent pas de couvrir tout le monde, soit en raison de leur périmètre, soit par non-recours, et ils ne font pas disparaître la pauvreté.

En avril 2016, dans son rapport remis au premier ministre (*Repenser les minima sociaux - Vers une couverture socle commune*) le député C. Sirugue soulignait la complexité double de ce système qui concerne à la fois la compréhension de l'ensemble et l'articulation des dispositifs (qui peuvent en outre être associés à d'autres prestations). Les trois scénarios qu'il avance montrent la nécessité de simplification qui peut aller jusqu'à la fusion d'une partie ou de la totalité des minima, mais aussi de l'extension de la couverture aux jeunes dès 18 ans.

L'idée de revenu « universel » ou « de base » est ainsi défendue par des théoriciens de gauche dans une perspective progressiste, mais aussi par des « libéraux », comme Milton Friedman, qui y voient un moyen de mettre en pièces la protection sociale et le droit du travail, et de « libérer » les initiatives...

Les modalités pratiques, la manière dont il est financé et la place que l'on accorderait aux services publics et aux prestations sociales, dites contributives et associées au système d'assurances sociales, sont donc essentielles et permettent de bien faire la différence entre les projets de gauche et de droite, pour le dire simplement.

### Le revenu universel du camp progressiste...

Dans le camp des défenseurs progressistes, l'argument philosophique le plus important concerne le devoir que toute société aurait envers chaque individu, simplement parce qu'il existe (revenu d'existence), pour qu'il puisse vivre décemment, décider librement de ses activités et occuper ou non un emploi rémunéré. Ce revenu d'existence permettrait de s'émanciper d'un travail qui devient trop souvent intenable, qui n'aurait jamais et nulle part été facteur d'épanouissement, et qui par ailleurs serait de plus en plus rare. Le chômage persistant serait la preuve que le travail serait en train de disparaître ; le progrès technique entraînerait la disparition des emplois ; on ne devrait donc plus poursuivre l'objectif du plein-emploi et il faudrait déconnecter le revenu de l'emploi et du travail salarié. Cette rémunération déconnectée de l'emploi permettrait de reconnaître la valeur d'activités productives socialement utiles, mais actuellement non reconnues du point de vue économique. En outre, la productivité et la création de richesses d'aujourd'hui seraient liées à un héritage technologique et intellectuel qu'il serait juste de partager, sans référence à une activité économiquement et juridiquement reconnue par un emploi (de surcroît salarié...).

### ... contesté par des progressistes !

La difficulté dans ce débat vient en partie du fait que ces idées sont réfutées par des personnalités qui se placent aussi sur la gauche de l'échiquier intellectuel et politique. Elles rappellent entre autres que les technologies et les savoirs dont nous héritons ne deviennent des facteurs de production, ne permettent la production de biens et de ser-

vices et la distribution de revenus qu'à la condition d'être mis en œuvre par un travail rémunéré aujourd'hui (et non dans le passé). De même qu'une monnaie quelconque n'a de valeur que s'il y a simultanément des produits à acheter, il n'y a de revenus que s'il y a une activité productive socialement reconnue par l'échange marchand ou par la décision politique de production de services publics gratuits ou quasi gratuits, réalisés par des agents rémunérés pour cela par la collectivité. Par ailleurs, parallèlement à son rôle économique, le travail rémunéré reste central dans la construction et le maintien de l'identité des individus et dans le sentiment d'utilité. La fin du travail, tant du point de vue économique que sociologique n'est pas pour demain. En revanche, le travail qu'il y a à faire n'est pas partagé comme il pourrait l'être : alors que le revenu d'existence permettrait une sortie partielle individuelle du travail, on pourrait aussi repenser une réduction et un partage collectif du travail. De même, la multiplication des situations de travail intenable, physiquement ou mentalement, pose de sérieuses questions qui ne doivent pas être éludées par une fuite hors du travail. Il ne faudrait pas, en outre, que la possibilité de vivre chichement, sans avoir à travailler, dédouane la société des efforts qu'elle doit fournir pour permettre à chacune et chacun d'occuper un emploi de qualité (formation, insertion, assistance sociale...). La critique ancienne de l'État social lorsqu'il se limitait aux prestations financières ne doit pas être oubliée, c'est elle qui a présidé à l'adjonction du volet insertion du revenu minimum, avant la vague idéologique du *workfare* au moment du passage au RSA.

Karl Marx avait déjà bien noté l'ambivalence entre le travail comme activité anthropologique qui doit permettre à l'humain de se développer, et le travail concret, historiquement situé, qui peut être particulièrement aliénant. Il y a là un chantier à investir sans relâche pour ne pas dissocier l'émancipation *dans* le travail et *du* travail.

### Cultiver les questions vives

Au-delà de ces oppositions, la vivacité des débats montre aussi une prise de conscience et une demande sociale fortes pour remettre en cause les minima sociaux tels qu'ils existent aujourd'hui, et pour aborder autrement les questions du chômage, de la précarité et de la pauvreté. Une grande partie de

## QUELQUES PROJETS ET EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

Le revenu universel au sens strict du terme n'existe nulle part. Il y a en revanche des expériences de minima sociaux qui s'en rapprochent par quelques aspects.

En Finlande, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un groupe test de 2 000 demandeurs d'emploi de 25 à 58 ans percevront 560 euros par mois pendant deux ans. À l'issue du test, en fonction des résultats sur l'insertion, le gouvernement pourrait généraliser en remplaçant l'ensemble des allocations existantes.

Aux Pays-Bas, plusieurs villes ont constitué des groupes-test de 250 chômeurs pour évaluer l'effet d'un revenu de 960 euros par adulte ou 1 300 par foyer sur l'insertion professionnelle.

En Alaska, grâce à la rente pétrolière et minière, un revenu de base modeste est distribué, mais il est dépendant de cette rente.

la population, les jeunes en particulier, ne sont pas couverts par les minima sociaux. Une proportion importante des ayants droit n'y recourt pas (jusqu'à 40 % selon les cas), en raison entre autres du caractère stigmatisant et complexe des démarches à entreprendre. Globalement, leur niveau ne permet pas d'échapper à la pauvreté, les différences entre certains d'entre eux ne sont pas justifiées, leur caractère familial doit être débattu, et la situation des jeunes doit impérativement être améliorée.

Quel que soit l'avenir proche ou lointain de ces débats, ils ouvrent la possibilité d'une nouvelle trajectoire vers plus de justice sociale faite de droits nouveaux. ■

Rubrique réalisée par Hervé Moreau

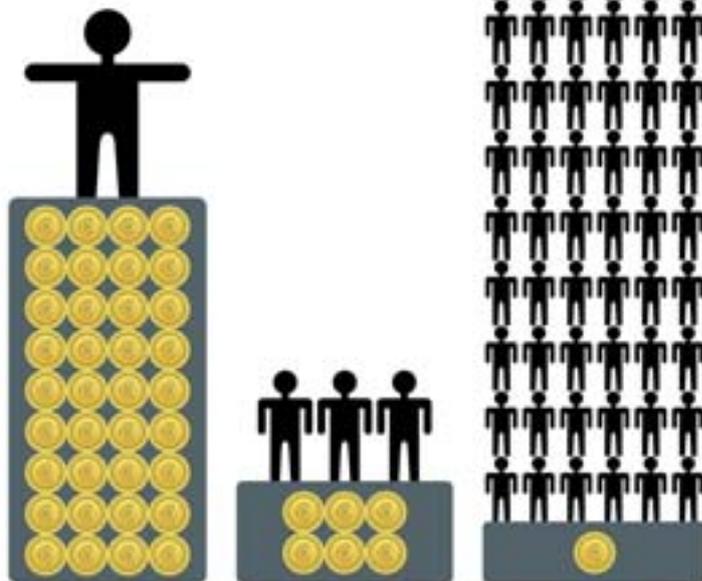
### Quelques montants de minima

#### ► RSA :

- personne seule sans enfant : **535,17** euros
- parent isolé avec un enfant : **687,22** euros
- couple avec deux enfants : **1 123,86** euros

► AAH pour une personne handicapée seule : **808,46** euros.

► ASPA pour une personne seule : **801** euros par mois maximum.



À LIRE

Notre sélection

► COUPABLE D'ÊTRE FEMME



Des femmes enfermées par leurs époux, leurs frères, leurs pères dans une maison dont elles ne sortiront pas. Leur faute ? Celle d'être femme, de refuser de s'intégrer au système clanique de la belle famille, qui cultive jalousie et médisance. Histoire de la mère de Kaoutar Harchi à l'écriture mystérieuse dans *À l'origine notre père obscur*. Elle dépeint une inégalité et une violence originelles pour cette enfant née dans l'enfermement et qui devra se libérer de l'emprise du machisme. Aucun nom, aucun lieu, aucune date : à nous d'imaginer le(s) cadre(s) patriarcal(aux) possible(s) de cette fable édifiante, ponctuée de citations de la Bible. **Doriane Spruyt**

• *À l'origine notre père obscur*, Kaoutar Harchi, Babel.

► UNE ALLÉGORIE RÉELLE



Notre monde semble de plus en plus indéchiffrable, lointain, barbare. Un ordre est en train de se détruire. Le prochain reste dans les limbes. Marianne Rubinstein utilise Detroit comme un modèle de basculement du monde. Capitale, après la Deuxième Guerre mondiale, de l'automobile, elle a vécu au rythme de la déstructuration de cette industrie phare des « Trente Glorieuses ». *Detroit, dit-elle* est une allégorie à la fois de notre monde et de la vie de l'auteur. **N. B.**

• *Detroit, dit-elle*, M. Rubinstein, Verticales.

► L'HISTOIRE PAR EN BAS



Ce livre est le résultat et la volonté d'une vie : mettre au centre de l'histoire de France les dominés et les oubliés. Michèle Zancarini-Fournel offre une somme monumentale qui nous plonge dans toutes les grandes périodes de l'histoire française depuis 1685. Cette date marque son parti pris historiographique, celui des *subaltern studies*. *Les luttes et les rêves* commence par cette année terrible : promulgation du Code Noir qui scelle officiellement le sort des esclaves aux Antilles, et révocation de l'Édit de Nantes. De cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la période la plus récente, la parole est donnée aux femmes, aux esclaves, aux colonisés, aux prolétaires... Histoire violente d'exploitation, de luttes et de rêves ! **Stéphane Rio**

• *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Michèle Zancarini-Fournel, Zones.



**TERRORISTE, ILS ONT DIT TERRORISTE !**  
**Le risque de l'écriture**  
 Nâite un 8 mars – 1967 en l'occurrence – n'est-ce pas déjà le signe de la culpabilité ? Asli Erdogan – sans lien de parenté, les Erdogan sont les Dupont de Turquie –, physicienne de formation devenue écrivaine, a été arrêtée le 17 août 2016 et emprisonnée à Bakirköys, la prison effrayante d'Istanbul qu'elle avait décrite dans *Le Bâtiment de pierre* (Actes Sud, 2013). Elle a été relâchée – et pas libérée – le 29 décembre. Elle est toujours accusée de terrorisme. La preuve ? Son travail de mémorialiste pour le journal *Ozgür Gündem*, pro-kurde. Un crime en lien avec la déclaration de guerre au PKK du Premier ministre turc sous prétexte de lutte contre le terrorisme. *Le silence même n'est plus à toi*, titre qui pourrait servir de devise à tout pouvoir arbitraire et autoritaire. Ton silence est un aveu. Il n'est ni d'or ni d'argent, il est coupable. Ce recueil est la « preuve » des activités terroristes de Asli. Une preuve accablante, il faut le reconnaître. Preuve de sa capacité à être au cœur de l'événement, de décrire avec talent les tueries des forces de répression qui frappent massivement, pour faire peur et réprimer ces révoltes démocratiques. Asli sait mêler la sauvagerie mortelle du pouvoir et la poésie qui suinte de ces révoltes populaires. La ville elle-même, Istanbul, est au centre de la plupart de ces petits textes inscrits dans l'actualité. Ils témoignent de la force de cette écriture qui rend Asli plus dangereuse encore aux yeux de Recep Tayyip Erdogan engagé dans un référendum qui devrait lui donner les pleins pouvoirs. Un coup d'État démocratique.

Les premières manifestations qu'elle décrit sont une réaction populaire contre les projets du Premier ministre d'effectuer des changements dans Istanbul sans tenir compte ni du passé ni des conséquences sur la destruction de l'environnement. La modernité, pour Recep Erdogan, se fait contre la démocratie, à coups d'oukases. La transformation à marches forcées d'Istanbul – une ville qui a une âme, entre Europe et Asie – est le sujet de *Istanbul Planète*. Jean-François Pérouse, géographe urbain et turcologue, décrit la naissance et le développement de cette désormais *Ville-monde du XXI<sup>e</sup> siècle*. Une mégapole en train de se construire sous les yeux ébahis, surpris et, parfois, révoltés des Stambouli qui n'ont pas droit à la parole, même pas au silence. Vitrine d'un pouvoir assoiffé de grandeurs, elle est l'expression du rêve de Recep Erdogan d'un renouveau ottoman. Paradoxalement cette nouvelle Istanbul exprime aussi le repli sur soi, une identité recomposée contre les autres, à commencer par les Kurdes dont les revendications territoriales pourraient briser l'unité de la Turquie.

La démocratie est menacée de toute part. La solidarité avec les luttes pour nos libertés démocratiques partout dans le monde est notre combat. L'exigence de la libération d'Asli Erdogan en est partie intégrante. ■

**Nicolas Bénéès**

• *Le silence même n'est plus à toi*, Asli Erdogan, Chroniques traduites du turc par Julien Lapeyre de Cabanes, Actes Sud ; *Istanbul planète, ville-monde du 21<sup>e</sup> siècle*, Jean-François Pérouse, La Découverte.

**Le coin du polar**

**Un monde à feu et à sang**



Odessa, 2 mai 2014, une opération commando, un dérapage ? Des morts, entre quarante et plus de deux cents... Que s'est-il passé ? Qui a commandité ces assassinats ? Ces questions restent, pour l'instant sans réponse. Ces faits réels servent de décors à cette enquête étrange d'un jeune journaliste Web au journal belge *Le Soir*. Fred, au passé douloureux qu'il cherche à transcender, reçoit un coup de téléphone... d'un mort. Sa volonté de savoir le conduira à Odessa pour offrir une solution à l'énigme... et résoudre ses problèmes... Malgré une écriture un peu relâchée et une résolution pas assez travaillée, *Zanzara* – papillon en italien – se lit d'une traite.

**La France, après la présidentielle** et des législatives qui voient le « Bloc National » à la tête de plus de 50 députés lui permettant de négocier



avec la Première ministre pour entrer au gouvernement. Thomas Bronnec retrouve quelques personnages brossés dans *Les initiés* pour ce « documentaire » assez proche du réel possible. *En pays conquis* est une description d'un appareil d'État en roue libre victime d'une crise de légitimité. Il insiste beaucoup – il en connaît bien les rouages – sur le rôle de Bercy.

**Le Danemark ne fait pas exception.**

La perversité humaine y exerce aussi ses effets. Un monde cruel et imbécile. Michael Katz Kreefeld prend pour « grand détective » un ex-inspecteur alcoolique, Thomas Ravnsholdt dit « Ravn », chargé de retrouver une jeune femme disparue. *La peau des anges*, celle de ces corps morts de femmes retrouvées blanches comme de l'albâtre, assassinées et mises en scène pour conjurer on ne sait quel sort. La mafia russe tient le haut de ce pavé qui nous balade



entre Danemark et Suède pour une inquiétante société gangrenée par la corruption. Premier volet d'une saga qui prend son envol.

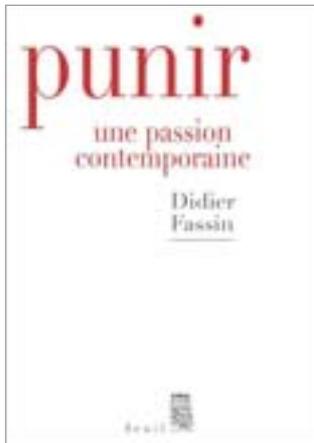
**La guerre, déjà !**

1423, janvier-février. Le froid fait plus de morts que la guerre. Les loups, au sens strict, entrent dans Paris à la recherche d'une pitance. La pauvreté fait des ravages dans le contexte de la guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons. La suite des chroniques de Edward Holmes et Gower Watson, une manière de se servir des enquêtes de Sherlock Holmes en les situant dans cette guerre de 100 ans. Un polar historique et un pastiche que *La ville de la peur* de Jean d'Aillon, troisième opus de cette série. ■ **N. B.**

• *Zanzara*, Paul Toulize, Fleuve Noir ; *En pays conquis*, Thomas Bronnec, Série Noire/Gallimard ; *La peau des anges*, Michael Katz Kreefeld, traduit par Frédéric Fourreau, Actes Noirs/Actes Sud ; *La ville de la peur*, Jean d'Aillon, 10/18.

# Repenser le châtement

Après *L'Ombre du monde, une anthropologie de la condition carcérale*, livre dans lequel il livrait le résultat de plusieurs années d'enquête dans une prison française, Didier Fassin interroge, de manière plus théorique cette fois, « les fondements de l'acte de punir ». L'ouvrage débute par un constat chiffré : « en un peu plus de soixante ans, la démographie carcérale a été multipliée par trois et demi ». Si l'on y ajoute les personnes suivies en milieu ouvert on dénombre ainsi « plus d'un quart de million de personnes sous main de justice ». Parallèlement les formes les plus graves de la violence ont reculé de façon continue. Ce phénomène d'incarcération de masse, qui date des années 1970-1980, se prolonge aujourd'hui, n'est pas propre à la France et concerne de nombreux États dans le monde. D. Fassin parle à cet égard d'« un moment punitif », qui « correspond à une conjoncture particulière où la solution devient le problème ». Censée protéger la société du crime, la prison appa-



raît de plus en plus comme une menace. En trois courts chapitres – *Qu'est-ce que punir ? Pourquoi punit-on ? Qui punit-on ?* – l'auteur développe une théorie critique du châtement, qui n'est pas seulement philosophique et juridique mais aussi sociale et politique. Les conclusions sont dérangementes. Il montre ainsi que le châtement vise moins à réparer un crime qu'à infliger une souffrance, que tous les crimes ne sont pas considérés comme méritant une punition (la possession de cannabis est beaucoup plus réprimée que la fraude fiscale), que la distribution des châtements affecte de façon disproportionnée les segments les plus défavorisés de la population.

Pour Fassin, il est urgent que les sociétés contemporaines repensent le châtement qui, dans l'état actuel, vise moins à restaurer un ordre social juste qu'à perpétuer l'insécurité et l'injustice sous différentes formes. ■

**Nicolas Sueur**

• *Punir, une passion contemporaine*, Didier Fassin, Seuil, 2017.

## Le coin de la BD Nos mille jours

« Nous vivions dans un pays d'une beauté inouïe où la misère et l'injustice sociale n'étaient ni le fait ni la volonté de la nature. Nous nous sentions solidaires des Vietnamiens comme nous nous rangions du côté des pauvres et de tous ceux qui souhaitaient créer un monde meilleur, basé sur autre chose que l'intérêt des riches », ainsi Pedro Atías Muñoz témoigne-t-il de sa jeunesse au Chili dans les années 1960. Personnage central d'un album incroyablement riche et dense de ceux que leurs lecteurs fidèles appellent presque affectueusement « les Frappier », Alain pour les illustrations, Désirée pour les textes. Pour raconter l'histoire d'un exilé chilien en France. Avant l'exil, quand il fut un enfant, aimant mer et football, un lycéen passionné de livres découvrant les inégalités sociales et la beauté de son pays. Un étudiant engagé au MIR, le Mouvement de la Gauche Révolutionnaire fondé en 1965. Cette histoire, écrite à la première personne, est à la fois intime, amicale, familiale, et politique, émouvante par l'imbrication d'une trajectoire per-

sonnelle avec le portrait d'une société, d'une génération tout entière. Grâce à Pedro Atías Muñoz. En même temps que sa vie en elle-même passionnante, c'est le Chili que l'on découvre, jusqu'à ses paysages d'une beauté à couper le souffle, vivants et présents dans les illustrations en noir et blanc d'Alain Frappier. Toute la richesse et la variété de la mise en scène, des cadrages, des illustrations que permet la bande dessinée sont mis au service du récit, marqué par le contexte international de la guerre froide. En 1970, Pedro Atías Muñoz fête l'élection de Salvador Allende et de la coalition d'« Unité populaire » à la présidentielle. Le livre, dédié « à tous les romantiques » s'achève presque sur des images pleine page de la foule réunie dans la joie de la victoire pour écouter le discours d'Allende, et scandant ce nom porteur de ses espoirs. Comme tous les albums des Frappier, il réussit l'alchimie parfaite entre rigueur de la documentation et émotion des histoires personnelles, entre textes et dessins, entre discours politique et récits de vies. Bien sûr en s'attachant au fil de la lecture à ces



hommes et ces femmes entourant Pedro, on sait que cette histoire va mal se terminer. Les six dernières planches de l'album, glaçantes, disent les vies brisées par le coup d'État du 11 septembre 1973. « Mais avant la défaite, avant cette aube nous conduisant à la nuit, il y a eu la victoire. Une victoire de mille jours. Mille jours beaux comme une tempête en mer. » Et c'est bien l'espoir, la joie, et la beauté de la lutte qui l'emportent à la lecture de cet album. ■

**Amélie Hart-Hutasse**

• *Là où se termine la terre*, Désirée et Alain Frappier, Steinkis, 260 pages, janvier 2017.

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► UN DISCOURS LIBÉRAL

Dans ce court essai très étayé, basé sur des citations, deux enseignants-chercheurs déconstruisent le discours produit par le programme PISA en accompagnement des tests dont ils ne remettent en cause ni la fiabilité, ni l'intérêt. Le ton est moqueur, mais très vite, le rire devient jaune : au-delà des contradictions, des bizarreries et des idées reçues, apparaît la conception ultralibérale qu'a l'OCDE de l'éducation, celle qu'elle entend imposer aux citoyens et gouvernements sans la soumettre à la moindre critique. Les politiques et les médias qui commentent les résultats du système éducatif lors de la sortie de l'étude feraient bien de se pencher aussi sur le discours ahurissant qui l'accompagne.

**Sylvie Chardon**

• *Les blagues à PISA - Le discours sur l'école d'une institution internationale*, Daniel Bart, Bertrand Daunay, Éditions du Croquant, 131 p.

### ► CRÉER L'HUMAIN !

Enseignante et chercheuse, Véronique Verdier interroge le lien et les interactions entre un « sujet » et son œuvre. Comment l'acte créateur, générateur d'une œuvre originale, artistique ou autre, peut-il contribuer aussi à construire son auteur ?

**Philippe Laville**

• *Existence et création*, Véronique Verdier, L'Harmattan, 2016, 275 p.

### ► L'ÉCOLE PILE ET FACE

Mireille Picaudou Arpaillange se raconte et raconte une école du côté élève d'abord et prof ensuite dans des contextes différents. Un témoignage intelligent.

• *Attention école*, M. Picaudou Arpaillange, Edilivre.

**ERRATUM.** L'auteur de *La Traversée. Retour de baignade d'un communal déporté*, Poncert Édition, est Gérard Hamon.

## FOR THE KIDS

### À la recherche du père

Blaise, élève de Troisième, vient d'être exclu du collège pour une semaine. Il a encore agressé un de ses camarades et son comportement violent inquiète sa mère. Mais comment faire quand on a peur des mots, quand on a peur de poser des questions ? Car des questions, Blaise en a à revendre. Qui est ce père absent qu'il n'a jamais vu ? Où est-il ? Pourquoi les a-t-il abandonnés sa mère et lui ? Entre cauchemars et angoisses, entre pulsions violentes et attirance pour la drogue et l'alcool, Blaise souffre mais reste mutique. Qui l'aidera ? Dans un style très prenant, le roman rappelle l'importance des mots et de la parole à un âge où il est difficile d'analyser ses difficultés et d'exprimer ce que l'on ressent.

**Catie Pillé**

• *Des poings dans le ventre*, B. Desmares, Éditions du Rouergue, 64 p., 2016.

CHEZ NOUS, UN FILM DE LUCAS BELVAUX (FRANCE)

# Quand le cinéma se fait politique

**P**auline, infirmière à domicile dans une ville du Nord de la France est une sorte de mère Courage. Quand elle ne s'occupe pas de ses enfants qu'elle élève seule et de son père malade, elle est toute dévouée à ses patients auprès desquels elle a gagné une totale confiance. La célébrité locale dont jouit Pauline auprès d'une population en difficulté va amener un parti d'extrême droite à lui proposer d'être tête de liste pour les élections municipales qui s'annoncent... Lucas Belvaux révèle le mécanisme qui permet à un parti politique de rallier à ses idées et de recruter, avec des méthodes de chasseurs de têtes, des candidats « propres sur eux », aptes à séduire le plus possible d'électeurs.

Agnès Dorgelle, chef de file, dans le film, d'un parti d'extrême droite, n'est pas un portrait fidèle de Marine Le Pen, mais une sorte d'écho de la présidente du FN. Il lui associe, pour convaincre Pauline, un personnage de notable qui voit en la jeune femme une tête d'affiche idéale, novice en politique et donc, d'autant plus façonnable. L'un et l'autre tissent leur toile où Pauline, flattée de l'importance qu'on lui donne, va finir par se laisser prendre.

Outre la subtilité des arguments que développent les recruteurs, Lucas Belvaux aborde, en introduisant dans son récit une histoire

d'amour, le cas des anciens hommes de main du parti qui, en période de campagne électorale, font « tache sur la photo » et qu'il faut dorénavant écarter du paysage. Il y a ceux qui ont accepté de « revêtir le costume » qu'on intègre au staff et ceux qui résistent, à leurs risques et périls.

Dès le lancement de la bande-annonce de *Chez nous* dans les salles, le film a fait polémique. Certains membres du FN se sont élevés contre cette projection en période de campagne présidentielle.

C'est la preuve que le cinéma, quand il est pris en main par un cinéaste dont l'engagement, le courage et la sincérité ne font pas de doute, a bel et bien son mot à dire en politique. ■

Francis Dubois



## CINÉMA

### Un film sincère



Wikhström, la cinquantaine, décide de changer de vie. Il quitte sa femme alcoolique, abandonne son emploi de voyageur de commerce et décide d'ouvrir un restaurant.

Khaled, jeune réfugié syrien, échoué par hasard à Helsinki se voit refuser sa demande d'asile. Il décide tout de même de rester. Un soir, Khaled trouve refuge dans la cour du restaurant de Wikhström... Touché par le désarroi du jeune homme, celui-ci décide de le prendre sous sa protection.

Ce film ne cesse d'hésiter, avec virtuosité, entre la peinture sociale et la comédie décalée. Aki Kaurismäki, grâce à un découpage narratif en constante rupture de ton, brise le point de vue européen sur les réfugiés. Les sujets abordés : la reconversion professionnelle d'un cinquantenaire et les conditions de vie d'un jeune réfugié confronté à la haine de l'étranger ne sont jamais perdues de vue. Kaurismäki, dans *L'autre côté de l'espoir*, s'autorise des moments de grande liberté où l'humour et la dérision s'infiltrèrent avec bonheur. ■ **F. D.**

• *L'autre côté de l'espoir*, Aki Kaurismäki (Finlande).

## SÉRIE

### Ambiance

Après une nuit agitée, Nasir, étudiant américano-pakistanaï, trouve à ses côtés une jeune femme baignant



dans le sang. Inculpé de meurtre, c'est la descente aux enfers pour ce jeune homme promis à un bel avenir. Un avocat miteux et tenace propose de l'aider. J. Turturro incarne avec finesse cet avocat dont le cynisme cache la réelle tendresse et dont l'eczéma prolifère au rythme des injustices du système judiciaire. Thriller prenant. ■

Catie Pillé

• *The night of*, HBO, R. Price et S. Zaillian.

## RADIO

### De la créativité au long cours

Arte radio, c'est des années d'existence et une inventivité sans borne. Les témoignages réels (*Fais pas ta beurette*) se mélangent aux fictions les plus hilarantes et délirantes (*Le Relou de l'immeuble*). La vivacité des montages est souvent à l'honneur et les thèmes embrassent toutes les problématiques qui agitent la société française. Arte Radio, c'est aussi un fonctionnement participatif : si vos propositions sont retenues, le matériel vous est prêté. Il y a longtemps déjà, Mona Chollet ou encore Martin Winckler y ont collaboré : des formats brefs encore fortement d'actualité ! ■ **Doriane Spruyt**

• Reportages, témoignages et bruits pas sages : [www.arteradio.com](http://www.arteradio.com).

## MUSIQUES

### • CLASSIQUE

#### Histoire et musiques

Avec ce coffret composé d'un livret, de deux disques et d'un DVD, Jordi Savall nous propose de découvrir musicalement *Les routes de l'esclavage* de 1448, date de la première expédition de capture de masse décrite dans un texte, jusqu'à 1888, date de l'abolition de l'esclavage au Brésil. L'enregistrement est ponctué de textes récités qui ont marqué l'histoire de l'esclavage : extraits du Code noir, du Code de l'esclavage de la Barbade, et de textes moins connus comme la demande par un esclave, âgé de 70 ans, au congrès du Massachusetts en 1782 d'une pension de réparation après une longue vie de labeur... Et surtout de très nombreux chants traditionnels : chants sacrés, chants de griots... Un voyage historique et musical, qui vaut pour la beauté des chants (*Sai de casa* dans le disque 2 est superbe), la richesse de l'iconographie et des textes accompagnant les disques, et, comme toujours avec Jordi Savall, l'interprétation impeccable qu'il nous offre. ■ **Nicolas Morvan**

• *Les Routes de l'esclavage*, 1444-1888, Allia Vox. La Capella Reial de Catalunya - Hesperion XXI - 3MA - Tembembe Ensemble Continuo. Direction : Jordi Savall.

### • ROCK

#### Musique et cinéma

69, un nom de groupe étrange pour ces mu-



siciens de Béziers, ex-Sloy, en sont à leur 3<sup>e</sup> album. *Heroic* pourrait être la B.O. très dark de ce monde qui se dessine entre conflits oubliés et démocraties vacillantes. Ce LP a été réalisé avec boîte à rythme, Moog et autres sons électroniques qui renforcent son côté glacial. Pourtant sublime grâce à ses guitares. Les titres font écho au cinéma : certaines plages viendront illustrer le film 69 tourné par PF Gauthier en 2016. **Éric Loizeau**

• *Heroic*, 69, Lowmen records, website : [weare69.com](http://weare69.com).

### • JAZZ

#### 38 ans, l'âge de raison

*Europa dzaz* a ouvert ses portes le 9 mars par des actions culturelles dans les lycées, les CFA et les collèges. C'est devenu une tradition de ce festival

qui se veut militant de la cause du jazz comme de celle de l'émancipation par la culture. Cette année, *Le Régional Tour* sera assuré par la rencontre Louis Slaviss, Dominique Pifarely et Vincent Courtois, et le final sera en forme de feu d'artifice comme d'habitude. S'y retrouveront Hélène Labarrière, Claude Tchamitchian, Barre Phillips/Renaud Garcia-Fons pour les contrebassistes, Chris Potter, Émile Parisien, Michel Portal pour les saxophonistes, Théo Ceccaldi au violon et Avishai Cohen à la trompette... Un programme lumineux. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Europa Dzaz Le Mans*, jusqu'au 7/05, [www.europajazz.fr](http://www.europajazz.fr).

# Le Théâtre 13, un tremplin pour les jeunes compagnies

Le Théâtre 13 rouvre son site historique Boulevard Blanqui. Un bel espace d'accueil tout blanc, une salle confortable de 250 places accessible aux handicapés, tout est prêt pour accueillir la création, à partir du 9 mars, d'*Intramuros* d'Alexis Michalik.

**L'US Mag :** *Comment se répartit le projet entre chacun des deux lieux ?*



**Colette Nucci :** La première chose qui s'est imposée à moi quand j'ai pris la direction du théâtre c'était de l'ouvrir à ce que j'aime, le travail de jeunes compagnies qui investissent le théâtre. Le théâtre 13/Jardin

propose des spectacles tout public en séries longues, portés par ces jeunes compagnies, tandis que le théâtre 13/Seine est davantage un lieu dédié à la découverte de nouvelles écritures et de jeunes metteurs en scène, ouvert aussi aux formes théâtrales nouvelles, marionnettes, théâtre gestuel et théâtre musical. Cette année par exemple, nous avons présenté au 13/Seine *Babacar ou l'antilope*, de Sydney Ali Mehelleb. Bien entendu, mon objectif est que le public circule d'un lieu à l'autre.

**L'US Mag :** *Avez-vous un travail en direction du public scolaire ?*

**C. N. :** Le Théâtre 13 est un théâtre de proximité, 50 % du public vit près du théâtre et nous accueillons plus de 50 000 spectateurs par saison. Les scolaires représentent un public très important pour nous. Sur les classiques, ils représentent parfois la moitié du public. Nous faisons un travail en amont des représentations avec les lycées et collèges du 13<sup>e</sup> arrondissement mais des établissements viennent de plus loin. Avec le Théâtre de la Ville, nous partici-



pons aussi à l'aménagement des rythmes scolaires en accueillant les enfants des écoles.

**L'US Mag :** *Quelle forme prend votre travail en faveur de la découverte de la jeune création ?*

**C. N. :** Le Prix Théâtre13/Jeunes metteurs en scène, notre manifestation phare, a 10 ans. Parmi les primés, on compte Volodia Serre, Julie Deliquet, Sarah Capony... Les candidats doivent avoir entre 25 et 36 ans, proposer un projet et une équipe qui n'ont encore jamais été présentés. Après différentes phases de présentation et de sélection, un jury en retient six. La finale a lieu en juin avec des représentations publiques et payantes, et des théâtres viennent y rencontrer de nouveaux metteurs en scène. Nous travaillons aussi à l'émergence de nouveaux auteurs. En collaboration avec les *Écrivains Associés* du Théâtre et la SACD, nous présentons une fois par mois la mise en lecture publique et gratuite d'un texte contemporain, en présence de l'auteur, par un des jeunes finalistes du concours. ■

Entretien réalisé par Micheline Rousselet

## EXPO. Traduire et rencontrer l'autre



Le MUCEM de Marseille a proposé une exposition passionnante jusqu'au mois de mars, le catalogue d'exposition en est un complément indispensable qui l'enrichit considérablement. Le processus de traduction, l'acte de passer d'une langue à l'autre, peut paraître abstrait : cette opération qui œuvre entre deux langues prend pourtant matière dans des textes, des traces gravées ou imprimées. Elle inscrit ses effets dans le monde et les cultures, comme en témoignent les œuvres scientifiques, litté-

raires et artistiques ainsi que les objets techniques exposés.

Le catalogue, organisé en trois volets, reproduit les œuvres et les objets présentés et offre des analyses des principaux spécialistes de la question. Le premier parcours invite à se demander si le mythe biblique de Babel est à entendre comme une malédiction ou au contraire comme une chance. Le deuxième volet nous emmène sur les « routes de la traduction »,

empruntées mais aussi tracées par les hommes, les œuvres et les savoirs. La dernière partie, s'attachant aux « intraduisibles », nous confronte à la matière même des mots.

C'est en s'ouvrant à la diversité des langues que l'homme réalise qu'il est un être de langage, parlant une langue particulière autant qu'il est, pour ainsi dire, parlé par elle. ■

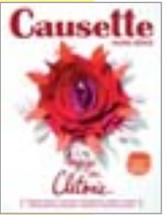
Stéphane Rio

• *Après Babel, traduire*, catalogue d'exposition, Actes Sud/MUCEM, 2016.

## Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Le magazine féministe, *Causette*, publie un hors-série audacieux, sur un thème trop souvent méconnu et d'ailleurs mal ou pas enseigné : le clitoris. Nous découvrons la première planche (qui mériterait son encyclopédie) représentant cet organe féminin voué au plaisir. Les articles balayent donc l'histoire de ce grand oublié des dessins anatomiques, laissent une place aux témoignages (qui ne sont pas hétéro-centrés) et s'intéressent également à la reconstitution chirurgicale de cette victime des excisions. Entre humour et sciences, un hors-série résolument féministe ! **Doriane Spruyt**

• *Causette, Voyage en Clitorie*, hors-série n° 5.



## THÉÂTRE

### La prison : une inhumaine condition

Un carré de ciel bleu sur fond de mur gris. Telle est la puissante image qui nourrit notre imaginaire à l'ouverture de cette pièce de théâtre documentaire. Le thème : la prison. Les acteurs : d'anciens prisonniers eux-mêmes (une seule femme, compagne d'un prisonnier), qui témoignent, tels un chœur.

Leur parole est authentique, parfois heurtée, et toujours poignante : de l'évasion un soir de Saint-Sylvestre aux retrouvailles amoureuses au parloir, en passant par le refus de soin qui pousse le prisonnier à s'arracher lui-même les dents... le spectateur est bousculé, ému, meurtri par ce tableau peu élogieux de la condition carcérale. La délicatesse de l'approche théâtrale (nous ne saurons jamais précisément pourquoi ces ex-prisonniers ont été incarcérés) est un choix moral salutaire. **D. S.**

• *Une si longue peine. Comment dire la prison ?* Didier Ruiz/la Compagnie des Hommes. Le site de la compagnie : [www.lacompagniedeshommes.fr/index.html](http://www.lacompagniedeshommes.fr/index.html).

## DANSE

### Danses exposées !

Sur des scènes traditionnelles ou innovantes comme des musées (Mac/Val de Vitry), la 19<sup>e</sup> Biennale de danse du Val-de-Marne permet de découvrir la diversité de la création chorégraphique contemporaine en France, en Europe (avec notamment *Dancing museums*) et dans le monde : Afrique du Sud, Burkina Faso, Congo, Israël, Mali, Suisse... et la grande artiste québécoise Marie Chouinard avec quatre créations dont une œuvre inspirée du Jardin des délices de Jérôme Bosch. **Philippe Laville**

• Programme détaillé (dans 20 villes jusqu'au 1/04) : [www.alabriqueterie.com](http://www.alabriqueterie.com), 01 46 86 70 70.

Suivre l'actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et désormais également sur Facebook et sur Twitter sous le nom « Culture SNES »

Pour suivre les publications culturelles du SNES et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Cinéma, théâtre, musique, jazz et chansons, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Sur le site, et sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US-Mag*, en particulier en idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année, des entretiens inédits avec des artistes, écrivains... Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France.

## LGBT

## Revendiquer et soutenir les victimes

Le Collectif éducation contre les LGBTphobies, dont le SNES et la FSU sont membres, présentera ses revendications au Printemps des associations LGBT à Paris le 26 mars 2017. Ce sera l'occasion de rappeler notre soutien à Zak Ostmane, rencontré aux États généraux LGBT d'Avignon, réfugié en France à cause de son engagement en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité en Algérie, militant fondateur de l'association Shams qui vient en aide aux jeunes LGBT maghrébin-es, qui a été sauvagement séquestré, battu et violé récemment à Marseille.

## Condamnation

## Prison ferme pour le négationnisme

L'auteur Alain Soral a été condamné à une peine de trois mois de prison ferme pour la publication sur son site internet, au lendemain des attentats de Bruxelles, d'un dessin qui remettait en cause l'existence de la Shoah.

Ce n'est pas la première fois qu'il écope d'une condamnation pour ce type de délit (injure raciste, apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine...). La constante antisémitisme de ses propos et écrits démontre la nécessité de continuer la lutte contre ces discours qui veulent remettre au goût du jour des idéologies nauséabondes.

## Droit au logement

## Fin de la trêve hivernale

Avec la fin de la trêve hivernale, de nombreuses familles vont encore se retrouver à la rue. Malheureusement, cela peut concerner nos élèves, et parfois aussi nos collègues. Une situation vécue comme une honte dont peu osent parler.

En 2015, 132 000 expulsions ont eu lieu, conséquences de la hausse des loyers dans le parc privé comme dans le parc social. L'État doit mener une politique de logement social ambitieuse pour permettre à chacun-e d'être logé-e dans des conditions dignes.

Le SNES-FSU appelle à participer aux initiatives et notamment à la manifestation parisienne le 1<sup>er</sup> avril (15 heures, place de la République) pour défendre le droit pour tous au logement.

## LES IDÉES DE L'EXTRÊME DROITE

## Elles s'invitent dans la campagne

La lutte syndicale continue contre les idées de l'extrême droite, présentes dans le programme du Front national, mais aussi reprises, voire mises en œuvre, par d'autres partis politiques. Le SNES-FSU dénonce notamment la volonté de ranimer la guerre scolaire en cherchant à favoriser l'enseignement privé, très majoritairement confessionnel, la vision purement répressive du traitement de la délinquance et l'orientation anti-étrangers et anti-immigrés. Certaines Régions demandent aux entreprises de chantier de vérifier à l'embauche que les candidats pratiquent la langue française (clause dite « Molière »). Le FN remet en cause le droit du sol et défend la « préférence » ou la « priorité » nationale.

## Imposture dangereuse

Le SNES-FSU alerte la profession et l'opinion publique sur l'instrumentalisation d'un certain nombre de principes démocratiques et progressistes (égalité femmes/hommes, laïcité...) à des fins de stigmatisation et de discrimination, et la récupération par le FN de revendications défendues par notre syndicalisme (retraite à 60 ans, abrogation de la loi Travail, 35 heures, défense du service public, etc.).

Certaines orientations, en matière d'éducation notamment, sont aux antipodes d'un projet émancipateur et démocratique pour l'école, avec le développement de l'apprentissage dès 14 ans ou la suppression du collège dit « unique ». Il en est de même des contenus, comme en témoigne la



© Ironybox / Fotolia.com

promotion d'un « roman national » en lieu et place d'un enseignement raisonné et scientifique de l'Histoire.

Quelles que puissent être les acrobaties idéologiques de l'extrême droite, son projet de société est dangereux, liberticide et contraire aux principes progressistes qui sont les nôtres et qui sont largement partagés par les enseignants et les fonctionnaires. Les diatribes contre les juges et les menaces à peine voilées contre les fonctionnaires en sont la preuve. La confusion qu'entretient l'extrême droite entre *laïcité* de l'enseignement et *neutralité* montre que les enseignants aussi sont susceptibles de faire l'objet d'une telle chasse aux sorcières. ■

Hervé Le Fiblec

## PORT DE SIGNES RELIGIEUX EN ENTREPRISE

## Une décision qui interroge

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu le 14 mars une décision sur le port de signes « politique, philosophique ou religieux » sur le lieu de travail. À la demande des justices belge et française, elle a estimé que l'interdiction de ces signes dans les entreprises privées

ne relevait pas d'une « discrimination », ce qui a été interprété comme sa justification.

## Vers une censure élargie ?

De fait, la Cour a indiqué qu'une telle interdiction ne pouvait être arbitraire, mais devait être « justifiée » et reposer sur un « objectif légitime ». Ce sera donc à la justice de chaque pays concerné de juger au cas par cas de la légitimité des interdictions qui devront être notifiées aux salariés.

Derrière les signes religieux, le danger d'une telle décision est qu'elle serve de prétexte à une interprétation par le patronat dans le sens d'une « neutralité » qui interdirait non seulement le port de signes, mais aussi tout débat ou discussion de nature religieuse, mais aussi politique, voire syndicale, dans la droite ligne de certaines dispositions de la loi Travail. ■

H. L. F.



© Stocksnapper / Fotolia.com

LANGUE DES SIGNES

# Un enseignement à conforter

Alors que les signes sont utilisés par les sourds depuis toujours, en France ils n'avaient plus droit de cité à l'école depuis leur interdiction lors du Congrès de Milan en 1880. Ce n'est que plus d'un siècle après, en 1991, que l'Assemblée nationale accepte, à travers la loi dite « Fabius », l'utilisation de la LSF pour l'éducation des enfants sourds.

Mais on est encore loin d'un enseignement bilingue ! La loi de 2005 vient améliorer la situation. En découlent la publication de programmes d'enseignement de la LSF, de la maternelle au lycée (15 juillet 2008), la création de l'enseignement optionnel de la LSF au lycée, et la création du CAPES en 2010.

## Une langue à part entière

La langue des signes utilise un alphabet manuel, le vocabulaire est différent d'un pays à un autre même si la grammaire est quasi identique. C'est donc bien une culture sourde qui s'est élaborée, qui ouvre au monde et permet de l'appréhender de manière visuelle et gestuelle. C'est une langue qui évolue, qui utilise les objets environnants. Les « signeurs » se touchent, se tapent sur l'épaule, « blagent », se retrouvent dans des associations... Les textes officiels de l'Éducation nationale reconnaissent cette dimension : « *Comme toute langue, la LSF est porteuse de culture : le lexique, les mécanismes linguistiques, l'image sont autant de voies d'accès à des modes de pensée ou à des représentations du monde propres à cette langue* ».

## Reconnaître la LSF

Le législateur a donné à la LSF le statut de langue à part entière de la République (article L. 312-9-1 du code de l'éducation), pour autant, selon les cinq



associations nationales qui se battent pour la scolarisation des enfants sourds, 5 % des jeunes sourds seulement ont accès à un dispositif d'enseignement de ce type aujourd'hui.

La circulaire du 3 février 2017 instaure, dans chaque académie, un pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS). Celui-ci doit regrouper dans un secteur géographique donné des ressources nécessaires à l'accompagnement des élèves sourds. Il assure un regroupement d'élèves afin que l'enfant sourd ne se sente pas isolé. Ce PEJS sera composé d'un ensemble d'établissements de la maternelle au lycée, qui devront être en capacité de faire que le parcours scolaire de l'élève sourd soit assuré dans la langue qu'il a choisie. L'objectif pédagogique prioritaire du PEJS est, comme pour tous les élèves, d'acquérir « *le socle commun de connaissances de compétences et de culture* », en référence aux programmes. ■



## TÉMOIGNAGE

« *J'ai plus de douze niveaux différents* »

Stéphane Gonzalez, professeur certifié de LSF, enseigne la LSF au collège Gérard-Philipe et au lycée Ambroise-Brugière à Clermont-Ferrand.

On pourrait penser que la reconnaissance de la LSF dans la loi de 2005 a permis aux élèves sourds de trouver leur place au sein de l'Éducation nationale. Dans les faits, on est encore loin d'une situation satisfaisante. En effet, certains établissements ne font toujours pas la différence entre la LSF enseignée comme langue première et son enseignement optionnel. On se retrouve parfois dans des situations ubuesques dans lesquelles des élèves sourds, qui pratiquent leur

langue depuis des années, partagent leur cours de LSF avec des élèves entendants qui découvrent la langue en LV3 ! Et ce, sous couvert d'intégration, de nécessité de mixer les publics... C'est comme si on mélangeait en cours de français des élèves allophones avec des élèves francophones depuis leur naissance ! Je suis bien entendu pour la mixité, mais les moments pendant lesquels les échanges entre élèves sourds et entendants peuvent avoir lieu doivent être réfléchis.

Les professeurs de LSF sont encore trop peu nombreux et doivent partager leur service pour que tous les élèves puissent suivre cet enseignement. Pour prendre ma situation, j'enseigne depuis plusieurs années à des élèves sourds la LSF langue première, de la Sixième à la Troisième, et la LSF optionnelle, de la Sixième à la Terminale. De plus, j'enseigne à distance à des lycéens sourds. J'ai donc plus de douze niveaux différents et autant de préparations. ■

## Réglementation

► **Loi n° 2005-102** du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

► **L'article L112-3** garantit aux parents de jeunes sourds une liberté de choix entre une communication bilingue - LSF et langue française - et une communication en langue française dans l'éducation et la scolarisation de leurs enfants.

► **L'article L312-9-1** reconnaît à la LSF un statut de langue à part entière. Il stipule aussi que la LSF peut être choisie comme épreuve aux examens et concours.

► **Mise en œuvre** du parcours de formation du jeune sourd (circulaire du 3 février 2017) : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=112344](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112344)

## Chiffres

24 + 18

Ce sont les nombres de professeurs de LSF, respectivement certifiés et contractuels, exerçant en collèges/lycées en France (nov. 2015).

► Évolution du nombre d'élèves qui passent l'épreuve de LSF du baccalauréat :  
- 188 en 2008 ;  
- 851 en 2011 ;  
- 1 374 en 2014.

150 000 personnes s'expriment en langue des signes en France en 2016.

## LSF langue première versus LSF option ?

En LSF langue première, la LSF est étudiée comme l'est le français. Les élèves sourds bilingues français/LSF étudient les différents types de discours, l'argumentation, la poésie, etc.

En LSF option, ce sont généralement des élèves entendants - parfois des élèves sourds ou malentendants dont les parents n'ont pas fait le choix du bilinguisme mais qui souhaitent découvrir cette langue - qui souhaitent s'ouvrir à une nouvelle langue, une nouvelle culture, comme ils pourraient apprendre l'arabe, le japonais ou l'italien.

# « Le savoir historique ne se donne pas ; il se prend »

Pierre Singaravéλου et Yann Potin coordonnent *L'Histoire mondiale de la France* parue en janvier 2017 aux Éditions du Seuil. Ils portent avec Patrick Boucheron, directeur d'ouvrage, et les 122 contributeurs-trices une vision de l'histoire de France stimulante et rafraîchissante mais aussi sujette à maintes controverses. Ils peignent, en 146 dates, une France ouverte, dont les échanges permanents et féconds avec le reste du monde ont permis la lente construction.

**L'US MAG :** *En ouverture de votre Histoire mondiale de la France, vous citez les mots de Michelet : « Ce ne serait pas trop de l'histoire du monde pour expliquer la France ». Pouvez-vous nous expliquer les origines et les visées de votre projet ?*

**Pierre Singaravéλου :** La visée du projet est de réinscrire l'histoire de la France dans un contexte plus global, de montrer que le monde a largement contribué à façonner la France en tant qu'État-nation. Réciproquement, la France a pu, à certains moments, jouer un rôle dans les différentes phases de la mondialisation. Nous nous inscrivons dans un courant historiographique extrêmement fécond, surtout à l'étranger : l'histoire transnationale ou globale.

**L'US MAG :** *Dans l'ouverture, il est question de « principe de plaisir » et « d'énergie joyeuse ». Qu'a de plaisant votre entreprise ?*

**Yann Potin :** Le plaisir réside dans le fait de tenter une expérience d'écriture collective. Les écritures traditionnelles de l'histoire prennent souvent la forme un peu statique de l'encyclopédie ou du dictionnaire. Tel n'était pas notre propos. Nous avons voulu créer du désir d'abord chez les auteurs et contributeurs. Il fallait avoir envie de créer une petite scène historiographique de 10 000 signes, de « faire des boutures ». Comme dans un cadavre exquis, on observe le résultat à la fin. C'est là que nous intervenons en tant que coordinateurs. Avec les contributions de chacun, dans un ou plusieurs articles, on fait une proposition qui a l'attrait de la nouveauté dans la forme comme dans le fond.

**L'US MAG :** *Pourquoi vous éloignez-vous du discours neutre et scientifique convenu en imaginant le point de vue de certains personnages historiques (Cro-Magnon) ou en ayant recours à l'ironie (Charles Martel) ?*

**P. S. :** Nous avons fait le « pari de l'étrangeté », en réponse à E. Zemmour qui soutient que nous prenons le « parti de l'étranger ». Nous reprenons le concept d'un



Yann Potin



Pierre Singaravéλου

« Le plaisir réside dans le fait de tenter une expérience  
d'écriture collective »

historien qui nous est cher, Carlo Ginzburg, l'un des théoriciens de la micro-histoire, qui parle d'« *estrangement* ». Ce procédé permet de rendre visible ce que le chercheur et le professeur ne voient pas parce que nous sommes bien souvent conditionnés par des routines intellectuelles. L'estrangement consiste à faire un pas de côté, à décaler le regard pour mettre en perspective. Pour Ginzburg il s'agit de faire parler un enfant, un cheval... Nous cherchions à rendre familier l'étranger et étranger le très familier.

**Y. P. :** Nous avons cultivé le décalage. Si l'on consulte l'index, on se rend compte que les trois personnages les plus cités sont De Gaulle, Napoléon et Louis XIV. Nous écrivons donc une histoire tout ce qu'il y a de plus classique. Mais on trouve aussi, dans nos pages, Ramathibodi III, un prince du Siam. Il n'apparaît qu'une fois mais trouve sa juste place dans cette histoire polyphonique. Parfois, nous avons introduit des dates qui peuvent sembler totalement étrangères à la

France. Le 11 septembre 1973, par exemple, jour du coup d'État contre Salvador Allende. Des rues Salvador Allende ont fleuri partout dans des villes communistes françaises suite à cet événement. Pour certains, dans leur environnement quotidien, Allende est plus important que Clovis. De plus, cette date, apparemment très éloignée de notre histoire, fait écho à la question actuelle des réfugiés politiques. L'événement a donc toute sa place dans notre histoire.

**P. S. :** Sur Clovis, par exemple, il ne s'agit pas de déconstruire l'histoire de France par esprit de contradiction. On ne connaît pas la date exacte de son baptême qui a tant d'importance dans le grand récit national ; 496 ou 497. Alors, nous choisissons de traiter une autre date, 511, qui nous permet d'aborder une question fondamentale : l'alliance entre les évêques et la monarchie franque. Cet événement avéré et daté – le Concile d'Orléans – consacre par ailleurs Paris comme capitale du royaume.

**L'US MAG :** Cette Histoire mondiale débute en 34 000 av. J.-C. dans la grotte Chauvet. Pourquoi cette date pour commencer une histoire, pour commencer l'Histoire ?

**P. S. :** Ce point a soulevé beaucoup de discussions entre nous. Il fallait déjouer l'obsession des origines dans les différents romans nationaux concurrents. Chaque roman national se fonde sur un moment originel. La monarchie française jusqu'à Louis XVI considère que la France est née avec le baptême de Clovis, la République française remonte aux Gaulois. Nous voulions neutraliser la question des origines en remontant jusqu'au moment où est attestée archéologiquement la plus ancienne présence humaine dans le territoire que l'on appelle aujourd'hui la France, d'où ce point de départ, qui est aussi un commencement pour l'histoire de l'humanité.

**L'US MAG :** Vos détracteurs vous reprochent d'omettre des passages obligés du Roman national (Poitiers, Appel du 18 juin) ou d'en minimiser la portée. Que leur répondez-vous ?

**Y. P. :** Coluche avait lancé, en son temps, ce jeu de mots : « En 732, Charles Martel avait arrêté les Arabes à moitié ». Ce jeu de mots est plus profond qu'il n'y paraît. Dans le *Petit Lavis*, paru en 1884 et publié jusque dans les années cinquante, qui a bercé des générations d'écoliers, figurent les trente dates qui ont fait l'histoire de France. 732 n'en fait pas partie. La prise de Narbonne par les armées arabo-berbères, en 719, est incontestable ; pas Poitiers. Poitiers, comme moment fondateur, est réapparu dans les années 1980. C'est un roman national, mais de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, totalement adapté au discours de l'extrême droite.

**P. S. :** Quant à moi, je citerai Renaud qui chante ironiquement « Si Charles Martel n'était pas là, nous serions tous en Arabie, nous serions tous en djellabas et en dromadaire dans Paris ». Au fond, cette

## « Nous cherchions à rendre familier l'étranger et étranger le très familier »

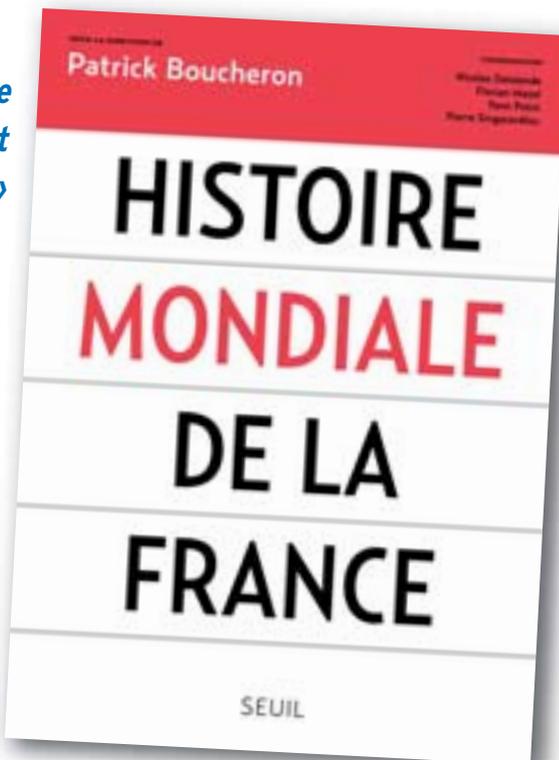
importance donnée à 732 repose sur une vision contrefactuelle de cet affrontement : si les troupes d'Abd al-Rahman avaient remporté la victoire, elles auraient envahi la France...

**Y. P. :** Nous entendons par contrefactuel l'idée qu'à côté de l'histoire, il peut y avoir des contre-histoires potentielles qui n'ont pas eu lieu et qui sont comme des passagères clandestines. La théorie dite du « grand remplacement » se nourrit de cette histoire contrefactuelle. 732, pour ses défenseurs, c'est le grand remplacement évité de peu.

**P. S. :** Les historiens ont montré qu'en 732, ces Arabes se livraient à une simple razzia avant de repartir vers le sud. Des batailles comme celles-ci, il y en eut des dizaines. À quoi bon se focaliser sur 732 ? Après l'attentat du 7 janvier 2015, cet épisode a été à nouveau instrumentalisé par l'extrême droite dite identitaire avec la promotion du slogan « Je suis Charlie Martel ».

**L'US MAG :** Vous mettez aussi en lumière des personnages surprenants, B. Soubirous, D. Strauss-Kahn, entre autres. En quoi changent-ils le cours de l'histoire de France ? À quels événements historiques ont-ils participé ?

**Y. P. :** Nous ne sommes pas dans une histoire des héros de l'histoire de France. Les personnages, comme dans un roman, ont différents statuts. B. Soubirous n'est pas le cœur du sujet. Ce qui compte, c'est la mondialisation du pèlerinage de Lourdes. C'est la présence de Tchèques,



de Polonais, de Philippins dans cette petite ville. On nous reproche souvent d'aller jusqu'en 2015, moment de la genèse du projet. C'est une sorte de recherche du temps perdu. Nous terminons par notre point de départ. La dernière partie de l'ouvrage essaie de définir le présent fait de mémoires immédiates. DSK tenait l'un des postes les plus importants des institutions internationales, le FMI. Au même moment, la BCE et l'OMC étaient tenues par des Français. Cela renseigne sur le rôle des Français dans la mondialisation financière. Il ne s'agit pas sans cesse de se cacher derrière le paravent de Wall Street. L'affaire du Sofitel est un événement au retentissement mondial dont les conséquences ne sont que françaises. Le poste de DSK a été repris par une Française : Christine Lagarde. Rien de nouveau sous le soleil. La France n'était pas disqualifiée dans son pré carré FMI. En revanche, il n'y a pas de présidence Hollande sans la chute de DSK.

**L'US MAG :** À la fin de l'Histoire mondiale de la France, vous proposez des « parcours buissonniers » qui permettent de lire l'ouvrage autrement. Dans quel but ?

**P. S. :** Les parcours thématiques incitent le lecteur à inventer ses propres cheminements. Ce ne sont que des exemples parmi toutes les traversées de l'histoire possibles. Chaque lecteur peut vagabonder d'une date à l'autre, et connecter les intrigues qui lui sont proposées, parfois à rebrousse-poil de ce cours de l'histoire. Professeurs, lycéens ou collégiens, nous souhaitons que nos lecteurs s'approprient cette histoire, car le savoir historique ne se donne pas, il se prend. ■

Entretien réalisé par Hamda El Khiari

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- **Pierre Singaravélou**, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), dont il dirige les publications, et membre de l'Institut universitaire de France.
  - Pour une histoire des possibles. Analyses contrefactuelles et futurs non advenus (avec Quentin Deluermoz), Paris, Le Seuil, « L'Univers historique », 2016.
  - Les Empires coloniaux. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle (dir.), Paris, Seuil, « Points Histoire », 2013.
  - Atlas des Empires coloniaux 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles, avec Jean-François Klein et Marie-Albane de Suremain, Paris, Autrement, « Atlas », 2012.
- **Yann Potin**, est maître de conférences en histoire du droit à l'université Paris-Nord et travaille aux Archives nationales.
  - Coord., sous la direction de P. Boucheron, *Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2009.
  - Édition du cours de Lucien Febvre au Collège de France Michelet, créateur de l'histoire de France, Vuibert, 2014.
  - Dir. avec Marie Cornu et Jérôme Fromageau, *Les Archives et la genèse des lois*, Paris, L'Harmattan, « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2016.

**AGIR SYNDICALEMENT AU NIVEAU EUROPÉEN**, voilà qui semble bien nécessaire à l'heure de l'internationalisation et des décisions prises au-delà de nos frontières. Mais une fois qu'on a dit cela, qu'est-il concrètement possible de faire ?

# Des syndicats ensemble pour se connaître, échanger et agir

Le SNES-FSU a réuni dans ses locaux les 8 et 9 mars des syndicalistes venus de nombreux pays d'Europe afin de répondre à cette question et de réfléchir à un meilleur fonctionnement de l'Internationale de l'éducation (IE) et de sa région Europe avec le comité syndical européen de l'éducation (CSEE).

## Une vision commune

« Nos militants ont du mal à s'intéresser à notre activité internationale » souligne Angeles Villaverde de FeSP-UGT (Espagne), « L'Europe c'est trop loin et les problèmes quotidiens prennent le dessus, alors que souvent les mesures que nous dénonçons en Espagne sont parties de l'Union Européenne ». Tous soulignent la nécessité d'articuler les luttes nationales et internationales et de répondre de manière globale à des attaques globales. Comme le remarque Manfred Brinkmann (GEW, Allemagne), face à la puissance de l'OCDE qui sait très bien édicter des recommandations fondées sur le libéralisme le plus dur, mais qui en même temps, dans un souci de réalisme, reconnaît qu'on ne peut ignorer la voix des travailleurs sans mettre en danger la cohésion sociale, il y a un espace pour le syndicalisme international. Il y a sans doute des thématiques qui sont plus internationales que d'autres, comme l'austérité qui rogne toujours les budgets de l'éducation et des services publics. « Ce sont donc ces sujets qu'il faut mettre en avant pour intéresser nos militants et être effi-



caces. Pourquoi ne pas envisager davantage de mobilisations européennes, grèves ou manifestations à des moments communs qui montreraient une certaine unité des revendications aux gouvernements de chaque pays » suggère Alessandro Arienzo (FLC-CGIL, Italie). « L'enseignement supérieur et la recherche sont étranglés par l'asservissement aux classements internationaux », ajoute-t-il, « on travaille donc sur ce sujet avec les camarades européens au sein du CSEE ». Bien sûr, il faut pour cela prendre le temps d'échanger, de confronter nos points de vue, « c'est tellement différent chez nous

de ce qui se passe en France ou ailleurs » souligne Dorota Obidniak (ZNP, Pologne), « mais cela n'empêche pas d'avoir une vision commune de l'éducation de qualité, de l'avenir de la jeunesse, c'est là qu'on peut se sentir européen ». En terme stratégique, chacun comprend qu'un syndicat ne peut obtenir tout immédiatement, chacun comprend les contraintes budgétaires qui pèsent plus ou moins sur son pays, alors l'idée de définir un calendrier, une programmation des mesures, avec des priorités, est une perspective qui peut se décliner internationalement. ■

Jean-Hervé Cohen, Odile Cordelier

## L'ACTION SYNDICALE EN EUROPE

### Espagne

En Espagne, les syndicats contestent toujours la loi de 2013 sur l'éducation, élaborée par le Parti populaire au pouvoir. Les enseignants ont subi une augmentation de leur horaire de travail (passant de 18 à 20 heures de cours hebdomadaires dans le secondaire par exemple) et sont confrontés à un grand retour en arrière éducatif : encouragement de la non-mixité des classes, autorisation de créer des classes d'élite où sont regroupés les meilleurs élèves, multiplication d'examens à chaque étape de la scolarité pour « motiver » les élèves. Les trois grands syndicats, FECCOO, FeSP-UGT, STES ont ainsi appelé à la grève jeudi 9 mars.

### Portugal, Italie

Nous avons un gouvernement de gauche, nous dit Manuela Mendonça (FENPROF, Portugal) qui a pris de bonnes mesures en début de mandat

comme justement la suppression des nombreux examens (à l'inverse de l'Espagne), mais depuis deux ans le dialogue social est bloqué. Nos salaires sont gelés depuis 2009, le métier est de plus en plus difficile avec des problèmes de comportement des élèves, les réformes éducatives imposées sans concertation provoquent un certain découragement

chez les enseignants. « Mais c'est la même chose en Italie », nous dit Rossella Benedetti (UIL-Scuola), « carrières bloquées, salaires gelés et tout se décide hors de la négociation syndicale normale. Dans ces conditions, il est difficile d'attirer des jeunes dans la profession et dans le syndicalisme ». Manuela ne baisse pas les bras, elle nous informe d'une campagne d'action médiatique, impliquant chacun sur le terrain qui aboutira à la construction du côté ministère de l'Éducation le 18 avril du « mur des revendications » avec des visages et des témoignages les plus représentatifs.





  DR

**QU  BEC.** Sylvie Th  berge est, depuis 2013, la premi  re vice-pr  sidente de la F  d  ration des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) qui regroupe 35 syndicats repr  sentant plus de 65 000 enseignant-e-s qu  b  cois-es. La FSE syndique des personnels de tous les secteurs : pr  scolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation g  n  rale des adultes. Elle est affili  e    la Centrale des syndicats du Qu  bec (CSQ).

## Laboratoire des « r  formes » scolaires ?

**L'US Mag :** Dans quel contexte a t  t mise en place la r  forme de l'  ducation au Qu  bec    la fin des ann  es 1990 ?

**Sylvie Th  berge :** Dans les ann  es 1990, plusieurs voix ont critiqu   le syst  me scolaire qu  b  cois, o   l'on estimait les savoirs trop compartiment  s, les taux de r  ussite plut  t faibles et la trajectoire scolaire rigide. On souhaitait une   cole qui permettrait aux   l  ves d'avoir la t  te bien faite plut  t que bien pleine, et davantage ouverte sur la communaut  .

**L'US Mag :** Quelles   taient les caract  ristiques essentielles de cette r  forme de l'  ducation ?

**S. T. :** Ce renouveau qui germe dans les t  tes a fait l'objet, en janvier 1996, d'un d  bat sur la place publique, nomm   les   tats g  n  raux sur l'  ducation. De ce d  bat ont   merg   dix chantiers prioritaires, dont un sur l'  galit   des chances et un autre sur la r  forme des curricula scolaires. Ces   tats g  n  raux ont abouti    l'  laboration de nouveaux programmes o   une place importante   tait accord  e au d  veloppement des comp  tences disciplinaires et des comp  tences transversales. Le choix d'  laborer le Programme de formation de l'  cole qu  b  coise (PFEQ)    partir de comp  tences n'avait cependant jamais   t   mis en avant dans les

  crits pr  c  dents du minist  re et ne faisait pas partie du consensus social qui se d  gageait    l'  poque. Le minist  re de l'  ducation voulait par ailleurs que « *le pouvoir de d  cision en mati  re de p  dagogique* » se rapproche du palier local, tout en donnant aux parents et    la communaut   le r  le de « *partenaires de la r  ussite   ducative* ». Cette d  centralisation vers l'  tablissement devait permettre d'instaurer une gestion plus d  mocratique et de renforcer l'autonomie individuelle et collective du personnel enseignant. Bien que fond  es sur de bonnes intentions, ces orientations ont toutes deux eu des issues relativement   loign  es de la vis  e premi  re.

**L'US Mag :** Pr  cis  ment, quel est le bilan que la FSE tire des changements qu'a suscit  s cette r  forme ?

**S. T. :** On constate un glissement par rapport aux conclusions et aux orientations issues des   tats g  n  raux sur l'  ducation. Le regard, initialement port   sur la modernisation du curriculum, le regain culturel, le retour    l'essentiel et l'  galit   des chances, s'  st en effet tourn   vers un centre d'int  r  t inattendu : le



  FSE-CSQ

changement de pratiques p  dagogiques. Une gigantesque op  ration de lutte contre les « anciennes » fa  ons de faire (par exemple l'enseignement magistral, la dict  e ou les examens sommatifs) s'  st ainsi mise en branle, mobilisant d'  normes moyens, occupant le centre des discussions et accaparant le temps de formation des   quipes. On pr  nait la p  dagogique par projets, on favorisait l'enseignement par   mergence, l'  l  ve devenait un apprenant et l'enseignant, un guide... Depuis, face aux revendications syndicales, le minist  re a r  introduit des rep  res, notamment en mati  re d'  valuation.

**L'US Mag :** Quelles sont les cons  quences de la r  forme sur les conditions de travail des coll  gues ?

**S. T. :** La nouvelle gouvernance en   ducation, ax  e sur les r  sultats statistiques, exerce une pression sur le personnel    travers diff  rents indicateurs chiffr  s qui prennent parfois le pas sur la v  ritable r  ussite. Aux difficult  s scolaires qui s'accumulent, on r  pond maintenant par deux rem  des : la diff  renciation p  dagogique et la formation continue, qui sont devenues les deux mantras de l'institution. Dans un sondage r  alis   par la FSE en 2006, 88 % des enseignant-e-s disaient avoir constat   une d  gradation des conditions d'enseignement. Les personnels disposent de droit d'une autonomie professionnelle qui doit s'exprimer par le libre choix des approches p  dagogiques. Ce dont ils ont besoin, c'  st qu'on les laisse enseigner en leur offrant les moyens qui les aideront    le faire : des programmes au contenu coh  rent, pertinent et r  aliste, ainsi que des conditions d'ensei-

gnement et d'apprentissage ad  quates. Or, on constate chez les enseignant-e-s une impression assez g  n  ralis  e de perte d'autonomie professionnelle. Ce sont l   les effets les plus d  vastateurs de la r  forme.

**L'US Mag :** Comment la FSE entend-elle aujourd'hui changer la donne   ducative ?

**S. T. :** Il est urgent d'intervenir aupr  s des   l  ves en difficult   afin qu'ils soient d  pist  s de fa  on pr  coce et soutenue, d  s le pr  scolaire et tout au long de leur parcours scolaire. Nous militons d'ailleurs pour la maternelle    quatre ans pour les   l  ves en milieu d  favoris  . Deuxi  me chantier, les encadrements horaires. Actuellement, pour permettre la mise en place de projets donnant une couleur locale    un   tablissement, on peut aller jusqu'   amputer de 50 % le temps allou      l'enseignement des mati  res de base. Le personnel enseignant ne dispose alors plus du temps n  cessaire pour enseigner les contenus obligatoires et les   l  ves les plus vuln  rables peinent particuli  rement    suivre le rythme. Dans ce contexte o   le temps d'enseignement est de plus en plus restreint, on ajoute sans cesse de nouveaux apprentissages qui, ironiquement,   taient dans le curriculum avant la r  forme (orientation scolaire,   ducation sexuelle,   conomie, etc.). Pour favoriser la r  ussite, la FSE estime qu'il est n  cessaire de prescrire un temps minimum pour les mati  res obligatoires dans le r  gime p  dagogique. ■

**Propos recueillis par  
Jean-Fran  ois Claudon**

Pour lire l'int  gralit   de l'entretien, rendez-vous sur [www.snes.edu/Quebec-le-laboratoire-des-reformes-en-cours.html](http://www.snes.edu/Quebec-le-laboratoire-des-reformes-en-cours.html)

## Chiffres

1 collégien sur cinq et un lycéen sur trois suivraient des cours particuliers, soit plus d'un million d'élèves.

**15 à 20 € /h** le coût moyen d'un cours particulier sur une plateforme d'échange en ligne.

**45 € /h** le coût moyen d'une heure de soutien scolaire classique

## Un site

<http://www.academie-en-ligne.fr>  
le site de cours en ligne gratuit du CNED

## Quelques définitions

**Freemium** : le freemium (mot-valise des mots anglais *free* : gratuit, et *premium* : prime) est une stratégie commerciale associant une offre gratuite, en libre accès, et une offre « premium », plus haut de gamme, en accès payant.

**Crowdsourcing ou production participative** : c'est l'utilisation de la créativité, de l'intelligence et du savoir-faire d'un grand nombre de personnes, en sous-traitance, pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un employé ou un entrepreneur.

## À lire

- *Wall Street Journal*, « Invasion of online tutors »  
<https://www.wsj.com/articles/SB10001424052702303763804579186043194947628>
- *L'Opinion*, « Uberisation : LiveMentor révolutionne le marché du soutien scolaire »  
<http://www.lopinion.fr/edition/economie/livementor-revolutionne-soutien-scolaire-94107>
- *Le journal du Net*, « Le business du soutien scolaire »  
<http://www.journaldu.net/economie/services/business-de/soutien-scolaire/1.shtml>
- Xerfi, « Le marché du soutien scolaire »  
<https://www.youtube.com/watch?v=z7-DRzublVs>
- France Stratégie, « Rapport sur le développement des MOOC »  
[http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na40\\_mooc\\_finale.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na40_mooc_finale.pdf)

## COURS PAYANTS ET SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE

## Vers un modèle « à la UBER » ?

**Difficultés scolaires, aide aux devoirs... Les motivations pour lesquelles les élèves (et leurs parents) vont avoir recours aux cours en ligne payants sont multiples. À côté de classiques résumés de cours mis en ligne, on voit maintenant apparaître de nouvelles formes de prestations comme le tutorat ou la réalisation de devoirs en ligne, avec des modèles économiques qui interrogent.**

L'essentiel de la mise à disposition rémunérée de cours en ligne est lié au marché du soutien scolaire (en ce qui concerne l'enseignement supérieur, la multiplication des MOOC a imposé un modèle de gratuité qui continue à être la règle : voir l'encart). Les formules de type tutorat en ligne avec des professeurs disponibles en ligne (par le biais de communication de type tchat) sont en plein essor. En 2013, le très sérieux *Wall Street Journal* parlait même de l'« Invasion of online tutors » aux États-Unis, qui « enseignent par des fenêtres de tchat et avec des tableaux blancs numériques », pour ce phénomène qui ne se limite pas à la France mais dont le développement tient plus à l'évolution d'un mode de vie dans lequel les parents sont contraints d'externaliser l'aide aux devoirs et le soutien scolaire.

## Un marché du soutien scolaire en ligne en expansion

Le marché du soutien scolaire en ligne se porte bien (même s'il ne représente encore qu'une faible proportion du marché, la totalité du marché du soutien scolaire étant estimé à 2,5 milliards d'euros) car ces formules en ligne de soutien scolaire sont bien moins onéreuses que des cours à domicile ou en présentiel. Ce marché se résumait encore, il y a quelques années, à quelques grandes entreprises privées (Maxicours, Acadomia365...) et à un grand organisme public (le CNED, qui assure aussi la mise à disposition gratuite de cours en ligne via sa plateforme en ligne et du soutien scolaire en ligne, qui est lui, payant).

Que penser de la qualité des contenus offerts ? Pour reprendre les mots du *WSJ*, on peut consi-



dérer la qualité des offres de soutien scolaire en ligne comme « inégales ».

## Vers l'uberisation ?

Mais ces entreprises privées et publiques sont elles-mêmes menacées par l'apparition de nouveaux acteurs : une offre de plus en plus importante se développe (étude Xerfi) de plateformes d'échange direct de type « crowdsourcing » (ex. : SuperProf, LiveMentor, MyMentor...) avec une rémunération à la tâche pour la réalisation de cours, de soutien scolaire, la rédaction de devoirs (ex. : le site BonneNote, voir *L'US* n° 768 du 4 mars 2017). Ces plateformes inquiètent, aussi bien sur la qualité des prestations échangées, que sur le risque de voir se développer une nouvelle catégorie de précaires, véritables vacataires du numérique, dans le domaine de l'enseignement en ligne. ■

Rubrique réalisée par Thomas Brissaire

## ET LES MOOC DANS TOUT CELA ?

Les MOOC (*massive open online course* ou « cours en ligne ouvert et massif » en français) sont, par essence, des formations à distance en ligne gratuites qui associent des cours, des évaluations et, pour leur grande majorité, un tutorat en ligne par le biais de forums. Depuis leur apparition sur l'internet francophone en 2012, le nombre de ces formations ne fait qu'augmenter et on peut citer notamment la plateforme FUN (France Université Numérique) mise en place depuis 2013 et gérée par le ministère

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui compte actuellement plus de 250 formations disponibles. Ces formations, qui concernaient surtout l'enseignement supérieur, sont en train de se diversifier vers des formations qui peuvent aller du soutien scolaire au niveau secondaire à des formations de pure culture générale à destination du grand public. Sans revenir sur les problèmes posés par le développement des MOOC sur la formation initiale et continue (voir le supplément CNED à

*L'US* n° 750 du 14 mars 2015), on constate que le modèle économique des MOOC est en train d'évoluer vers moins de gratuité et plus d'aspects payants (*freemium*). France Stratégie (l'ex-Commissariat Général au Plan) recommande d'ailleurs, dans un rapport de février 2016, de développer la monétisation des MOOC. Les MOOC, vus par certains comme l'avenir des cours en ligne libres et ouverts à tous, semblent donc rattrapés par un modèle économique plus classique.

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

### LOCATIONS

**Venise/Rome/Florence** centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

**(33) Arcachon**, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

**(64) St Jean-de-Luz**, loue F2, centre, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

**(33) Bassin d'Arcachon**, Claouey, loue mais. 4-6 pers., crt, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41

**Sicile**, loue maison bord mer, 5 couch. Tél 04 94 13 01 42

**Rome**, appart. Tél. 06 75 87 71 53

Coll. cherche logement pour jeune fille en stage à **Paris** en avril/mai/juin/juillet/août/septembre. Tél. 06 81 48 56 07 (Robert Jacquin).

**(46) Vallée du Célé**, 2/4 pers. 290 €/390 €. Tél. 05 65 34 67 54 ou 07 86 27 92 73

**Grèce**, collègue loue appartement, été, <http://bit.ly/21gsu5r>. Tél. 06 51 55 61 15

**Paris 18<sup>e</sup>**, coll. loue 2 pièces clair, calme, idéal jeune collègue ou étudiant, libre 1/05/17. Tél. 01 42 51 67 11

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
Rapide, facile et sûr : paiement par carte sécurisé

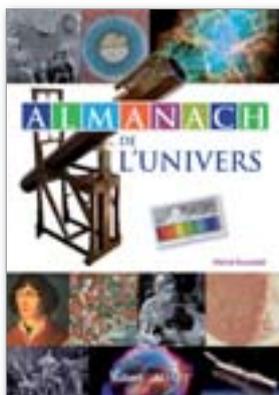


#### 50 ans en images

Un album de famille ? Une histoire en étapes photographiques ? C'est un peu des deux ! Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évolution de nos revendications.

Les plus anciens y retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclaircissements. Tous le liront avec plaisir !

• Coordonné par Brigitte Dekleermaeker, Adapt, 2016, 110 p., 25 €.



#### Almanach de l'univers

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers. Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées. Ce panorama des connaissances sur

lesquelles sont fondées les représentations de l'univers, résume, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 € franco de port.

#### Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver. Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant.



Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.

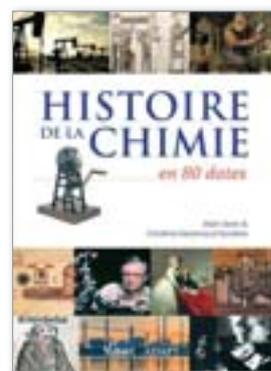
• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 €.

#### Histoire de la chimie en 80 dates

Un livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezamaud-Dandine, coédition Adapt Vuibert, 2014, 192 p., 25 €.



### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Courriel : ..... @ .....

**Titre :** .....

**Titre :** .....

**Titre :** ..... **+ 3 EUROS**

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

**Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique